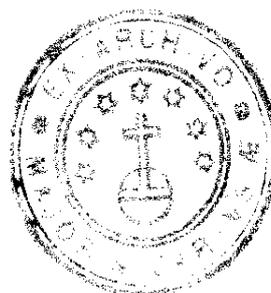


Archives de la Grande Chartreuse



A-5
11a



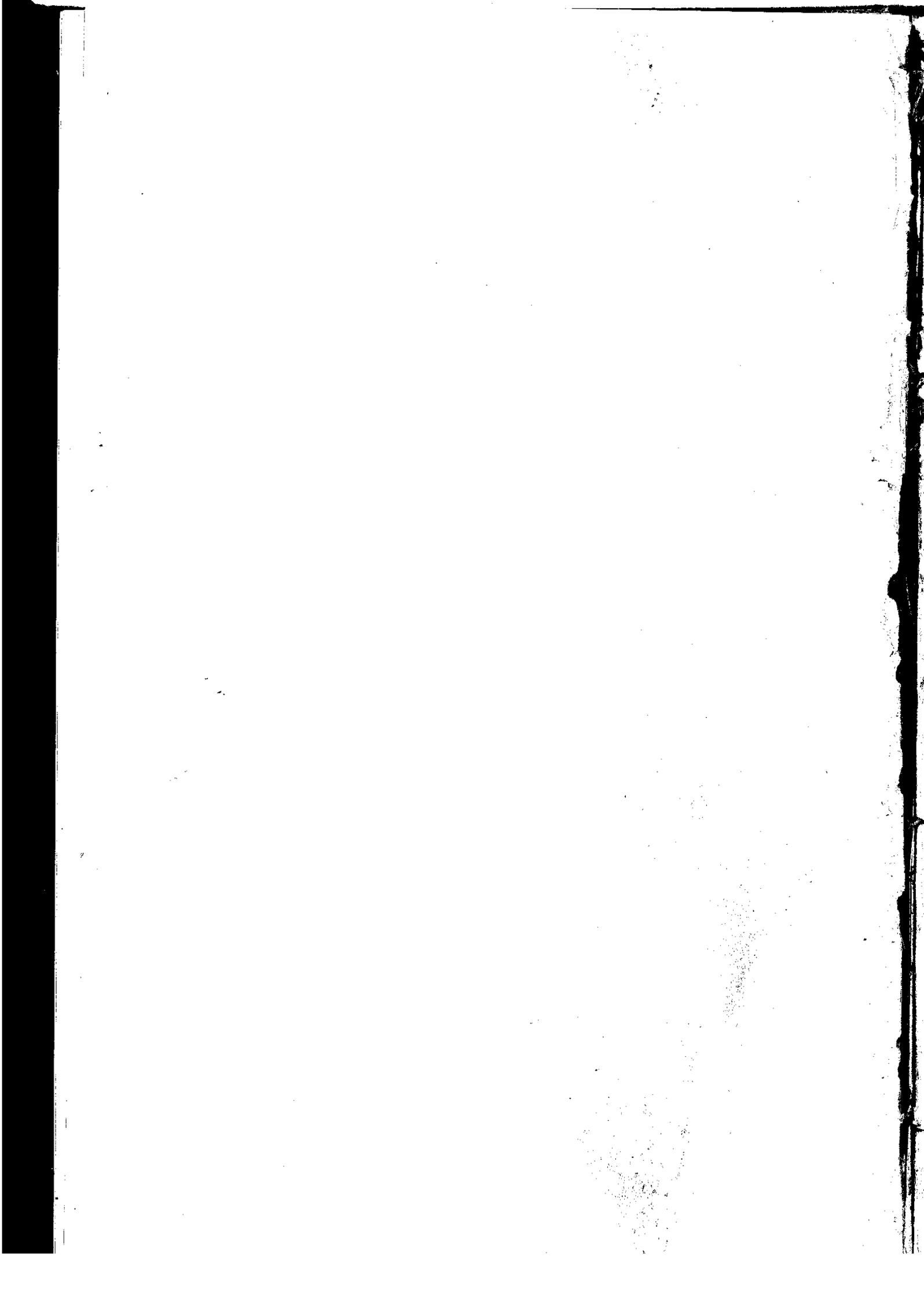
CHARTREUSE d'APPONAY

↔ Notre-Dame ↔

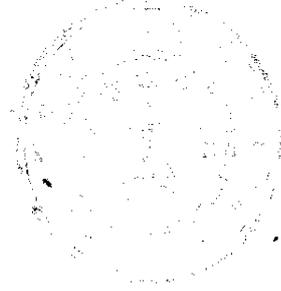
(PROVINCE DE FRANCE-SUR-LOIRE)



Manuscrits du Ven. Père Dom Palémon BASTIN



Apponay.



Apponay. Arch. de la Nièvre, (à Nevers).
Série H. —

Il y a quelque chose sur Apponay —

(cf. Stat. des Arch. de la Nièvre de 1903 col. 51)
ne précisez pas — il dit qu'il y a 13 articles
entre 1^{er} & 13^{es} —

«... Des quatre maisons de cet Ordre : Basserville, le Val-St-Georges, Apponay et Bellary
 « les Archives de la Nièvre ne sont en possession que d'une partie des archives de la première
 « dont le reste est en grande partie conservé dans celles de la Chambre des Notaires de Clamecy.
 « Celles de la Ch^{te} d'Apponay ont été recueillies par M. de Soultrait et se trouvent dans les
 « pièces léguées par lui à la Société Nivernaise dont il était président.
 « Celles du Val St-Georges près Lormes ont disparu sans laisser de traces.
 « Quant à celles de Bellary elles doivent exister encore dans le pays : à différentes fois on a vu de
 « vieux papiers en provenant entre les mains d'enfants des fermiers du domaine de Bellary... M. de
 « l'Espinaffe et moi avons commencé une enquête... etc... (H. de Flamare, Archiviste de la Nièvre)
 « Lettre 14 juin 1890. Nivernais.
 « (apud Vallis 97.)

«... fut bastie aux despens de Theobald evêque de Nevers et du chapitre de
 « saint Cire (sic) en 1285.» (MS. 138 f^o ch^{te})

« Il est stipulé dans le titre de fondation que, au cas que les Chart^x abandonnaient cette
 « maison, le Chapitre rentrerait non seulement dans tous les biens qu'il nous avait donnés, mais encore
 « qu'il entrerait en possession de tous les acquisitions subséquentes que nous aurions pu faire.

[Lecouteux ne donne que le commencement et la fin de l'acte de donation et laisse
 ignorer cette clause importante.]

« Cette clause qui paraît assez extraordinaire peut être regardée comme un effet de la Providence de Dieu
 « sur notre maison, car il est certain qu'on s'est plusieurs fois sur le point de l'abandonner et que
 « sans cette condition on l'aurait depuis longtemps réunie à quelque autre Chartreuse. »

(Catalogue des Priens d'Apponay.)

Apponay.

C. Apponiaci.

Il existerait 3 sceaux [trouvés introuvables] (Fallis).

T. III. p. 25. D. Secutunq. 1185. — Cette année-là eut lieu la fondation de la Ch^{te} d'Apponay au diocèse et dans le territoire de Nevers, près du village de Remilly, à 5 ou 6 lieues de Desvres, à l'est et à une ou deux de Luzi, au nord.

Les débuts et les progrès de cette maison ont été tellement humbles et restreints qu'elle n'offre rien de plus saillant que son ancienneté et sa précieuse pauvreté. Ses propres ressources ont peine à suffire à l'entretien de quatre ou cinq (!) ~~religieux~~ ^{personnes} (le mot religieux ou personnes n'est pas dans le texte).

Les fondateurs^{et} en sont Cheobald, (ou Chibaud), évêque de Nevers avec Jean doyen du chapitre (métropolitain) de St Cyr et tout le chapitre lui-même.

[[la charte porte : Ego Cheobaldus ... et ego Joannes ... et totum capitulum notum facimus quod dedimus et concessimus ...]]

Ce fut à son retour du III^e Concile de Latran auquel il avait été assisté en 1179, que le prélat, cédant aux prières de quelques pieux prêtres qui menaient déjà en celière la vie solitaire depuis un certain nombre d'années et qui désiraient fort embrasser notre Institut, songea à doter son diocèse d'une Chartreuse.

L'acte de donation à notre Ordre de toute la localité d'Apponay avec ses bois, terres, prés, eaux, etc., est daté de 1185.

Le pieux fondateur vivait encore en 1188. Les écrivains n'en disent pas autre chose sinon qu'il bâtit la Chartreuse d'Apponay et qu'il fit couvrir en ardoise la cathédrale de Nevers. — Les ~~Dallmann~~ ^{Sammartiani} (Gallia Christiana) lui donnent par une méprise (crassa) singulière le nom de "Chibaud de Patience", prenant sans doute Cheobaldus, Dei patientia, episcopus Nivernensi ...

III. p. 26. | pour : Cheobaldus de Patientia episcopus

p. 27. Parmi les premiers bienfaiteurs d'Apponay figurent : Robert, Comte de Nevers, en 1208, et après lui, en 1219, Hugues Seigneur de Evrines (Ulmi et Castri Canini) qui fonda plus tard la Ch^{te} de Val St Georges, — à moins que ce ne soit son père.

Mathilde Comtesse de Nevers fonda en 1246 une rente annuelle de 40 « bichets » de fleur de farine et d'autant d'orge.

Guiot Cosson donna un étang en 1420 ; il avait un fils du nom de Jean, profès de la maison, et qui vivait encore cette année-là.

Dans la Carte de 1492 Jean de Bourgogne, Comte de Nevers, est appelé un autre fondateur de cette Chartreuse, mais je n'ai pas trouvé l'^{mention} objet de la donation qui lui valut ce titre.

De fréquents incendies ont dévori les noms des autres bienfaiteurs en même temps qu'ils nous ont fait perdre un grand nombre de documents précieux.

- 1 1185
- 2
- 3 en 1202 Don Guy. - Nous ayons encore des actes signés de lui en 1205.
- 4
- 5
- 6
- 7 en 1261 D. Mathieu
- 8 en 1269 jusqu'en 1280 D. Jean
- 9
- 10 en 1317 D. Jean
- 11 en 1331 D. Guillaume de Conde
- 12 F en 1348 D. Jean
- 13 en 1357 D. Bernard. - A renouvelé l'association de cette maison avec Eugny.
- 14 1377 D. Jean Métais, profès du Mont-Dieu.
- x 15 1382-1384 D. Regnaud de Pontoise, profès de Paris. - Déposé en 1384
- 16 1384-1393 D. Pierre de la Charité. alla ensuite prieur à Bellary où F 1395.
- x 17 1393-1395 D. Regnaud de Pontoise - renommé - redéposé.
- 18 - 1395 D. Jacques Atze. alla ensuite prieur ^{Bassville} Bellary. F vicair Bellary 1408.
- 19 D. Nicolas Bourguignon cinq ans prieur après D. Atze.
- 20 1402 D. Robert Fannin.
- 21 1419-1420 D. Jean Tencer, profès de Dijon.
- 22 1420-1428 D. Pierre le Boîteux, profès et vicair du Parc. En 1425, recteur d'une Chartreuse dans le Poitou qui ne subsiste plus, appelée domus Choarcii. En 1430 prieur Bellary. En 1433 par Siget où il est déposé en 1441 et renommé prieur en 1445. En 1448 prieur à Bourgfontaine.
- 23
- 24 1433-1434 D. Pierre de Magdeleine, profès et vicair prieur du Siget. - Appelé par le R.P. Procureur de la 3^e Ch^{de}

- 25 1434-1435 D. Jean Bochet, profès de Beaune. - Déposé.
- 26 1435-1444 D. Pierre de Margdelene. Prieur(?) 1448 - Conmissaire 1458. + 10^{bre} 1460.
- 27 1444-1446 D. Jacques Colin. Il en 1448 vicaire au Reposoir. Fut prieur de
Fribourg, de St. Part. Dieu, de Seillon, de Dijon, Apponay et St Hugon.
- 28 1446-1459 D. André Le Fort, profès de Dijon. - Déposé. - Il 10 mai 1490.
Obit porte qu'il fut aussi prieur de Palpeuforde.
- 29 1459-1462 D. Pierre d'Acquin, profès de Dijon; procureur Seillon; vicaire à Nantes.
Prieur Apponay; id Bourgfontaine. (Il 5^{bre} 1483. -)
Obit: Prieur Dijon, Courmay, Val St Georges, Bourgfontaine, Sugny, Apponay.
- 30 1462 D. Pierre Poponelli, profès du Parc, procureur d'Apponay fait prieur.
- 31 Le successeur de D. Poponelli dont on ignore le nom.
n'a jamais eu que le titre de recteur; ^{déposé} en 1475, il fut nommé procureur de la même maison.
- 32 1475 D. Etienne Piémot - mourut la même année.
- 33 1475 D. Thomas Quinat profès et procureur de Pal. Dieu; n'a été que 99 mois prieur ici.
- 34 1476-1481 D. Antoine de Charro. Elu general. - En 1495, abbiquant général,
revint à Apponay, comme simple religieux jusqu'en 1498 où le prieur étant
mort, le R.P. ne voulut point en nommer un du vivant de Dom de
Charro qui, de son côté, ne voulant point accepter le titre de Prieur,
gouverna néanmoins la Maison jusqu'en 1511. Il 3 mars 1511. -
- 35 1481 D. Louis de Dieu fils⁽¹⁾, profès d'Allion. - Quitte la même année, (nommé
sans doute prieur ailleurs) Il proc. Sigot Lancy. Fribourg) 24 4^{bre} 1519.
Obit porte: prieur d'Apponay, Montrieux et Allion.
- 36 1481-1485 D. Jean Lesleu, profès de Sigot. Il simple religieux, Sigot. 1603.
- 37 1485-1486 D. Romain Desirez, profès et vicaire de Beaune.
- 38 1486-1498 D. Guillaume Faulerier. C'est à sa mort que P. de Charro reprit
(1498-1511) le gouvernement de la maison, sans le titre de prieur, jusqu'en 1511.

(1) Dont Louis Dieulefit^(A), profès d'Allion, procureur puis prieur d'Apponay de 1498 à 1500
prieur de Montrieux de 1500 à 1515, à 1505. Elu prieur d'Allion
4^{bre} 1515. - (En 1517) Il devint dans la suite vicaire et procureur de Sance
où mourut procureur 24 Sept. 1519. - L'abbé L. Morand. Les Bauges. Chambéry. 1890. - Inv. p. 240.)

(A) Dieulefit serait pourtant plus exact. On trouve à la pag. 502 du E. I. de Bauges une charte finissant par: Ego Dieulius... notarius... scripsi. -
- Il y a en Provence des Dieulorfe (Dieu le fit) -

- 39 1511 - 1514 D. n. Chastelain, d'abord recteur (Prieur) Déposé et mis Picaire.
- 40 1514 - 1517 D. Guy Elibert profes de Dijon. - (Déposé), simple relig^e à Dijon. 5 Jan. 1534.
- 41 1517 - 1518 D. Nicolas Euillier profes de Bourgfontaine. Elu Prieur Paris 1508. d'où à Apponay en 1517, d'où Prieur Dijon, puis Prieur Bourgfontaine et Président de la Province de France plusieurs années. † 23 avril 1537.
- 42 1518 - 1522 D. Jean Choiseau, profes de Paris. - En 31 Août 1520 la maison fut totalement incendiée. Une quête faite à cette occasion donna une somme de 527 écus, 9 livres, 6 deniers qui servit à construire le bâtiment des hôtes; - lequel ne peut être que ce corps de logis qui est dans la petite cour de la cuisine où est la fruiterie et ce qu'on appelle le grenier de St Bruno. - D. Choiseau déposé en 1522, † simple relig^e Bauffeville 1531.
- 43 1522 - 1524 D. Jean Tertuis profes de Montmerle. Envoys recteur Apponay 1522, confirmé prieur 1523 déposé 1524. - Obiit 11 Mars (?) porte: aussi Prieur de Durbon et Picaire Mornales Polletins.
- 44 1524 - 1544 D. Simon Poullard, prof. Val St Georges. - Dépose, mis procureur Apponay.
- 45 1544 - 1546 D. Louis de Baulgy, prof. Liget. Transféré prieur au Liget en 1546 puis prieur Bourgfontaine et conviseur prov. de France, mourut en descendant du Chapitre g^l de 1554.
- 46 1546 - 1550 D. Simon Poullard remis Prieur. En 1550 Picaire à Beaune où † 1555. C'est lui qui a fait bâtir le bâtiment des hôtes dont il est parlé plus haut. - et il est marqué qu'il a bien travaillé à relever cette pauvre maison (qui était dans la plus g^l misère) pendant 28 ans qu'il y a été, savoir 26 ans prieur et 2 ans procureur.

47

1520 - 1550

D. Noël Vincent profes de Paris envoys Prieur en 1544 fut élu Prieur de Beaune en 1546 et mis Picaire en 1548. Son obit fut le 21 Mars 1550. Son obit fut le 21 Mars 1550. Son obit fut le 21 Mars 1550.

- 1550-1561, D. Michel Frousson ou Frousson, prof. du Parc. - Déposé et
mis Procureur en 1561, renvoyé 1562 au Parc où H 1569.
- 1561-1565 D. Mathurin Guillon, prof. Sal-Dieu. - Déposé. - Vicaire Bellary. -
Mort hôte à Bourg^g en 1587.
- 1565-1571 D. Claude Guillot, prof. Paris et Vicaire Beaune. - En 1570, la Maison
ayant été pillée et rasée par les Calvinistes tout tout ce pays était
infecté, le pauvre Prieur avec son Procureur furent enlevés prisonniers
à la Charité s/-Voire. On fut obligé pour les racheter de payer
20000 livres et 500 pieds d'arbres de chêne dans tous nos bois, et
il fut si maltraité par ces hérétiques que les infirmités ne lui
permettant plus de gouverner plus longtemps cette Maison, il fut transféré
hôte à Dijon en 1571 et mourut 4 ans après à Langy.
- 1571-1591 D. Philippe de la Grange prof. Dijon. - Retourna dans sa maison de profession
où H âgé de 80 ans dont 60 dans l'Ordre avec édification.
- 1591-1616 D. Pierre Brisson prof. Dijon, procureur Apponay 1580 à 1588. Vicaire
Bazeville 1588-1591. Recteur Apponay 1591, confirmé prieur 1592.
En 1616 remis procureur Apponay. S'étant démis de cette charge à
cause de son g^r âge, on le remit Prieur en 1625 à l'âge de 85 ans.
Cassé de vieillesse demanda à aller mourir dans sa maison de profes-
sion où décéda à plus de 90 ans en 1631.

On voit que ce bon religieux, soit en qualité de Prieur soit comme procureur a gouverné
cette maison pendant plus de 40 ans, dans des temps extrêmement difficiles, exposé journellement
au pillage et aux vexations des hérétiques. Ses Parties de Prieur lui rendent témoignage
que non seulement il a su conserver dans des jours si critiques les biens de la Maison, mais
qu'il les a même augmentés et en a fait recevoir plusieurs dont on s'était emparé. Nous
lui ayons l'obligation d'avoir renouveau et mis en ordre nos Cartiers en 1614 conjoint-
tement avec D. Claude Gauchier, son successeur.

1616-1618 D. Jean Gauthier prof^s Ch^{te}, hôte à Beaune, envoyé Prévot à Apponay
en 1616, renvoyé hôte à Montmoré 1618 où mort en 1623. Obiit portu quo
fut prieur Auxières, Repussot, Apponay.

1618-1626 D. Claude Gaultier prof. Mont-Dieu où il avait été prieur ainsi qu'à Seillon.
On voit, par les Cartes des Pôitès, que pendant les 8 années de son administr^{on}
il a beaucoup travaillé pour le bien de sa Maison et pour la décoration de
notre église. Il l'a garnie d'ornem^{ts}, et en a fait boiser le Sanctuaire
et le chœur tels que nous les voyons à présent. Il a fait également
beaucoup de réparations dans la Maison et dans les vergers qui
étaient tout en ruines. Il a aussi renoué nos bœufs avec L. Boisson.

1626-1629 D. François de Jougny prof. Dijon. - Recteur. -
Il paroît que ce religieux aimoit le changement ou qu'on prenoit plaisir à le
balotter. - Procureur Bellary 1610; procureur Basseville 1618, prêtre à
Jougny 1620; 2^e fois procureur Basseville 1622; Coadj^{ut} Valprof^{te} 1624;
3^e fois procureur Basseville 1626; la même année recteur Apponay; prieur
Bellary 1627; hôte Valprof^{te} 1628; procureur Valprof^{te} 1630; 4^e fois
procureur Basseville 1636, où il a enfin terminé sa carrière en 1646.

1627-1629 D. Pierre Boisson - ()

1629-1662 D. Outhelme de Mangany, prof. Paris. Procureur Bellary 1615, prieur ibid
en 1621, D'ois Prévot. i.e. 1629.

Il a gouverné cette maison pendant 25 ans avec toute la sagesse et le succès possible, c'est lui qui
a fait bâtir en 1619 le q^u bâtiment qui donne sur le jardin et où sont les appartem^{ts} des Hôtes.
Le Recteur de la Province, L. Augustin Joyeux, prieur de Paris, avec son conventuel, trouvant
ce bâtiment si superbe qu'ils délibéraient s'ils ne le feraient pas abattre comme trop somptueux
et trop éloigné de la simplicité cartésienne. La pauvreté de la maison, ainsi qu'ils s'en
expliquent dans leur Carte du 28 juin 1631 fut la seule raison qui les détermina à le laisser subsister.

C'est aussi D. Mangany qui a entouré la maison d'une enceinte murée; il n'y
avait auparavant qu'une simple haie. Nous lui devons encore notre Chapitre dans l'état actuel,
c'est lui qui l'a fait boiser et barder parquette (parquet), et qui a fait ouvrir les
2 fenêtres qui l'éclairaient. Les murs de clôture ont été faits de 1631 à 1636 et le Chapitre
en 1650.

1662-1672. D. Denis Nicolas, profès et procureur de Paris. Depuis, il demeura simple relig^x à Apponay où il est mort Antiquaire en 1673.

1672 ± 1691 D. Joseph Cayet de Jeantorte, originaire de Bretagne; son frère était évêque de Yannes. Profès du Parc et procureur lorsqu'il fut nommé prieur d'Apponay en 1671 « bien en plus q^{u'} Sujets que cette maison ait pu en... »

Il a commencé notre grand cloître, et bâti les 2 cellules du Prieur et du Vicair^e avec les secours qu'il reçut de la libéralité de E. R. P. D. de Maçon. - La 1^{re} pierre du g^o cloître fut posée par le doyen du Chapitre de Nevers, le 20 oct 1683. (M. Henry Bogue.)

En 1685, il acheta pour la somme de 10,000 livres la seigneurie de Remilly et obtint du Chapitre de Nevers le droit de nommer à la cure de Remilly.

« Il acheta encore, d'autres biens et les Cartes de fief lui donnent la gloire d'avoir commencé à tirer de la misère cette pauvre maison qui, avant lui, avait à peine de quoi nourrir deux ou trois religieux. »

1691 ± 1704. D. Jérôme de Canheil, natif de Bretagne, profès de Nantes en 1673, vicair^e *ibidem* en 1681. Prieur Apponay en 1691 y est mort aussi saintement qu'il avait vécu, 1704.

Il n'a pas tenu à lui ni aux officiers que la maison n'ait acquis de son temps la terre de la Boue qu'on nous offrait en 1699 et qu'on nous laissait à 11,000 livres. Nous ne l'aurions pas aujourd'hui pour 80,000 liv. - Le E. R. P. D. Jean Fouqueux Fouqueux ? alors visitant, fit « avec tout le respect que je lui dois une grande sottise » et porta un préjudice considérable à cette maison en refusant de donner son consentement à la requête qui lui fut présentée à cette occasion et en la traversant auprès du R. P. Général. Ce sont des occasions qui ne se retrouvent point et si cette acquisition avait eu lieu notre maison serait à son aise.

1704-1709 D. Edmond Serlet, natif de Paris profès d'Oray ou procureur en 1696.

Vicair^e ch^z Orléans 1704, même année Recteur Apponay confirme prieur 1705, depuis 1709 procureur Orléans, vicair^e Bellary 1711, vicair^e Apponay 1712; enfin hôte Sigeot où ± 1715.

1709-1721 D. Louis de la Barre, natif de Paris; profès, vicair^e, procureur et prieur d'Oray (en 1705) depuis 1709 pour être coadjuteur; nommé même année prieur Apponay, jusqu'en 1721 où prieur Bellary depuis 1723 pour être coadjut. - En 1725, va

1709 - 1721

D. Louis de la Barre (suite)

1725 procureur à Auray, où F^r 24 avril 1726.

C'est de son temps qu'a été construit le grand étang d'Apponay. ^{en marge :} [Étang vieux.]

Les procès considérables qu'il a eu le malheur d'engager, surtout celui de 1717 pour nos bois, contre la maîtrise de Nevers, qu'il a enfin gagné, mais qui a coûté infiniment à la Maison, joints à l'insuccès d'une « méchante verrerie » où on a mangé plus de 15000 ~~livres~~ ont tellement porté préjudice à sa maison, qu'il a laissé à sa sortie plus de 40,000 livres de dettes.

1721 - 1723

D. Jean-B^t de Laxau natif et profès de Nantes 1708. Vicaire

Orléans, prieur Bellary, prieur Apponay, prieur Auray, procureur-diget 1724

prieur Nantes 1729. Convicté 1723; 1740 visiteur en chef. Quitte sa charge 1745

+ 1744. — a fait renouveler les fermiers.

1723 - 1725

D. Noël le Vieil, natif de Rennes, profès du Parc 1696. Procureur Bellary 1708,

procureur Orléans 1709, même année ¹⁷¹³ prieur Moulins, d'où

procureur Orléans 1709, même année prieur Moulins, d'où, 1713, prieur de

Bellary; en 1717 remis prieur Moulins, d'où 1723 Apponay, depuis sans

après, sur des instances répétées; envoyé 2^e coadjuteur du Parc; en 1729 élu prieur

diget; renvoyé prieur au Parc 1734 — on mourut subitement 28 mars 1738, regretté

de toute la province. de peu de temps qu'il est resté ici ne lui a pas permis d'y faire tout

le bien qu'il a fait dans toutes les maisons qu'il a gouvernées, étant extrêmement habile et entendu.

1725 - 1743

D. Louis Lancier natif de Bretagne, profès de Nantes 1716 et sacristain

Prieur à Apponay 1725. n'ayant que 28 ans, confirmé prieur 1727

Il a gouverné cette maison pendant 18 ans avec tant de sagesse et d'économie, qu'il est enfin insensiblement parvenu à acquitter entièrement toutes les dettes dont elle se trouvoit obérée depuis très longtemps, aux frais de la maison d'Auray qui y fournissait.

Il a aussi tenté d'établir une ferme à la porte de la maison, et qui n'a pas réussi à beaucoup près.

En 1743 vicaire moniales, Preinol; 1755 prieur Brozes où on ne le laissa que 40 jours; envoyé prieur Orléans et nommé en 1759 prieur à Nantes, où il mourut à la fin de sa 7^e année de priorat le 29 août 1766. âge de 70 ans, ayant exercé la charge de prieur pendant 42 ans.

1743-1749.

D. Hugues Pépin natif de Rennes, profès d'Aray 1718.

Vicaire Orléans 1734 ; proc^{te} Moulins 1741, d'où prieur Apponay 2 ans plus tard.

A fait construire les 2 cellules après celle de Vicaire, la 1^{re} en 1746, la 2^e 1748.

Le G. R. P. D. de Larnage a donné 2000 livres, pour cette double construction.

En 1745 terrible mortalité sur les bestiaux qui perd^t plus de 6 ou 7 ans a fait tant de ravages en France et à l'étranger. A peine restait-il une tête de bétail sur 50. La maison aurait eu bien de la peine à se relever jamais de ces pertes, si, par un effet de la Providence et de la miséricorde du Seigneur, les 2 années qui suivirent cette terrible mortalité il n'y eut eu une telle abondance de glands que le profit considérable réalisé sur les porcs permit de repeupler peu à peu nos domaines de bestiaux.

En 1749, D. Pépin prieur à Nantes. Il eut le malheur de se casser une jambe en chemin et mourut l'année suivante à Nantes.

1749-1750

D. Antoine Valladon, natif du Berry, profès Liget 1727.

Coadjut^r liget 1729 proc^{te} 1731, d'où prieur Apponay 1749 et retourné prieur Liget 1750.

1750-1753

D. François Marie de Coëtivy. "Je suis natif de Bretagne."

profès Aray 1732 ; 1744 proc^{te} Moulins, d'où ici prieur.

A fait bâtir en 1752 et 1753 les 2 cellules qui commencent l'aile gauche de notre cloître. Le R. P. D. de Larnage a bien voulu y contribuer de 50 louis par cellule ; elles me reviennent l'une dans l'autre à environ mil écus d'argent déboursé, non compris le bois, la brique, tuiles, charrois, non plus que la nourriture d'un menuisier pendant plus de 2 ans. J'ai aussi entrepris (novemb. 1752) la construction du grand étang neuf, au dessus de l'ancien. J'ai essuyé à ce sujet beaucoup de contradiction de la part de nos officiers... mais le Bon Dieu a béni nos travaux à ce point que cet étang s'est trouvé fait et empoissonné en un an et nous avons tout lieu d'espérer qu'il sera d'une g^{de} ressource à cette maison. "

Le 30 juin 1752 entre 11 h. et midi le tonnerre est tombé sur ny clocher qu'il a fallu recouvrir tout à neuf. Conversion et réparations à la char pente 135 #.

" Si mes succès jugeaient à propos de bâtir de nouvelles cellules et de suivre le plan que j'ai commencé, il reste encore le terrain suffisant pour construire 4 cellules dans

(1750 - 1753 suite) (S. de Poitiers.)

l'aile gauche On ne compte point faire de cellule dans le fond, mais simplement le cloître. Cela nous conservera un jardin passable, lorsqu'on aura transféré le cimetière dans le pt. cloître. Le nombre de 10 cellules paraît ainsi suffisant et il n'y a pas d'apparence que la maison soit jamais remplie de 12 à 13 religieux.

1753 Nommé prieur Nancy.

1753

D. Maurice du Bouloz, de Conon en Savoie, profès Val-Dieu 1725

Vicaire Apponay 1740, Vicaire Val-Dieu 1742 et proc^e 1747.

Avril 1753 proc^e Moulins, et L^{bre} prieur Apponay.

D. Laurent Dupin de Grenoble, profès de Val-Dieu.

D. Joseph Briet, franc-comtois, profès d'Aray, vicaire Moulins,

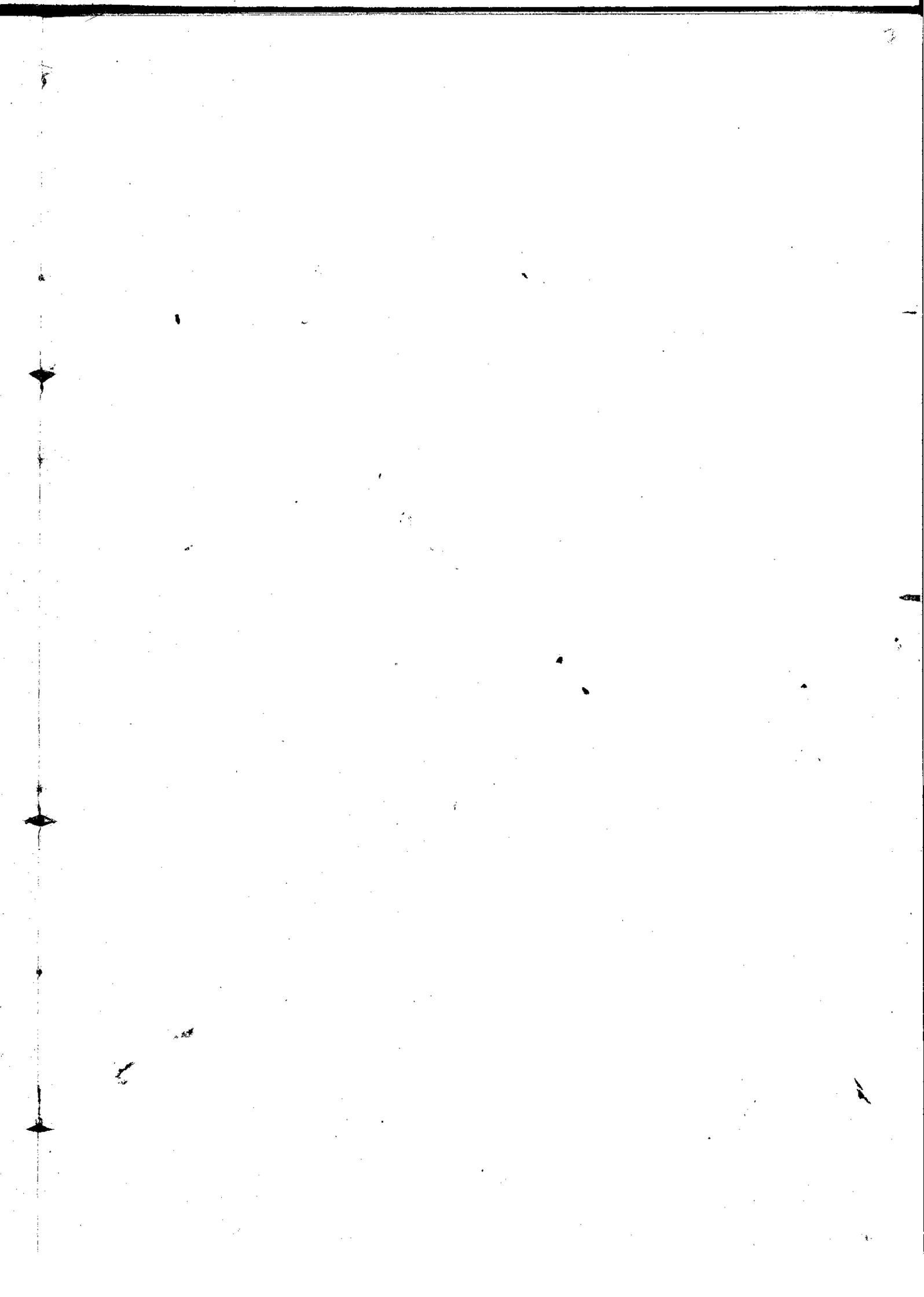
prieur Aray, Prieur Apponay, mort le 4.

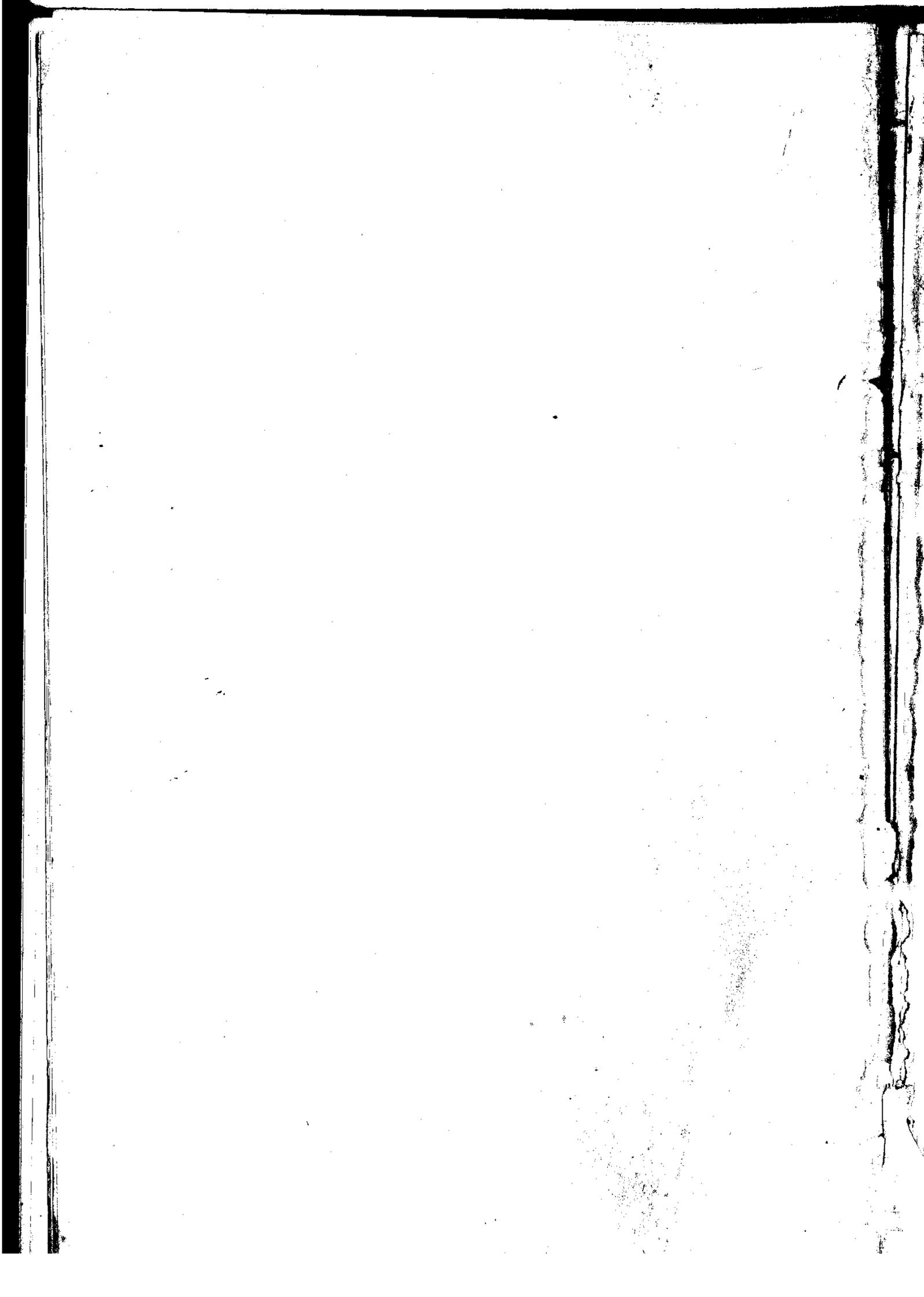
nov. 1786.

1787-1789 D. Maurice Darbigné de Château Gontier, profès au Parc

Vicaire Orléans au Parc et à Moulins.

Prieur Apponay 1787, envoyé prieur Bellary L^{bre} 1789.





Y
- Apponay. - Arch. Nat. S. 3303. 6 à 19. (14 cartons!)

(Canton C.) - Enis volumineux de papiers ms. et imprimés -
dont plusieurs en mauvais et très mauvais état - XVII^e et XVIII^e S.
Procès-verbaux. Coupes de bois. Amortissement. Donations. (peu.)
Reconnaitances. Quittances. Bailles. Extraits de registres. - Transactions.
Baux. Requetes. Exaités.

Quelques parchemins horriblement tachés, rongés, mal écrits,
vrais chiffons.

Passim :

--- "Quittance de St Michel de Baumigny. 8 may 1657." - papier. -

Incipit :
Fut present Dom Juste Janicot procureur en la Ch^{te} de
Paris, y demeurant, au nom et comme procureur des ven. et
reelig^{es} personnes

D. Anthelme de Baumigny prieur.... Apponay

D. Bernard Ferray ancien

D. Augustin Chappellet procureur

D. Louis Jacob sacristain.

Tous reeligieux profz de la Ch^{te} N. D. d'Apponay.

--- Lettre (d'affaires) : A Monsieur Dom Aubery tres digne reeligieux
s. d. et procureur de la Chart^e à Apponay.

--- Un parchemin de 1469. - au dos : " Transaction passée entre D.
Peponnet prieur d'Apponay et Jean de Savaux curé de
St Scique.

--- Piece de 1727. Dom Bruno Valliez procureur Apponay. (12 août).

--- " 1748. " Raphael Bertheau prieur " (17 janv.).

— — 12 Aoust 1600. — ventes faites par les pères chart^x d'une
place de maison et court derrière.

à tous fr. Michel le Pelletier procureur
N.D. Appon. ... capitulairement assemblé au chapitre du
dit lieu au son de la cloche avec les autres relig^x dudit lieu.

Approb. du R. P. — fr. Bruno

f. Baillé scribe Capit. g^ls —

— — Compte de l'année 1687 rendu par fr. Bruno de la Gravière
procureur. — (Cahier papier, 8 pages écrites sur 12. —)

Sign. fr. Joseph Carzet, prieur.

" Benoit Chomé, vicaire.

" Bruno de la Gravière. — 30 mars 1689.

Apponay. ^{Bis.)}

Archiv. Nat.^{les} -

I. 940. - Deux liasses sous le titre: "Chart^{re} d'Apponay." -

1^{re} - 10 pièces. (parchem. et papiers) 1185 - 1576.

2^e - 40 " " " et imprimés) XVII^e S.

-- Copie des contrats de la vente de 800^{tt} que nous avions sur l'hostel de ville de Paris de lan 1630 remboursée lan 1682. -

-- Compte rendu par Sr. Bruno Beruchot procureur de la Ch^{te} d'Apponay depuis le 15 juin 1695 jusqu'au 1^{er} janvier 1697.

Cahier de 12 f^{os} in 8^o dont 11 sont écrits. -

signé: Sr. Jerosme de Carheis P.

" Jacques Eernay Vicaire

" S. Guigou. -

" Bernard Feurier

" Bruno Beruchot.

-- Lettre aux Visiteurs (1697) signée des mêmes noms que ci dessus, à l'exception de celui de S. Guigou, et de 2 noms nouveaux:

Sr. Laurent Patoul

" Pierre de montmea.

Réponse des visit^{rs} signée: Sr. Jean Fongereux humb. prieur de la Ch^{te} de Nantes.
(12 juin 1697.)

" Antoine Ruffin " " d'Avray.

Approb. (12 juil^t 1697) Sr. Innocent. prieur de Ch^{te} -

3^e (Liasse) I. 940. - 76 pièces. (Papiers. Cahiers. Imprim.)

- XVIII^e S. -

Entre autres: Un grand papier. Très longue inscription - forme épigraphique.)

au dos: Inscriptio tabulis marmoreis in claustro
Apponiae. Cartus. ponenda.

— — Quatre cahiers de Comptes. (p.^o in 8^o) —

1^o — Etat de la Ch^{te} d'Apponay tel que l'a laissé Dom-Eue Crochant cy devant procureur laissant ladite charge le 12 Juin 1645. — (13 pages.)

2^o — Compte que rend D. Eue Crochant... de la recette qu'il a fait du revenu de ladite Ch^{te} depuis le 12^e Juin 1644 j^{usqu'} au 12^e Juin 1645. — (65 pages.)

3^o — Compte que rend fr. ^{Jacques} Farques Bourgeois relig^x et procur^r de N.D. d'Apponay d'une partie de la recette du revenu de ladite Ch^{te}. (1^{er} Janv^r 1658. 1^{er} Janv^r 1659.)
(34 pages. Il manque des feuillets à la fin.)

4^o — Compte des années 1675 et 1676 " par moy frere Joseph Carzet prieur. . . . Apponay. "

— — Un petit cahier de 12 pages dont 4 en blanc. Relié par une épingle (ou temps)

" Sermon pour le jour de la S^t Bruno à Apponay. 1772.

il faut le retoucher

à Apponay en 1783

il faut au moins le transcrire

à Apponay. 1785

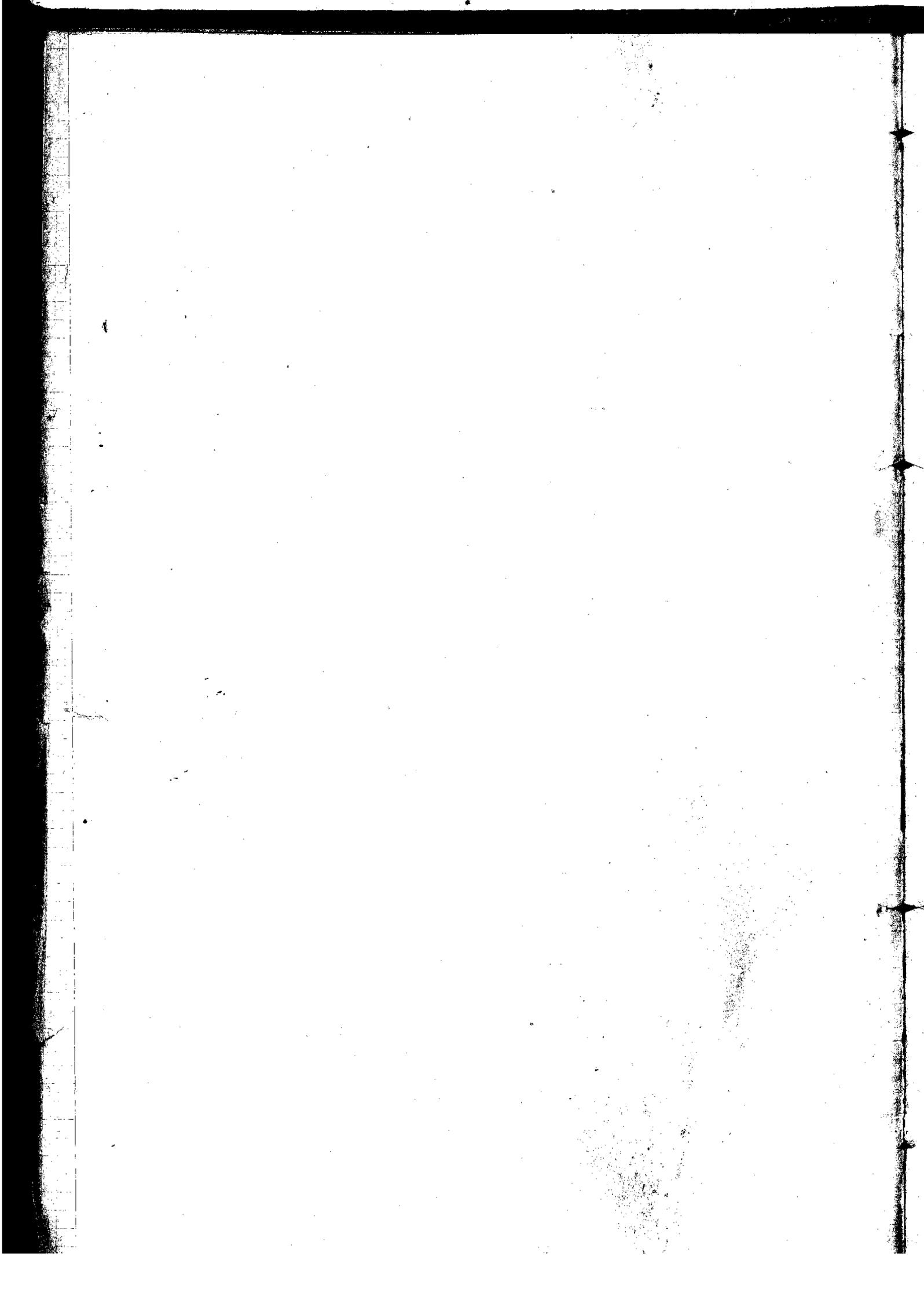
(Le texte de ce sermon est:

Quapropter, fratres, magis satagite ut per bona opera certam vestram vocationem et electum faciatid.

I. 965. — Dossier Autun. — Parchemin (dans un état déplorable.) On peut seulement lire au dos: " Sentence rendue par le 1^{er} official d'Autun au profit de la Ch^{te} d'Apponay contre M^o Estienne Arselin curé de S^t Leigne (Sciue?) et condamné de son consentement au payement des 35 bichets de blé à S^t Leigne du lundy avant S^t Pierre es liens. 1508^{l. a} —

X 5

Liste des Priseurs
d'Apponay.



13

Catalogue des Prieurs de cette mai- son avec quelques notes sur les événe- ments les plus remarquables qu'on a taché de recueillir tant sur nos Registres et nos titres que sur les Chartres des visittes et des chapitres Généraux.

Cette Chartreuse d'Appronay a été fondée en 1185 par l'Evêque et le Chapitre de Nevers l'Evêque n'est connu que sous le nom de Cheobalde et le doyen Jean. Il est stipulé dans le titre de fondation que, au cas que les Chartreux abandonnassent cette maison le Chapitre rentrerait, non seulement dans tous les biens qu'ils nous auroient donné; mais encore dans toutes les acquisitions que nous aurions pu faire. Cette clause qui paraît assez extraordinaire peut être regardé comme un effet de Providence de Dieu sur cette Chartreuse, car il est certain qu'on a été plusieurs fois sur le point de l'abandonner; et que sans cette clause on l'auroit depuis longtemps réuni à quelque autre Chartreuse.

Des six premiers Prieurs nous n'avons pu découvrir que le nom du troisième :

1. N. Premier Prieur en 1185
2. N.
3. Dom Guy Prieur en 1202, nous avons encore des actes signés de lui en 1205. C'est tout ce qu'on en sait.

- 4 N.....
- 5 N.....
- 6 N.....
- 7 Dom Mathieu était Prieur en ~~1261~~ 1261
- 8 Dom Jean était Prieur en 1269 jusqu'en 1280.
- 9 Dom N.....
- 10 Dom Jean était Prieur en 1317.
- 11 Dom Guillaume de Condé était Prieur en 1331.
- 12 Dom Jean est mort Prieur d'Apponay en 1348
- 13 Dom Bernard était Prieur et a renouvelé l'association de cette maison avec celle de Ligny en 1357.
- 14 Dom Jean Métis Profès du Mont-Dieu fut envoyé Prieur de cette maison par la carte en 1377.
- 15 Dom Regnaud de Pontoise Profès de Paris fait Prieur d'Apponay par la carte en 1382 et déposé en 1384.
- 16 Dom Pierre de la Charité succéda à Dom de Pontoise en 1384 et mourut Prieur de Bellary en 1395.
- 17 Dom Regnaud de Pontoise fut de nouveau fait Prieur d'Apponay par la carte en 1393 et redéposé en 1395.
- 18 Dom Jacques Atze institué Prieur d'Apponay en 1395, sorti de cette maison pour aller Prieur à Basseville, et est mort vicaire à Bellary en 1408.
- 19 Dom Nicolas Bourguignon succéda à Dom Atze et a été cinq ans prieur de cette maison.
- 20 Dom Robert Yannin Prieur en 1402.
- 21 Dom Jean Pencer institué Prieur par le Chapitre Général en 1409 1419 il était Profès de Dijon et n'a été qu'un an Prieur.
- 22 Dom Pierre le Boiteux Profès et Vicaire du Parc, institué Prieur d'Apponay par la carte en 1410 après avoir gouverné cette maison 8 ans fut envoyé recteur d'une chartreuse dans le Poitou qui ne subsiste plus, appelée Domus Phœrcii, d'où au bout de deux ans on le tira

pour le faire Prieur de la Chartreuse de Bellary en 1430; en 1433 il quitta Bellary pour aller Prieur au Liget où il fut déposé en 1441 et quatre ans après il fut remis Prieur de la même maison et enfin en 1448 Prieur à Bourgfontaine.

23 Dom.....N.....

24 Dom Pierre de Magdelene Profes du Liget après avoir été un an Prieur de la maison de profession, fut envoyé icy Prieur en 1433 et en 1434 le R. P. Général l'appela auprès de luy et le fit Procureur de la Grande Chartreuse.

25 Dom Jean Bochet Profes de Beaune luy succéda en 1434 et fut déposé l'année suivante et on le renvoya à Appeponay.

26 Dom Pierre de Magdelene de nouveau Prieur en 1435, déposé en 1444 Remis Prieur en 1448 et fait comisitour de la Province en 1458. Mort le 10 Decembre 1460.

27 Dom Jacques Colin luy succéda en 1444 et n'a été Prieur icy que deux ans, et où il fut transféré vicaire de la maison du Reposoir où il est mort en 1448. Alias Prieur de Tribourg, de la Port Dieu, de Seillon de Dijon, d'Apponay, et de S' Hugon.

28 Dom André le Fort Profes de Dijon Prieur d'Apponay depuis 1446 jusqu'en 1459 qu'il fut déposé. Son obit du 10 mai 1490 porte qu'il fut aussi prieur de Falserofonde.

29 Dom Pierre d'Aquin Profes de Dijon, après avoir été envoyé procureur à Seillon et de la Vicairie à Nantes fut institué Prieur d'Apponay en 1459, d'où il fut transféré à Bourgfontaine en 1462. Son obit du 5 decembre 1483 porte qu'il a été Prieur de Dijon, de Courmay, de S' Georges, Bourgfontaine, Lugny et Apponay.

30 Dom Pierre Paponelli Profes du Parac, procureur d'Apponay fut fait Prieur en 1462.

31 Dom.....N..... le successeur de Dom Paponelli dont on ignore le nom n'a jamais eu que le titre de Directeur et fut déposé en 1475 et mis procureur de cette même maison

- 32 Dom Etienne Piemor envoyé Prieur à Apponay en 1475 y mourut
le même année.
- 33 Dom Thomas Quinat Profes et Procureur de Val-Dieu qui succéda
à Dom Piemor en 1475 n'a dussé être quelques mois Prieur.
- 34 Dom Antoine de Chamo envoyé d'abord icy avec le titre de
Recteur fut institué Prieur par la carte de 1476, et après avoir gouverné
cette maison pendant cinq ans, son mérite distingué et sa sainteté le firent
élevé général de l'Ordre en 1481; Et ce grand homme après avoir dignement
gouverné 14 ans, abdicat le généralat et par une humilité sans exemple voulut
venir demeurer dans cette même maison simple religieux et y vécut en cette
qualité pendant quatre ans, après lequel temps, le Prieur de cette maison étant mort
le général ne voulut jamais en nommer d'autre pendant la vie de Dom de
Chamo qui fut contraint malgré luy de se charger encore de l'administration
de cette maison ou on luy a laissé jusqu'à sa mort arrivée le 3 mars 1511.
de façon qu'il a encore vécu 17 ans dans cette maison depuis son abdication.
- 35 Dom Louis de Dieu fils profes d'Allion succéda au R. P. Dom
de Chamo en 1481 et quitta la même année pour être selon toute appa-
rence transféré Prieur ailleurs, son obit portait qu'il a été prieur d'Apponay
de Montouze et d'Allion. Il est mort procureur de Tournay le 27 ^{me} 1519.
- 36 Dom Jean Lesleu profes au Liget a été Prieur de cette maison depuis
1481 jusqu'au Chapitre de 1485. Il est mort simple religieux au Liget en 1603.
- 37 Dom Romain Desprez profes et Vicair de Beaune, institué Prieur
d'Apponay par la carte de 1485 est mort dans cette maison en 1486.
- 38 Dom Guillaume Faulerier luy succéda en 1486 il a été douze ans
Prieur de cette maison et y est mort en 1498. Ce fut après sa mort que le
R. P. Dom de Chamo, n'ayant point voulu accepter le titre de Prieur
de cette maison, le R. P. ne voulut point en nommer d'autre, il luy laissa
ainsi le soin de l'Administration de cette maison jusqu'à sa mort
arrivée le 3 mars 1511.
- 39 Dom N..... Chastelain Stabby d'abord Recteur, ensuite Prieur
par le Chapitre suivant de 1511. fut déposé en 1514 et mis vicair de cette même maison.

40 Dom Guy Chibert profès de Dijon institué Prieur d'Appronay par la carte de 1514, déposé par celle de 1517. mort simple religieux à Dijon le 5 Janvier 1534.

41 Dom Nicolas Quillier profès de Bourgfontaine après avoir été Prieur de Paris par election en 1508 vint Prieur à Appronay en 1517, et en sortit en 1518 pour aller Prieur à Dijon, d'où il fut encore transféré Prieur de Bourgfontaine et fut visiteur de la Province de France pendant plusieurs années il est mort le 23 Avril 1537.

42 Dom Jean Choiseau profès de Paris a été Prieur d'Appronay depuis 1518 jusqu'en 1522 qu'il fut déposé. C'est de son tems que cette maison fut totalement incendiée le 31 Aoust 1520, on fit une quête à cette occasion et nous avons conservé les noms des bienfaiteurs qui nous assistèrent de leur libéralité, ils sont ainsi inscrits dans notre calendrier.

de M ^r Poirot curé de Condoles	50 ^{tt}
de M ^r le Protonotaire de Langeron	10
de M ^r et M ^e Charles Berthier Seigneur de Biszy	30
de M ^r Pierre Gour Procureur du roy au lieu de Beaune	100
de M. M. du Chapitre de Nevers	20
de M ^r Dorval	10
du Roy de France	20
de l'aumônier du Roy	12
de M ^r l'abbé de Clairvaux	4 ^a 6 ^l 6 ^d
de M ^r le Dauphin	6
de M ^{me} Renée	4 ^{tt} 6 ^d
du frere de M ^r le President Guillard novice à Bourgfontaine	60
de M ^r et M ^{me} Odot des moulins	40
de l'aumônier de M ^r d'Orval	4 ^{tt} 11 ^l
de M ^{me} la domyre de Domgny	40
de M ^{elle} de Chevilly	40 ^{tt}
de Madame de Laubot	6

406

40^a 6^l

de Madame la Comtesse de Nevers 10^{tes}

Item au chapitre général des Prieurs de l'ordre 60

Il est marqué que de cet argent qui monte au total à la somme de **£ 527^{tes} 3^l 6^d** a été construit le bâtiment des Hôtes. Lequel bâtiment des Hôtes ne peut être que ce corps de logis qui est dans la petite cour de la cuisine où est la fruiterie et ce qui on appelle le grenier de S^r Bruno. Le Dom Choiseau alors Prieur est simple religieux à Bassville le 18 9^{bre} 1531.

43 Dom Jean Tertuis profès de la Chartreuse de Montmerle envoyé Recteur à Appronay en 1522 fut confirmé Prieur au chapitre de 1523, et déposé en 1524 son obit du 21 4^{bre} porte qu'il a été aussi Prieur de Durbon et Vicair des moniales de Polletins.

44 Dom Simon Poullard profès de Val S^r Georges fut institué Prieur d'Appronay en 1524, on le déposa en 1544 et on le mit procureur de cette même maison, et au bout de deux ans en 1546 on le remit Prieur, il en sortit au bout de quatre ans pour aller vicair à Beaune où il est mort le 20 Juin 1555. C'est ce Dom Poullard qui a fait bâtir ce bâtiment dont il est porté cy-dessus et il est marqué qu'il a bien travaillé à relever cette pauvre maison qui étoit dans la plus grande misère pendant 28 ans qu'il y a été savoir 26 ans Prieur et 2 ans Procureur.

45 Dom Louis de Baulgy profès du Liget succéda à Dom Simon Poullard lorsqu'il fut déposé en 1544, au bout de deux ans on le tira d'icy pour le faire prieur du Liget en 1546 et Dom Poullard reprit la place de Prieur de cette maison en 1547, Dom de Baulgy quitta de nouveau le Liget pour aller Prieur à Bourgfontaine et fut fait comiteur de la Province de France, il mourut en descendant du chapitre en 1554.

46 Dom Noël Vincent profès de Paris envoyé Prieur icy en 1529 fut transféré par le chapitre de 1550 Prieur de Beaune et est mort le 28 may Prieur du Val S^r Georges, son obit porte qu'il avoit aussi été Prieur à Bassville.

47 Dom Michel Trousson ou Tronson, profès du Parc institué Prieur d'Appronay par la carte de 1550, fut déposé et mis Procureur de

cette même maison en 1561 et l'année suivante renvoyé au Parc où il est mort ^{en} 1569.

48 Dom Mathurin Guillon profès de St. Julien, Prieur d'Apponay 1561 en 1561 fut déposé en 1565 et envoyé Vicaire à Bellary, il est mort hôte à Bourgfontaine en 1584.

49 Dom Claude Guillot profès de Paris, de Vicaire de Beaune fut fait 1565 Prieur d'Apponay en 1565. En 1570 cette chartruse ayant été pillée et ravagée par les calvinistes dont tout ce pays étoit infecté le procureur avec son Procureur furent emmenés prisonniers à la Charité sur Loire. On fut obligé pour les racheter de vendre deux domaines et cinq cents pieds d'arbres à choix dans tous nos bois, et il fut si maltraité par ces hérétiques que les infirmités ne luy permettant plus de gouverner plus longtemps cette maison il fut transféré hôte à Dijon en 1571 et mourut quatre ans après à Lugny en 1575.

50 Dom Philippe de la Grange profès de Dijon succéda à Dom 1571 Guillot en 1571 et fut prieur de cette maison jusqu'en 1591 qu'il retourna dans sa maison de profession où il est mort âgé de 80 ans après en avoir passé plus de 60 dans l'ordre avec édification.

51 Dom Pierre Boisson profès de Dijon procureur de cette maison depuis 1580 jusqu'en 1588 qu'on l'envoya vicaire à Basseville 1591 revint dans cette maison en 1591 pour succéder à Dom de la Grange avec le titre de Recteur, en 1592 il fut confirmé Prieur par le Chapitre Général et exerça cet office jusqu'en 1616 qu'il fut déposé de Prieur par la carte et mis Procureur, s'étant démis de cet office de Procureur à cause de son grand âge on le remit de nouveau Procureur à l'âge de 81 ans par la carte de visite de l'année 1623. Enfin lassé de vieillir il demanda à aller mourir à la maison de Profession où il décéda à l'âge de plus 90 ans en 1631.

On voit par toutes les notes cy dessus que ce bon Religieux soit en qualité de Prieur soit en qualité de Procureur a gouverné cette maison pendant plus de quarante ans dans des tems extrêmement difficiles, exposé

Basseville pour la quatrième fois en 1636, ou il a enfin
terminé sa carrière en 1646.

55 Dom Anthelme de Mougamy, profès de Paris fut
1627 envoyé Procureur à Bellary en 1618 et fait Prieur de la même
maison en 1621, d'où il fut transféré Prieur à Appronay en 1629.
Il a gouverné cette maison pendant 35 ans avec toute la sagesse
et le succès possible, c'est lui qui a fait bâtir en 1629 ~~en 29~~ le
grand bâtiment qui donne, sur le jardin où sont les appartements
des hôtes; le visiteur de la Province qui était alors Dom
Augustin Joyeux Prieur de Paris étant venu visiter cette maison
trouva ce bâtiment si superbe, qu'il délibérait s'ils ne le feroient
point abattre, comme trop somptueux et trop éloigné de la sim-
plicité carthusienne et la jalousie de la maison, ainsi qu'ils s'en
expliquant par leurs cartes du 28 Juin 1631 fut la seule raison qui le
determina à le laisser subsister. C'est encore le même Dom
Mougamy qui a entouré la maison de murs n'ayant jamais eu
avant lui qu'une simple haie, nous lui avons de plus l'obligation
de notre chapite, qu'il a fait boiser et planquetter tel que nous le
voyons et l'a éclairci en y faisant ouvrir les deux fenestres qui y
sont. Le Chapite a été aussi réparé en 1650. Et les murs commencés
en 1631 et achevés en 1636. Il est mort Prieur de cette maison en 1662.

56 Dom Denys Nicolas profès et procureur de Paris fut envoyé
1662 Prieur à Appronay en 1662, il fut déposé en 1672 et demeura simple
religieux en cette maison où il est mort avec la qualité d'ancien de la
maison d'Appronay en 1673.

57 Dom Joseph Carzet de Veantorte, originaire de Bretagne
dont le frère était évêque de Tammes, étoit profès du Parc et y exerçoit
1671 l'office de Procureur. Lorsqu'il fut envoyé Prieur de cette maison en 1671
Il l'a administré jusqu'à sa mort arrivée en 1691. Toutes les cartes de
visite sont pleines de ⁺ sujets que cette maison ait possédé, et auquel elle
a le plus d'obligation. C'est lui qui a commencé notre grand cloître et
de louanges de ce digne Supérieur et on peut le regarder comme un des

qui a bâti les deux cellules du Turc et du Secaire, avec les secours qu'il recut de la libéralité du S. A. P. Dom le Masson Général. Il commença cet ouvrage le 20 8^{bre} 1683 et la première Pierre en fut posée par le Doyen du Chapitre de Nevers appelé M^r Henry Boyne en 1685. Il acheta pour la somme de dix mille livres la Seigneurie de Remilly, et obtint la même année du Chapitre de Nevers le droit de nommer à la Cure de Remilly. Il acheta encore quelques autres biens, et les cartes de visite luy étoient la gloire d'avoir commencé à tirer de la misère cette pauvre maison qui avant luy avoit à peine de quoy nourir deux ou trois religieux.

58 Dom Jérôme de Canbeil, Natif de Bretagne, profès de Nantes du 30 juillet 1673, Vicaire de la même maison en 1685, fut institué Pcur d'Apponay en 1691, et y est mort en cette qualité aussi saintement qu'il y avoit vécu en 1704. Il n'a pas tenu à luy ni y eue officiers que la maison n'ait acquis de son temps la terre de la Boue qu'on nous offroit en 1699 et qu'on nous laissoit à onze mille livres nous ne l'aurions point actuellement pour 80 mil livres de S. V. P. Dom Jean Fougeaux alors visitateur de cette Province fist, avec tout le respect que je luy dois une grande sottise et porta un préjudice considérable à cette maison en refusant de donner son consentement à la requête qui luy fut présentée à cette occasion et en la traversant auprès du S. P. Général. Ce sont des occasions qui ne se retrouvent point et si cette acquisition avoit eu lieu notre maison seroit à son aise.

59 Dom Edmond Serlet, natif de Paris, profès d'Aray fut fait procureur de la même maison en 1696. Ensuite Vicaire d'Orléans en 1704 et la même année envoyé Recteur d'Apponay et fut confirmé Pcur par le Chapitre de 1705. déposé en 1709 et fait Procureur d'Orléans, Vicaire de Bellary en 1711, vicaire d'Apponay en 1712 et enfin Nôte au Liget où il est mort en 1715.

60 Dom Louis de la Barre, natif de Paris profès de la maison d'Aray fut successivement vicaire, Procureur et enfin Pcur de la dite maison d'Aray en 1705. déposé en 1709 et mis Coadjuteur, envoyé la

Chang verra

même année 1702. Prieur, d'icy il fut transféré Prieur à Bellary en 1721, en 1723 déposé et mis coadjuteur dans la même maison, et enfin en 1725 envoyé courrier à Auray sa maison de profession où il est décédé le 24 Avril 1726. C'est de son temps qu'a été construit le grand évang. et apffonay, vide P 3^e. ce Registre, les procès considérables qu'il a eu le malheur d'essuyer surtout celui de 1717 pour nos bois contre la maîtrise de Nevers, qu'il a enfin gagné, mais qui a coûté infiniment à cette maison joint à une méchante entreprise pour une verrerie qui n'a pas réussi et où on a mangé plus de 15000^l ont tellement porté préjudice à cette maison qu'il a laissé à la sortie plus de 40000 livres de dettes.

61 Dom Jean-Baptiste de Larcen natif et profès de Nantes 1721 du 8 j^{ble} 1708 de Vicairie d'Orléans fut envoyé en 1721 Prieur à Bellary, et la même année transféré Prieur à Apffonay où il n'a demeuré que 2 ans. Ayant trouvé cette maison obérée de dettes, il obtint la permission de vendre une quantité de bois, qui fut pris pour la plus grande partie dans les deux Bellary ce qui a presque entièrement détruit ces deux bois qui étoient ce que nous avions de meilleur. Il a fait renouveler terriers par les nommés Guyot et Joubert, auquel il abandonna pour cet effet toutes les redevances qui se trouvaient dues, moyen en une somme de... qu'ils lui donnèrent. Il leur fallut essayer 27 procès pour venir à bout de se faire payer ce qui prouve que Dom Larcen fut sagement de prendre le party qu'il prit. En 1723 il quitta cette maison pour aller Prieur à Auray, d'Auray il fut envoyé Prieur au Liget en 1724 de là à Nantes en 1729. Il a été commissaire de la Province depuis 1723 jusqu'en 1740 qu'il fut visiteur en chef. Il quitta cette charge en 1741 et décéda en 1749 environ 8 mois après avoir obtenu sa déposition de Prieur. Il a toujours été en une estime et une vénération singulière dans toute cette Province.

62 Dom Noël Le Vieil, natif de Rennes en Bretagne et profès du Parc du 15 x^{ble} 1696, fut envoyé Procureur à Bellary en 1708 de là Procureur à Orléans en 1709 et la même année Prieur à Moulins

en 1713 transféré Prieur à Bellary, en 1717 remis de nouveau Prieur à
1723 Moulins, en 1723 Prieur à Clissonay, déposé en 1725 après des instances
réitérées de sa part et envoyé second coadjuteur dans la maison du Parc
appelée par Election Prieur au Liget en 1729, renvoyé Prieur au Parc pour
la courte de 1734 où il est mort subitement le 28 mars 1738 regretté de
toute la Province, le peu de temps qu'il a demeuré dans cette maison ne
luy a pas permis d'y faire tout le bien qu'il a fait dans toutes les maisons
qu'il a gouverné étant extrêmement habile et entendu.

63 Dom Louis Lancierie natif de Bretagne et profès de Nantes du
1725 8. 2^{br} 1716 de Lanistain de Nantes fut envoyé Recteur icy en 1725.
n'ayant que 29 ans, confirmé Prieur en 1727, il a gouverné cette maison
pendant 18 ans avec tant de sagesse et d'économie, qu'il est enfin insou-
siblement parvenu à acquitter entièrement toutes les dettes dont elle se trouvoit
obérée depuis très longtemps aux frais de la maison d'Orsay qu'y four-
nissoit. Il a aussi tenté d'établir une fayancerie à la porte de la maison
qui n'a pas réussi à beaucoup près, en 1743 il quitta cette maison pour
aller visiter des monnaies de Primol où il demeura douze ans après lesquels
il fut mis Prieur à Troyes on ne le laissa que quarante jours, il fut fait
ensuite Prieur à Orléans après avoir gouverné cette maison pendant trois ans
il fut envoyé Prieur à Nantes où il mourut à la fin de sa septième année
de prerat le 25 aoust 1766 âgé de 70 ans ayant exercé la charge de Prieur
quarante Deux ans.

64 Dom Haugues Sépin natif de Rennes profès d'Orsay du 17. 9^{br}
1718 Vicaire d'Orléans en 1734, Procureur de Moulins en 1741, succéda
1743 à Dom Lancierie en 1743 pendant les 5 ans qu'il a été à la tête de
cette maison. Il a placé environ 8.000^{rs} à constitut provenant d'une vente
de bois qu'il avoit fait. Il a fait construire les deux cellules qui sont après celles
du Vicaire, pour la construction desquelles le P. R. P. Dom de Lavigne
Général a donné deux mille livres; la première a été bâtie en 1746 et la
seconde en 1748. Il a essayé en 1745 cette terrible mortalité sur les bestiaux
qui pendant plus de 6 à 7 ans a fait tant de ravage et porté tant de

114

désolation, non seulement dans ce royaume, mais encore dans les pays étrangers, de tous les bœufs et vaches dont les domaines étoient remplis à peine en demeurait-il de 50 pièces une. Cette maison auroit eu bien de la peine à se relever jamais de cette peste, si par un effet de la Providence et de la miséricorde du Seigneur, des deux années qui suivirent cette mortalité il y eut une telle abondance de glands, que le profit considérable qu'on fit sur les pores, nous fut d'une grande ressource et nous mist en état d'en acheter des bestiaux pour le labourage et d'en peupler peu à peu nos domaines. Dom Pépin quitta cette maison pour aller Prévôt à Nantes en 1749. Il eut le malheur de se casser une jambe en chemin et mourut à Nantes l'année suivante 1750.

65 Dom Antoine Valladon, natif du Berry, profès du Liget du 6 Janvier 1727. Coadjuteur de la même maison en 1729, procureur en 1731, 1747 vint succéder icy à Dom Pépin en 1749 et retourna Prévôt au Liget par le Chapitre de 1750. si peu de tems qu'il a resté dans cette maison ne luy a pas permis d'y faire le bien qu'on avoit tout lieu d'en attendre si cette maison l'a voit possédé plus long tems.

66 Dom François Marie de Coëtivy. Je fus natif de Bretagne et profès d'Orsay du 17 9^{me} 1732, de Moulins (ou je fus envoyé Procureur en 1744) je suis venu remplacer icy le J. R. P. Dom Valladon par la carte de 1750. Pour me conformer aux intentions de notre J. R. P. Général Dom de L'Arnauld extrêmement zélé pour augmenter le nombre des Religieux dans les petites maisons, afin d'y augmenter en même tems la régularité; j'ay fait bâtir en 1752 et 1753 les deux cellules qui commencent l'aile gauche de notre cloître. Le R. P. a bien voulu y contribuer de cinquante louis par cellule, elles me reviennent l'une dans l'autre à environ mil écus d'argent déboursé, non compris, le bois, la briques, Houilles, charvois, non plus que la nourriture d'un menuisier pendant plus de deux ans, j'ai aussi entrepris au mois de Novembre 1752 la construction du grand étang neuf au dessus de l'ancien; j'ai essayé à ce sujet de la part de nos officiers beaucoup de contradiction, parce que la regardant comme téméraire et ne pouvant se

persuader qu'elle dût réussir. Ils n'ont rien négligé pour la traverser de tout leur possible auprès du S. A. D. Visiteur, mais le bon Dieu a bini nos travaux au point que cet étang s'est trouvé fait et empoissonné dans l'espace d'un an et nous avons tout lieu d'espérer qu'il sera d'une grande ressource à cette maison vide f. 20 de ce registre.

Le 30 Juin 1752 entre onze heure & midy le tonnerre est tombé sur notre clocher qui il a fallu recouvrir tout à neuf. Il en a coûté tant pour la couverture que pour réparer ce qu'il y avoit d'endommagé dans la charpente 135^{te} si mes successeurs jugeroient à propos de bâtir de nouvelles cellules, et de suivre le plan que j'ay commencé. Il reste encore le terrain suffisant pour construire quatre cellules dans cette même aile en ne prenant que la même quantité de bois que j'ay pris pour la première et en partageant ce qui reste de terrain en quatre on ne compte point de faire de cellule dans le fond, mais simplement le cloître. Tant à raison que cela nous conservera un jardin passable, lorsqu'on en aura transféré le cimetière dans le petit cloître; qui à cause que le nombre de dix cellules paroist suffisant et qu'il n'y a guere d'apparence que la maison soit jamais de plus de douze à treize religieux, ce catalogue et ce registre à peine achevés les ordres des Supérieurs m'appellent au gouvernement de Nancy en Lorraine. J'ay la consolation de laisser cette maison maison que je désirerai toujours entre les mains d'un digne & vertueux successeur très capable de suppléer par ses lumières et de rectifier par son zèle les défauts d'un gouvernement trop defectueux de ma part, qui il me permette d'ajouter encore icy son nom avec le plus grand plaisir et comme un témoignage de mon estime et de l'attachement que j'ay toujours eu pour luy.

67 Dom Maurice de Boulon, natif de Conon en Savoie, profes de la Chartreuse du Val Dieu du 6^{bre} 1725, vicair de Ajeunay en 1740, vicair du Val Dieu en 1742, Procureur de la même maison du mois de Decembre 1747, Procureur de Aboullins au mois d'Avril 1753, Pieur d'Ajeunay le 24 2^{bre} 1753.

68 Dom Laurent Dupin natif de Grenoble en Dauphiné, profes

de la Chartreuse du Val Dieu

- 69 Dom Joseph Briot franc-comtois profès de la Chartreuse
d'Aray, vicaire à Moulins, Prieur à Aray, ensuite Prieur à Ajponay
mort en novembre 4, 1786
- 70 Dom Maurice Daubigné natif de Château-Gontier en Anjou
profès de la Chartreuse du Parc, vicaire à Orléans, au Parc et à Moulins
1787 Prieur à Ajponay en 1787, envoyé Prieur à Bellary en décembre 1789.

Dans un acte passé à Ajponay le 8 octobre 1789, portant reconnaissance à titre et nature de cens et rente, ledit cens portant tous droits seigneuriaux et suivant la coutume du pays et duché du Nivernais, au profit de M.^{se} François Mouchel de Lilledieu, évêque de Digne, prieur commandataire et seigneur du prieuré de S^t Réverien et Cheocanne et de bâtiments et terre situés à S^t Firmin, figure frère Maurice Daubigné prieur, et Bernard Bergier procureur de la Chartreuse d'Ajponay.

Arch. Nat. S. 3303. - (6 à 19). - Chartreuse d'Apponay. -

Très volumineux carton. Papiers ms. et imprimés, dont plusieurs en mauvais état. des 17^e et de 18^e siècle.

Procès-verbaux, copies de lois, Droits d'amortissement. Donations (peu)
Reconnaisances - quittances - bailles - Extraits de registres. Exploits -
Grands actions, Baux. Requêtes. Traités.

1657, 8 may. Quittance de St-Michel de Mammigny.

Incipit: Fut pres ent vous tute Janicot procureur en la chartreuse de
Paris y demeurant au nom et comme procureur des venerables et religieuses
personnes Don, Aubelins de Mangarmy prieur de la chartreuse
N. D. d'Apponay, de Don Bernard Perray ancien, Don Augustin Chappellet
procureur et de Don Louis Jacob sacristain, tous religieux d'Apponay.

- Lettre à Monsieur Don Aubery très dignes religieux et procureur
de la chartreuse d'Apponay. -

- Plan informe de champ Martin et champ Baudoin,

- Un parchemin de 1469. (anses): « transaction passée entre D. Repomet
prieur d'Apponay et Jean de Lavaux curé de St. Legeur. -

- Pièce de 1727. Don Bruno Vallez procureur d'Apponay (12 Nov.).

- Pièce de 1748, 17 janv. - D. Raphael Bertheau prieur. -

- 1599, 12 mai. Participation de prières. - Sit inomen Domini benedictum.

Trator Johannes humilis prior majoris cart. . . Reverendissimo in X^{to} patri D. D.
Paulo Guialto hospitaliterissimo archiepiscopo Aquarum pontificis . . .

... renunciatum est per charissimum filium nostrum priorem cartae
Parisensis . . . cart. 12 mai 1599. - (traduction en français) -

- 2^e page. - Fr. Bruno humilis prior etc. nobili et maxime pio domino
Toanni Hublet in camera computorum christi amissimi Regis in agistro domi-
no de la Grychomiere . . . renunciatum est per charissimum filium nostrum
prioris cartae Parisensis . . . (and obs. de Forme scrib. en d. participations ord. no. 13)

- 1600, 12 Août. . . lettres faites par les PP. chartreux d'une place de m. aisoy
et court derrière . . . A tous ceux qui ces presentes lettres . . . fr. Michel Ca-
pellati et procureur du couv^t de N. D. d'Apponay, de l'ordre chartreux, capital-
-airement

airement assemblé au chapitre dudit lieu au son de la cloche avec les autres
religieux dudit lieu (l'permission du R. P. fr. Bruno, fr. Bailla Scriba capitaine gen)
- Comptes de l'année 1687 vu par fr. Bruno de la Gravière procureur
habillé 8 pages écrites sur 12. signé fr. Joseph Cozlet prieur, fr. Benoit Thomas
prieur, fr. Bruno de la Gravière 30 mars 1689. —

St. Marin Joannès. —

Apponay. —

Paris. Arch. Nat. I. 940. — Il y trouve 3 chemises sous le titre «Charte d'Apponay»

1° 10 pièces, parchemin, et papier, 1185-1576. —

2° 40 pièces, parchemin, papier, manuscrits et imprimés, 17^e siècle. —

1630. — «Copie des contrats de la rente de 800^l que nous avions sur l'hôtel de ville de Paris de l'ay, 1630, remboursée l'ay, 1682.»

— Compte rendu par fr. Bruno Beruchot, procureur de la chartreuse d'Apponay, depuis le 15 juin 1695 jusqu'au 1^{er} janvier 1697. —

— Cahier de 12 fol. in 8°, dont 11 écrits, signé, fr. Thomas de Carheil P. Jacques Lermay (ou Vermay) vicaire, J. Guigou, fr. Bernard Fessier, fr. Bruno Beruchot. —

— 1697. Lettre aux Vinteurs, signée, fr. Thomas de Carheil prieur, fr. Jacques Lermay vic, fr. Bernard Fessier, fr. Bruno Beruchot proc^t, fr. Laurent Patoul fr. Pierre de Montmeil (Demontmeil). —

— 1697, 12 Juin. Réponse des Vinteurs, fr. Jean Fougereux humble prieur de la chartreuse de Nantes, vinteur de la province de France celtique; fr. Antoine Ruffin, humble prieur de la chartreuse d'Auray — 12 juillet 1697, approbation de fr. Innocent prieur de chartreuse. —

3° 76 pièces, papier, cahiers, imprimés, 18^e siècle. —

— Inscriptions tabulis marmoreis in claustris Apponiaci cart. apponensia. (très laes. quadr.)

— Cahiers (pet. in 8°) de comptes: —

1° 1648, 12 juin. — Etat de la chartreuse d'Apponay tel que l'a laissé Don Luc Crochart cy devant procureur, laissant ladite charge le 12 juin 1648. (13 pages).

2° 1648, 12 juin. — Compte que rend D. Luc Crochart. de la recette qu'il a faite du revenu de ladite chartreuse depuis le 12 juin 1644 jusqu'au 12 juin 1648. (65 pages)

3° 1659, 1^{er} Janv. — Compte que rend fr. Jacques Mougins, religieux et procureur de N. D. d'Apponay d'une partie de la recette du revenu de ladite chartreuse. —

(1^{er} Janvier 1658 - 1659, 1^{er} Janvier). — 34 pages, il manque des feuillets à la fin,

4° Compte des années 1675 et 1676 «par moy fr. Joseph Cazet... prieur... Apponay»

5° Parties de Mme Marinier du 10 mars 1669 pour 290^l à soi encore dues. —

«Messieurs les R^{es} Pères chartreux d'Apponay s'obligent à Catherine Romelher mar- chande à

-chausé à Deize - du 2 juin 1666... etc. 77 - 4 pages. -

6° Un petit cahier in 8° de 12 pages, dont 4 blanches, (lié par une vieille queue)
Sermon pour le jour de St Bruno à Apponay 1772. - Il fut le recteur à
Apponay en 1783. - Il fut au moins le transcrit à Apponay 1785-

« Quapropter fratres magis satagite ut per bona opera certam vocacionem et
electionem faciat. » 75.

Ita notes prises par Marius Joannis. -

Cartusia Apponiaci in territorio et Diocesi Nivernensi. -

(ex Lon VII Des Notaria D. B. Li Lou. us. Lox.)

D. de Bouteville et D. de Vasseur

Molimus in ma hnt. ms. - Generali concilio Lateranensi tertio, cui Alexander 3^{us} summus Pontifex cum trecentis Episcopis interfuit, anno 1179 celebrato. Ill^{mus} Theobaldus Dei patientia Episcopus copus Nivernensis unus ex supradictis trecentis Patribus, ad sua reversus, modis omnibus statuit ut unis Religiosarum Domorum, sicut gemmit suam Diocesim, illustrare, praesertim unius constructione Cartusiae, in qua pro se et grege sibi credito, Deo jugelaudis sacrificiorum, literarumque. Egit itaque cum suo venerabili Capitulo, et Ordini cartusien^{si} locus Apponiaci donaretur: quorum consensus in instrumento donationis inferius exhibendo exprimitur. In quodam codice perventur hujus domus praeterea sacerdotum qui degabant in loco Apponiaci, antequam ordini nostro adscriberentur, sese postea eidem ordini dedisse.

Sita est in pago de Remilly in Castellania de Savigny Loyton, quatuor (vel quinque) leucis ad Decetia versus orientem, una vel duabus a Lugi versus septentrionem, nivernensis agri oppidis distans; cujus progressus, sicut et ejus initia, adeo parvi et exigui sunt ut semper antea ^{ut} ~~et~~ ^{ut} ~~et~~ ^{ut} ~~et~~ nulla res eam commendat praeter ejus antiquitatem, et pretiosam praesertim, quae via suis capitulis quatuor vel quinque monachos sustentare potest. (In Epistola moderni Praevis - et Tom. III. arva.)

Instrumentum foundationis -

Ego Theobaldus Dei patientia Nivernensis Episcopus copus: Et ego Thomas Decanus et totum Capitulum Ecclesiae Nivernensis Notum facimus universis omnibus tam praesentibus quam futuris quod nos dedimus et concessimus fratribus Ordinis Cartusien^{si} locum de Apponay integre cum pertinentiis suis, sylvis scilicet, terris, pratis et aquis, et omnibus quae in futurum secundum Ordinem cartusien^{sem} loco illi poterunt juste acquirere. Haec quod de forte contingeret fratres Ordinis locum eundem, quod absit, relinquere aut non inhabitare, ad Ecclesiam Nivernens^{em} locus memoratus libere rediret et quiete absque alicujus contradictione cum omnibus ibidem acquisitis. In hujusmodi vero concessionis testimonium, et firmamentum, praesenti paginae sigilla nostra facimus apponi. Actum Niverni publice anno Incarnati Verbi millesimo centesimo octuagesimo quinto in Capitulo sancti Cyrici, Domino Lucio Papa in cathedra Romanae Ecclesiae praesidente, Regnante Philippo Rege Francorum.

Vixit et adhuc anno 1188 fuit fundator, de quo nihil apud scriptores praeter fundationem hujus
cathedrae, nisi quod primum lapidem, appropinquanti aedificationi basilicae S. Valeriae Nivernensis, ac
cathedrae, lapides etili coopererent. In historia episcoporum Autissiodorensium, cap. 57. Guille-
mus Lucidaensis episcopus Autissiod., anno M^o LXXIX (a. 1179? in fine) circa festivitatem
B. Remigii coegrotare coepit. . . . cum autem ingruente hyeme graviori urgeretur molestia infirmi-
tatis, advocato Theobaldo Nivernensi episcopo sibi amicissimo et Gerardo Abbate Viceliaci cons-
anguineo suo et quibusdam Autissiod. secul. personis et canonicis testamentum suum, fecit etc.
In ta. 1 nov. bibliothecae ms. Philippi Lalbe. — Cogilloeus et Sammarthani ei cognomen induunt
De Patientia ex crassa certe hallucinatione legendorum in titulis = Theobaldus De Patientia
episcopus Nivernensis, pro Dei patientia, ut in supra dicto instrumento.

Benefactores. —

Uti paucissimas haec domus nacta sit benefactores, plerorumque etiam et nomina et beneficia
omnium memoriam absorbere crebra incendia quibus haec domus saepius deflagavit, consumptis
et amplis que documentis. Quibusdam tamen flamma peperit, quorum haec sunt nomina et
beneficia:

Robertus Comes Nivernensis anno 1208 amotus est de curia de Pouilly sitam in
parochia de Remilly, quam nostris emerat a Domino de Chas. Nunc Robertum Cogilloeus (p. 150
hist. Nivern.) existimavit fuisse patrem Petri de Courtenay mariti Agnetis filiae et heredis Gui-
donis Comitis Nivernensis. Sed qua occasione praefatus Robertus comitem se dicitur Nivernen-
sem, in genae patetur Cogilloeus se ignorasse; quam obrem, Sammarthani (Hist. Franc. lib. 33
cap. 2. et lib. 36 cap. 1. et lib. 38 cap. 5. Mem. assertit Ducheniis in historia familiae Droensis lib. 1. cap. 2) satius
arbitrantur hunc Robertum fuisse comitem Droensem, Roberti filium, qui comitis Nivernensis titu-
lum gessit ex parte uxoris illius altilidis Raimondi de Burgundia patris fundatoris Luvigniaci
filiae, quae antea nupsit GuiDoni comite Nivernensi ex quo genuerat Agnetem comitatus
haeredem, uxorem Petri de Courtenay de quo supra. Quam Petrum fuisse filium altilidis Petri
de Courtenay contendunt Sammarthani contra Cogilloeum, qui eum filium Roberti.

HUGO Dominus Ulmi et Castri canini (chart. el. chinon) anno 1219 sequentem fecit
donationem, deinde fundavit castellum Vallis S^{cti} Georgii:

1219—NOVERINT universi quod Ego Hugo Dominus Ulmi et Castri canini laudante et con-
sente illius uxore mea, pro remedio animarum nostrarum, et antecessorum nostrorum

cum vellem aggredi: iter Albigense dedi: domui de Apponay unum modium bladi et alium
modium domui de Colomia (ordinis grandimontensis). Qui duo modii reddentur annuatim de
agricultura mea de Riches ad mensuram Castellionis (hostillon en Bazois) in parte omnium
sanctorum, medietatem de frumento, et medietatem de siligine. Volo autem legatum istud
firmiter observari, etiamsi recidero, nisi forte mutari volero. Et in hujus rei roborem
confirmacionem, post appositionem sigilli mei et sigilli uxoris, exinde venerabiles Patres
Antissiodorensis Episcopus et Abbas Requiati ad petitionem meam, preces etiam chartarum sigil-
lorum nostrorum, munimine roboraverunt. Actum anno gratiae millesimo ducentesimo nono
decimo, mense maio, die veneris ante festum Pentecostes. >

Terra de Riches de qua in prefata donatione, fuit postea concessa ordini militum
S^{ti} Thomae, quae nunc est beneficium equestre sive, ut loquimur, commendaria ejusdem
ordinis: cujus commendatores sepe deinceps dereliquerunt observare predictum modium, donec anno
1673 supremo curiae Parisiensis iudicio ad solutionem annuam cogerentur.

Dominus de Maulais huic domui finitimus merito inter benefactores proci-
pue annuandus est, dedit enim praedium in suis sylvis, quo adhuc gaudet haec
domus: Haec donatio facta est anno 1205.

Gregorius nonus summus Pontifex anno 1227, 8 calend. octobris in clientelam
Apostolicam recepit hanc domum.

Mathildis Comitissa Nivernensis fundatrix Domus Belluarici multa etiam
bona dedit Apponiensibus patribus: cujus liberalitatis extat sequens monumentum:
1246. — Nos Mathildis Comitissa Nivernensis naturae facimus universis quod nos pro re-
— deo animae nostrae et heredi quondam bone memorie Domini et mariti nostri Comitis
Nivernensis dedimus et concessimus patribus et ecclesiae de Apponay Castellionis ordinis
pro annis et annis nostris in ipsa ecclesia in perpetuum celebrandis quadraginta bichetes
siliginis ad ratum, et quadraginta bichetes avenae ad cumulum, ad mensuram Antissio-
— dorensis, precipiendos annuatim apud Saviniacum, Poilfol in tertis nostris ejusdem
— loci de primo blado levato, si vero dictae tertiae minus valerent, nos vel heredes vel suc-
— cessores nostri vel servientes qui costum ad dictam villam vel supra dictas tertias recipiendos
— vel levabant, de eisdem costumis defectum reddere teneremur. Et dicti servientes simi-
— liter teneantur. Si autem dictae tertiae plus valerent, res idem est nostrum. Volumus
— liquidum

siquidem, et precipimus, ut ipis copus qui pro tempore erit ponat sententiam excommunicati-
onis in personam, heredem aut successoris nostri, et interdicit in terram ipsius si contra Donum
istud ullomodo ire attentaverit; nec ipsas relaxet quoadque dictis patribus et Ecclesie de
dicto reddito ad plenum fuerit satisfactum. Quod ut ratum permaneat, sigilli munimine
presentes litteras facimus roborari. Actum anno Domini 1246, mense Junio. — »

Asservatur in hac domo capula rubea arte piscia elaborata parvis distincta unioibus,
quam dedit profata abbatissa.

Joannes Dominus de Ballenay pro anniversario suo dedit anno 1269 quinque
rasellos siliginis annui redditus, et propterea in die anniversarii sui, inquit, de speciali
gratia quod supradicti patres in die qua fuerint anniversarium meum habeant unam pitan-
tiam, ad valorem decem solidorum, de quinque rasellis siliginis supradictis. » non pitantiam
uniuscujusque monachi sed totius conventus ad dictam summam, accedere debebat.

Henricus Dominus de Magni cupiens compensare gratias sive servitia quae patres
Apponiaci Guillelmo de Verriere patri ejus, dum viveret, et ipsi Henrico post dicti patris obitum,
fecerant, dedit eis anno 1288 mediam partem decimarum, quas possidebat in villis de Magni
et pour, et alteram partem, eorundem decimarum, eidem patribus vendidit.

Robertus Comes Nivernensis Comes Flandriae primogenitus anno 1289 profata
donationem, et acquisitionem, amortizavit.

Yoland Odonis Nivernensis Comitissae filia et haeres, profata Roberti uxor dedit moriens
pro suo anniversario viginti solidos annui redditus quos idem Robertus confirmavit, solvitque
semel decem libras ad constituendum dictum redditum 20 solidorum.

Philippus IV^{us} Rex Franciae pro se et Joana regina Navarrese uxore sua defuncta
omnia bona hujus domus amortizavit datis litteris anno 1310, in aprili.

Cuistus de Cermeni civis Nivernensis dedit dominium Des Bodices (Bedies?) prope Nivernum
pro fundatione unius missae singulis hebdomadibus in perpetuum celebrandae. In hoc dominio singu-
lis annis percipiuntur 236. # 17 s. 9 d. Haec Donatio facta fuit anno 1345.

Cuistus Cotton anno 1420 dedit pro suo anniversario quod singulis annis in novembri
per obitum, parvum stagnum de La Coulonge nunc dictum stagnum Cotton ex nomine benefactoris.

Hugoninus Boutillard et Huguetta de Verriere eius uxor dederunt jus piscandi per unam
leucum, et dimidium, in fluvio Aledne, et pratum dictum Le noi Grillard, pro anniversario quod
dicitur.

Dicitur 26 augusti.

Illustris Princeps Joannes de Burgundia comes flevicommensis, alter fundator Domus Apponiaci,
ita ex charta anni 1492, in qua signatur ejus obitus. —

(Hactenus D. Le Couleux propria manu) —

Catalogus Priorum Cartusiae Apponiaci

(Quod superius de Benefactoribus diximus, idem et de Prioribus liceat, nempe eorum notitiam cum domus documentis in uicibus facere. Quosdam tamen ab anno fundationis usque ad annum 1300 ex residuis titulis, reliquos uero usque ad nostram tempora ex chartis Capitulorum, generalium, exceptas habemus in sequenti Catalogo. it. d. l. lxx.)

Guido Prior. —

« Sive primus sive secundus inuicem prior fuisse anno 1202, ex domus documentis. » ita est.

Matthaeus Prior. —

« Anno 1261, mense maii in claustris maioris Cartusiae Ademarus de Pictauiis Comes Valentiniensis dedit eidem, domui exemptionem, per totam terram hanc, pro centibus R. Priore Cartusiae et consensu ejusdem loci, et Richerio Priore de Majorari, et Mathano Priore Vallis S^{ti} Petri et Matthaeo Priore Apponiaci etc. In secundo cartulario maioris Cartusiae, B. 173, et in notis V. P. Joannis Chaurat Scribae. — » ita est.

Joannes Prior. —

« Adfuit (Joannes) comitis ordinis annis 1269 et 1271, quo anno 14. calendas augusti adhuc erat in Cartusia, sive in ea remanserit post Capitulum generale sive ad eam redierit, adfuitque Decisioni controversiae inter Petrus ordinis et majorem Cartusiam, utae super modo et forma tenendi Capitulum generale apud Cartusiam. In instrumento ipsius Decisionis quod asservatur in tabulario domus Fortarum. — In tabulis domus hujus Joannes idem, et alius proerat annis 1277 et 1280. — » ita est.

J. de Venjol Prior.

« Hujus nomen excerptimus ex antiquo Kalendario domus glandini ubi ejus obitus notatur ad 5 martii. — » ita est. C. 118. Le Vasseur qui a ajouté ce dernier Prior en marge —

Petrus Prior. —

« Universis presentibus litteris inspectis nos Philippus et Petrus Ligeti et Apponiaci Priores ad delatandum terminos grangie de Sacconay auctoritate Capituli gen^{ti} Destinati, dictos terminos limites inus in hunc modum etc. Datum anno 1291 in festo martirum Joannis et Pauli. In Tabu-
-laris Domus Angonis. — » ita est. —

Joannes Prior. —

« In tabularis majoris Cartusie (Tournes) adfuit Capitulo gen^{ti} an. 1315 et accepit ab Humberto pro uatore majoris Cartusie quod am hunc an^{no} huc domini debitorum per domum Calesii. Idem, domus hanc gubernabat anno 1317 ex residuis tabulis. — » ita est.

Jo. Prior. —

« Obiit in officio Prioris et constat ex charta anni 1348, in qua legitur obitus ejus. Idem, forte qui proceerat anno 1317. Cum Priore Belnoe visitavit provinciam Picardie anno 1332, et an-
-no 1346 Aquitaniam. Dicit enim fuit et octate et sapientia spectabilis. — » ita est.

Bernardus Prior. —

« Proceerat anno 1357, quo renovavit associationem bonorum spiritualium olim factam cum
-domo Luvigniaci, ubi litteras super hoc confectas descripsimus sub Guillelmo Priore. — » ita est.

Guido Prior. —

« Anno 1374 erat diffinitor Capituli gen^{ti}, unde liquet quod jam a multis annis proceerat.
-Reperitur ad annum 1375 in titulis Domus. Anno 1377 Priori hujus de^o facta est cura per ch.
-Capituli gen^{ti} et translatus est ad regimen Vallis profundae. Visetur autem et a idem Guido.

1377 à

Joannes de Moctis Prior. —

« Monachus Montis Dei proficiter domus Apponiaci per ch. 1377. Visetur proficisse usque ad
-annum 1380, quo per ch. Priori hujus de^o ad sui magnam instantiam fit cura. In ch. 1381 ejus
-obitus ponitur et dicitur quod am Prior Bassoerillae, nulla facta mentione prioratus Appo-
-niaci; sed postea in charta scriptum fit Bassoerillae pro Apponiaci de coplura
-decimus in domo Montis Dei huc proficitionis. — » ita est. —

1380 à 1384. — Reginaldus de Pontisara Prior. —

« In monacho Vallis visidit fit Prior per ch. 1380. Et quadriennio post absoluitur per
-ch. 1384 his verbis: Priori Apponiaci fit cura. Et quia non servavit quod promisit
-visitatoribus de collectis et debitis antiquis mittendis ad Cartusiam, comedat quinguis
-ad hunc

40

Ex charta anno 1305. Item Dominus P. monachus Repausa-
torii qui est in Domo Apponiaci revertetur ad domum suam
sub disciplina in qua erat.

Ch. 1375 - Priori D. Apponiaci non fit m^{ia} (misericordia). Et fratri Petro
clericis reddito dictae D. quamvis male merito remittimus poenam carnis,
ipse autem reconciliatus ordini per priorem suum de licentia nostra faciat alias
disciplinas contentas in Statutis. Domino Apponiaci qui se fecit incidi remittimus
disciplinam, et de gratia speciali reddimus vocem, et concedimus pri-
ori quod possit recipere unum donatum vel vocare unum ordinis conversum
cum p^{ae} personarum ad professionem vel ad tempus - - (In Domo Surigniaci)
et dictus prior et conventus sustineant D. Petrum qui venit ad eos de
D. Apponiaci usque ad adventum punitatorum qui de ipso valeant
prout decreverint ordinare -

Ch. 1377 D. Joannes de Metis professor Montis Dei praeficitur Prior D. Apponiaci.

Ch. 1380 - Priori Apponiaci ad suam magnam instantiam fit m^{ia} et praefi-
citur in Priorem dictae D. D. Reginaldum de Pontasia monachum
Vallis viridis

ad terram dum ad domum suam fuerit reversus, et totidem die et post altera etc. sed postea iterum proficietur ut mo loco dicemus. — » ita est.

1384 à 1393. — Andreas de Charitate Prior. —

« Monachus Montis merulae subrogatus Reginaldo de Pontisara per ch. 1384, cui injungitur ut de debitis Capituli gentis solvat infra Capitulum gen. sequens sine defectu. Anno 1393 abdicavit in Capitulo gentis et secedens in domum Belliarici, ibidem animum Deo reddidit, denunciatur in ch. 1395. — » ita est.

1393 à 1395. — Reginaldus de Pontisara Prior.

« Iterum in Priorem assumitur ex simplici monacho Vallis viridis per ch. 1393. Et biennio post absolute legitur in ch. 1395. — » ita est.

1395 à 1397. — Jacobus Haze Prior. —

« Monachus Parci successit Reginaldo, institutus per ch. 1395. Et anno 1397 per ch. deponitur, et remansit tunc in hac domo simplex monachus, deinde egit Vicarium in domo Belliarici, unde ad regimen Bassooville assumptus est per ch. 1402, sed postea renunciando rediit Vicarius Belliarici ubi in eodem officio mortuus legitur in ch. 1408. — » ita est.

1397 à . . . — Nicolaus Burgundionis Prior. —

« Priori Apponiaci fit mita et remaneat in eadem domo pro praesente, et proficietur ibi S. Nicolaus Burgundionis non resident in domo de Polérens, dispensatione et habilitatione prohabitis si indigeat, ex ch. 1397. Quanto vero tempore profuerit non constat. — » ita est.

à 1419. — Robertus Barin Prior. —

« Repertur in titulis domus profuisse annis 1402 et 1404, cum Domengeto Paqueti procuratore. — Anno 1410 Priori non fit mita. Et committitur visitatoribus ut eam sibi faciant si viderint expedire. Et ulterius non differant adire R. Patem Yris ipsum Brivernensem tractaturi pro ut fuit eis vis à voce commissum. — Non videtur Prior fuisse abso-
-lutus, imo eum arbitror profuisse usque ad annum 1419, quo per ch. Priori facta est mita. Deinde fuit procurator in hac domo, ubi adhuc vivebat anno 1425. — » ita est.

1419 à 1420. — Joannes Peuser Prior.

« Professus Divisionis Prior Apponiaci designatur per ch. 1419, sed anno sequenti ad
man-

- 241
- Ch. 1384. Domui Apponiaci praeficitur D. P. Andreas de Charitate monachus
domus Montisasterulae.
- Ch. 1393 - Priori Apponiaci fit m̄ia et praeficitur in Priorem D. Reginaldum de
Pentisera monachum Vallis-vidis.
- Ch. 1395 - Dominus Jacobus Aze praeficitur Prior d. Apponiaci. Obiit 1402 Vicarius
d. Bellularici.
- Ch. 1397 Priori Apponiaci fit m̄ia, et praeficitur ibi Prior D. Nicolaus Bur-
gondionis nunc residens in Domo de Poletens.
- Ch. 1408 Priori Apponiaci non fit m̄ia.
- Ch. 1410. Priori Apponiaci non fit m̄ia, et committitur Visitatoribus.
ut eam (m̄iam) sibi faciant si viderint expedire et ulterius non differant
adire R. P. Episcopum niuersensem tractaturi prout fuit eis una voce
commisum.
- Ch. 1411. Priori Apponiaci non fit m̄ia.
- Ch. 1412 Priori d. Apponiaci non fit m̄ia.
- Ch. 1413 Idem.
- Ch. 1414. Priori Apponiaci non fit m̄ia, sed committimus Priori Divionis ut
habeat respectum ad domum illam, et visitet eam quam citius poterit, et
praecipue super quibusdam contractibus prout Dominus Cartusiae scribit
sibi -
- Ch. 1416. Priori Apponiaci non fit m̄ia.
- Ch. 1417. Idem.

suam magnam instantiam absoluitur per ch. Reversus vero in domum Divisionis
ibidem obiit solitarius et signatur in ch. 1436, alias dictus Penseret Poper. — » ita est.

1420

Petrus Le Boiteux Prior.

« In vicario et professo Parci proficitur per ch. 1420. In titulis reperitur ad annum 1425.
In charta 1428 Prioris fit. Deo nulla postea fit mentio. Est ipse Petrus qui absoluteus
per ch. 1428 institutus est Rector Thoreci et inde Prior Ligeti, latine dicitur Claudus. Ipsus
autem obiit nempe Petrus et audi. ponitur in ch. 1453, ubi dicitur professor Parci, undeprobatur
eundem esse qui tamen hic proficit (domini Apponiaci) 1^o ab anno 1420 sed post abso-
lutam conversionem egit in domo Parci ea qua per ch. 1422 facta est Prior Belliarici et
anno 1423 absoluteus, debuit 2^o profici hic domini circa 1424. — » ita est.

Anonymus Prior. —

« Anonymus Prior proficit annis 1422 et 1423. » ita nota in margine. —

1428 à 1433. —

Prior. —

« Priorem absoluteum a domo Belliarici proficimus in Priorem S. Apponiaci ex ch. 1428.
Anno vero 1433 per ch. absoluitur. — » ita est.

1433 à 1434. — Petrus de la Magdelaine Prior.

« In Priore Ligeti fit Prior Apponiaci per ch. 1433, et anno sequenti in comitibus
abdicatione remansitque in custodia usque ad annum, 1435, quo iterum ad regimen
assumitur et mox dicitur. — » ita est.

1434 à 1435. — Joannes Bocheute Prior.

« Professor Belnoe Petrus sufficitur per ch. 1434. Et anno 1435 deponitur, vivitque
usque ad annum 1478, quo obiit 23 Julii et signatur in ch. 1479, mortuus in cella
domus huius professionis. — » ita est.

1435 à

Petrus de la Magdelaine Prior.

« Iterum ex hospite majoris Custodie proficitur per ch. 1435. Reperitur in docu-
mentis ad annum 1436, cum quo erant tantum duo monachi Jacobus Calin et Henricus
Blanchard. Deinde translatus ad regimen Ligeti, ibidem defunctus est anno 1460
10 Dec. habuitque plenum curam per alterius monachiatum per totum ord. ex ch. 1461. — » ita est.

à 1446. — Jacobus Calin Prior.

« Professor Divisionis et olim ibidem, Prior et Partis Dei, Vallis et Vallis S. Agonis.
Anno.

- ch. 1420 - Priori D. Apponiaei ad suam magnam instantiam fit mia et praeficimus in Priorem dictae D. Petrum dictum Boiteux, professum D. Paris.
- ch. 1422 - Priori d. Apponiaei non fit mia et monemus ipsum quatenus de Caelo scribat Capitulo generali, alioquin expectat disciplinam
- ch. 1423 - Priori Apponiaei non fit mia.
- ch. 1424 id.
- ch. 1425 id.
- ch. 1426 Priori Apponiaei non fit mia et injungitur sibi ut monachum apud dictam professum D. Bellelaria persequatur et reducat cui satisfaciat pro expensis & bonis D. Bellelarii.
- ch. 1427 Priori d. Apponiaei non fit mia et frater Rolandus clericus residuus professus D. Divionis maneat ibidem ad Ordinis voluntatem et praefate D. Divionis pro dicto fratre Rolando solvat duas decimas scilicet quoadmodum ibidem hospitaliter agnis singulis.
- ch. 1428 - Priori Apponiaei fit mia. **D. Joannes Foucherii.** - ch. 1428 praeficimus ibi D. Joannem Foucherii in rectorem, D. Joannem Foucherii solvitur a domo Apponiaei... cui mittimus litteras Capitulo directas per conventum D. Ligeti injungentes eidem ut cum dictis litteris vadat ad dictam domum Ligeti ubi super contentis in dictis litteris se informet in veritate et si viderit expedire Priori miam faciat, et futuram electionem si canonice fuerit confirmat, aut alius eodem de pastore provideat.
- ch. 1429 - Priori d. Apponiaei non fit mia, et praefate D. Joannes Bosson vadat ad D. Divionis cui domui applicamus pecuniam quam habent in deposito nomine ipsius nautem nolunt eum recipere vadat ad D. Durbonis ad profitendum cui applicamus pecuniam praedictam.
- ch. 1431 et 1432 Priori Apponiaei non fit mia.
- ch. 1434 - Priori d. Apponiaei fit mia. et praeficimus ibi in Priorem D. Joannem Vochuti, professum D. Belnae et D. Guillelmus Lassay procurator dictae domus. vadat ad D. Paris suae professionis.
- ch. 1435 - Priori fit mia et praeficimus ibi in Priorem D. Petrum de Magdalena professum d. Ligeti nunc hospitum in domo Cartusiae.
- ch. 1436 non fit mia
- ch. 1438 id.
- ch. 1439 - Priori d. Apponiaei non fit mia. Et D. Joannes Bosson cesset in totum ab impetrata petitione se ad alium domum transgredi, alias taliter puniatur quod cedit in omnibus in exemplum. (In domo Fontis B. Mariae (Bourfontaine)) Et D. Philippus Guquet professus dictae D. vadat ad hospitandum ad D. Apponiaei ad Ordinis voluntatem.
- ch. 1440. Priori d. Apponiaei non fit mia. Et decernimus Domnum Jacobum Galini D. praefatae ex jure Statuti fore professum, nec domum Divionis eidem D. Jacobo amplius tenere jure professionis, salvo beneficio spirituali duntaxat.
- ch. 1441 Priori d. non fit mia. In domo Sellionis Et D. Franciscus Boleii hospes in domo Apponiaei transferat se ad domum Sellionis ad ibi exercendum officium Vicariatus.
- ch. 1442 - Priori d. Apponiaei non fit mia. Et D. Joannes Gonetti hospes in dicta domo revertatur ad domum Belnae suae professionis.
- ch. 1443 Priori d. Apponiaei non fit mia.
- ch. 1444 Priori d. Apponiaei non fit mia. (In domo Divionis) D. Stephanus Regis dictae D. vadat ad domum Apponiaei pro juramento Prioris in officio Procuratoris ad Ordinis voluntatem. (In de Beata Mariae de Prata (In domo de la Pie sur de Troyes)) Prior dictae D. solvat p. domui Apponiaei unius equi hinc ad festum omnium Sanctorum alias a vino abtineat donec solvant.
- ch. 1445 - Priori d. Apponiaei non fit mia. Et D. Stephanus Regis p. eadem hospes perseveret in dicta domo ad Ordinis voluntatem. (In domo S. Vallis S. Hugonis) D. Claudius Belerii eadem hospes vadat ad domum Apponiaei expensis D. Seligniaci suae professionis et ibi resideat ad Ordinis voluntatem.

Anno 1430 per ch. factus Prior Vallis t^e Ragonis, dicitur professus Apponiaci. Anno 1435
absolutus a Domo Divisionis in hanc domum se recepit ubi alteram emisit professionem, ut
colligitur ex ch. 1440 in qua sic lego: «Secernimus S. Jacobum Calini domus Apponiaci
ex jure statuti fore profectum, nec domum Divisionis eidem S. Jacobo amplius teneri jura
professionis, s. alio beneficio spirituali duntaxat etc.». Reperitur in tabulis Domus quod
procurat anno 1445 cum duobus tantum monachis Stephano Roy et Joanne Cossou. Anno
vero 1446 a prioratu absolutus, et in domum Repräsentorii se recepit ubi per ch. 1448
instituitur est Vicarius quem Pater in Domino exhortatur «ut in reformatione spirituali
um, s. dicit ostendere bonum zelum suum.». Sed a Deo ad meliora vocatus eodem anno
obit 26 septembris et signatur in ch. 1449. — » ita cat.

1446 à 1459. — Andreas Le Fort Prior. —

«Profectus Divisionis prioratum obtinet per ch. 1446. De eo in titulis ad annum 1451. Vocaturque
Drouing Le Fort. Et cum eo erant duo monachi Joannes Cossou Vicarius et Girardus Barbier
procurator. Cum magnâ utilitate profuit Andreas usque ad annum 1459, auscitque reddidit
Domus: quam obrem, anno 1458 per ch. committitur Priori Domus Parisiensis Visitationi princi-
-pali, ut quamcunque commode poterit de tribus vel quatuor monachis provideat huic domi-
-ni, ex quo facultatibus temporalibus abundet. Anno 1459 per ch. deponitur et redit Divisio-
-nem. Deinde bis egit priorem Vallis profundæ: tandemque privatus in cellâ Domus hanc
professionis moritur et constat ex ch. 1491. — » ita cat.

1459 à 1462. — Petrus Acquiini Prior. —

«Profectus Divisionis tunc Vicarius Annatarum, Andreæ locum occupat instituitur Prior
per ch. 1459, et tunc Joannes Cossou erat procurator. Anno 1461 profectus Prior nomina-
-tur commissarius, et anno 1462 transfertur ad regimen Pontis B. M^æ. Unde reverendus Divisio-
-nem, vicarium, ibidem agebat anno 1465, cum antea moderamina ejusdem Domus ac totius
-provincia tenuisset. Obit solitarius anno 1483, die 5 Decembris habens plenam in ch. p. or tot.
Ordinem. — » ita cat.

1462 à 1473. — Petrus Peponnelli Prior. —

«In possessionem prioratus ex procuratore induitur per ch. 1462, profectus S^t Parisi. Profuit
ac profuit usque ad obitum, qui signatur in ch. 1474, die 15 Clementis anni videlicet 1473.
Sub eo erant tres monachi anno 1467, Joannes De la Coche (postea idem de Cossou) Vicarius,
Joannes

- ch. 1446 Priori Apponiaei fit nra et praeficimus Priorem ibidem D. Andream Fortis profes-
sum d. Divionis. Et D. Stephanus Regis in dicta domo perseveret ad Ordinis voluntatem.
- ch. 1447 Priori d. Apponiaei non fit nra. Et districte moneamus D. Stephanum Regis et D.
Joannem Cossone ut inter se bonam pacem fraternalem prout tenentur, conservent,
nec discordiam inter alios sequantur, aliam prius penam esse per restrictionem
victualium ad exemplum aliorum, et nihilominus prior praedictus habeat redire liberos
et alia quae occulte fuerunt sine licentia asportata per profanos d. Divionis priori dictae d.
- dp. 1448 Priori d. Apponiaei non fit nra -
ch. 1449 id - Et dispensamus quod valeat confiteri domna Johanni
Cossone. Et domnus Stephanus Fortis Regis ibidem hospes perseveret ad Ordinis voluntatem et
exemplariter se habeat de nonnullis bonam emendationem faciendo. Et imponamus Priori
et omnibus silentium, ut de sua recessione ad domum Divionis fiat amplius verbum.
- ch. 1450 Priori Apponiaei non fit nra et de non veniendo ad Capitulum ipsum habemus
excusatum. Et Stephanus Regis hospes ibidem vadat ad d. Vallis S. Georgii, ibique hos-
pitetur ad Ordinis voluntatem.
- ch. 1451 et 1452 Priori Apponiaei non fit nra.
- ch. 1452 Priori Apponiaei non fit nra, et injungimus Visitatoribus ut quam citius pote-
runt dictam domum habeant visitare cum plena auctoritate Capituli Generalis.
- ch. 1454 - Priori non fit nra - (In domo d. d. d.) et licentiam quam petit donege-
mus - (In domo d. d. d.) D. Joannes de Puteo vadat ad hospitandum ad domum
Apponiaei ad Ordinis voluntatem.
- ch. 1455 - Priori Apponiaei non fit nra. Et D. Joannes de Puteo ibidem hospes revertatur ad
domum d. d. d. suae professionis. Et D. Gerardus Barberii vadat ad domum Bellilacii
ad Ordinis voluntatem.
- ch. 1456 - Non fit nra - ch. 1457 - non fit nra. Et Committimus Visitatoribus ut dictam
domum Apponiaei habeant visitare et exarris D. Martialis ibidem hospitis saltem penam
quod cedat omnibus ad exemplum, et ipsum Martialem in aliqua domo provinciae
Franciae sub disciplina Ordinis generali prout bene meruit collocare - (In domo Vallis
S. Georgii) Et D. Gerardus Barberii ibidem procurator vadat ad d. Apponiaei ibique
exerceat officium procuratoris ad Ordinis voluntatem.
- ch. 1458 - Priori d. Apponiaei non fit nra. Et D. Gerardus Barberii vadat ad d. Vallis
S. Georgii ad Ordinis voluntatem. Et committimus Priori Parisiensi Visitatori principali
ut quam citius commode poterit de tribus aut quatuor monachis provideat dictae
domus ex quo facultatibus temporalibus abunent. (In domo Wanetaurum) Et
D. Herveus ibidem hospes vadat hospitium ad domum Apponiaei ad Ordinis voluntatem.
- ch. 1459 Priori d. Apponiaei fit nra, et praeficimus in priorem dictae d. Petrum Aquini
vicarium d. Wanetaurum. Et Prior absolute antequam revertatur ad d. suae
professionis expectet novum priorem cui teneatur secundum formam statutorum reddere
statum domus. (In domo Wanetaurum) Et D. Johannes Bors ibidem hospes vadat ad
domum Apponiaei ibique hospitetur ad Ordinis voluntatem.
- ch. 1460 Non fit nra - ch.
- ch. 1461 - Au Chapitre general il est nomme: "Auditor Computorum Capituli generalis"
Priori d. Apponiaei non fit nra. Et provideat sibi de uno bono procuratore cum assisten-
tia prioris Divionis Visitatoris. Et D. Hector ibidem hospes vadat ad d. Vallis S.
Georgii, ibique resideat ad Ordinis voluntatem. (In domo Bellilacii) Et D. Petrus Aquini
li vadat ad d. Apponiaei, ibique exerceat officium procuratoris ad Ordinis voluntatem.
- Cette année les Visitateurs de la Province de France sont: Prieur Divion d. Apponiaei.
- ch. 1462 Prior Apponiaei est primus diffinitorum. Fit nra, et praeficimus in priorem
dictae domus D. Petrum Paponelli procuratorem dictae domus. Et frater Petrus Ricardi
conversus hospes in dicta domo revertatur ad d. Vallis viridis suae professionis. (In
domo Pontis B. Marie Priori fit nra et praeficimus in priorem dictae d. D. Petrum Aquini
a prioratu d. Apponiaei absolutum.
- ch. 1463 Priori non fit nra - (In domo Wanetaurum) Et D. Herveus vadat ad d. Apponiaei sicut
fuit sibi ordinatum per Visitatores provinciae.
- ch. 1464 Priori non fit nra. Et injungimus D. Herveo ut in dicta domo stabeat se ad Ordinis
voluntatem - (In domo Pontis B. Marie) Prior dictae fortis solvat Priori Pratege tres libras turo-
nenses pro expensis factis per D. Equidum Marchandeti, quas dictus D. Equidus recepit mutuo
a dicto Priori quando ibat ad domum Apponiaei.
- ch. 1465 - 1466 - 1467 - Non fit nra - (In domo Vallis viridis) Et quia multi de Ordine ad
dictam d. declinant ibique diu stant pro expeditione negotiorum suorum, et ipsi expeditis
recedant sine solvendo expensas, quod domus portare non potest ideo intendimus prius hujus modi
ut solvant expensas ibidem factas. Videlicet tres denarii. Prior Apponiaei. Et solidi.

Joannes de Langret et Tudouat, neque plures extiterunt sub ejus regimine. Fuerat etiam Prior
Præcol. — » ita col. —

1473 à 1474 et 1475. — R. P. D. Antonius de Charno Prior. —

« Professus Divisionis fit primus, Prior Bellilarii per ch. 1466 et anno sequenti Vallis chuse.
Deinde R. P. S. Antonius Dellioux et Prior Avenionis in generalem ^{ordinis} exiit anno 1472 in augustis,
Ipse Antonius de Charno regimen Avenionense suscepit, sed anno sequenti importunitate cedens
quorundam conventuum, mutationem Priorum appetentium, officium resignavit post Capitu-
lum generale anni 1473. Neque defuncto Priori Apponiaci sufficitur auctoritate R. P. Patris, a
quo tamen circa finem anni 1474 vel sub initium, 1475 evocatur ad majorem Cartusiam,
ubi ex procuratore factus est totius ordinis Pater anno 1481. — » ita col.

à 1475. — Joannes de la Coche Rector. —

« Translato S. Antonio ad Cartusiam, quidam Rector instituitur, qui per ch. 1475 absolute
remansit procurator, quem conjicio esse Joannem, Coche sive de la Coche qui in officium
Vicarii antea exercebat, et postea ex titulis probatur procuratorem egisse usque ad obitum,
qui signatur in ch. 1493, ubi dicitur professus Divisionis, et obisse die 26 Januarii. — » ita col.

1475 à

Thomas Guignard Prior. —

« Professus et procurator Vallis Dei per ch. 1475 Prior Apponiaci nominatur, sed paucissi-
mo tempore prioratum tenuit ut ex successore patebit. Profuit tamen, ut colligitur ex
ch. 1477 in qua jubetur Priori hujus D. « ut solo et domini Vallis Dei centum solidos Lyoneses
traditas S. Thomæ Guignard quando profuit institutus Prior Apponiaci. » Obiit in solitudine Vallis
Dei, ut probatur ex ch. 1484, in qua signatur mortuus. — » ita col.

1475 à 1476. —

Joannes Piemor Prior. —

« Alios Stephanus Piemor, nec ista die profuit qui institutus anno 1475 post absolute-
onem S. Thomæ Guignard in officio paulo post desinit demeritatus in ch. pat. anni 1476. » ita col.

1476 à 1485. —

Joannes Lesleu Prior. —

« Anno 1476 per ch. Rector hujus D. proficitur in Piemor, quem puto esse Joannem
Lesleu sive electi professum Ligeti qui in hac domo ante annum 1475 morabatur.
Invenitur autem in libro visitationum profuisse anno 1479 et occurrit in titulis usque
ad annum 1484. Anno vero 1485 per ch. absoluitur et iterum que in domum Ligeti rixit
usque ad annum 1503, quo signatur mortuus in ch. sub eo fuerunt tantum duo monachi.

- 447
- ch. 1466 - 1467 non fit mīa. Et quia priores domorum Ligeti. Apponiaui. non solvunt debita domui Vallis viridis prout anno plusquam praeterito fuerat ordinatum in carta Capituli generalis; ideo stricte eis injungimus quatenus solvant dicta debita hinc ad festum 1^{ae} Michaelis, aliter sint extra sedem suam in ecclēia donec solverint.
- ch. 1468. Priori App. non fit mīa. Et ipsum de re reprehendimus pro eo quod ordinationem Capituli videtur sub dissimulatione negligisse in non solvendo debita domui Parisiensi. Ideo sibi injungimus sub poena suspensionis ab officio juratus ut debitum solvat scilicet 36 solidos.
- ch. 1469. Priori App. non fit mīa. Et D. Symon Ameruli ibidem hospes stabilizat se in dicta domo ad ordinis voluntatem.
- ch. 1470 - 1471 non fit mīa. Et injungimus prioribus domorum Apponiaui. qui non miserunt hoc anno praeterito ducatum ordinatum anno praeterito pro impetratione privilegii mittant anno sequenti et in hoc non deficient.
- ch. 1472. Priori App. non fit mīa. Et D. Johannes de Longonis ibidem hospes vadat ad D^m Belnac ibique hospitetur ad ordinis voluntatem. (In domo Belnac) Et D. Johannes Boy ibidem hospes vadat hospitatum ad D^m Apponiaui. ad ordinis voluntatem.
- ch. 1473. non fit mīa.
- ch. 1474. Priori Apponiaui non fit mīa.
- ch. 1475. Rectori Apponiaui fit mīa. Et praeficimus in priorem dictae D. D. Thomam procuratorem Dⁱ Vallis Dei, et Rector absolutus exerceat officium procuratoris in eadem domo ad ordinis voluntatem. (Nota non videtur fuisse D. Antonius de Charno) - dit une note du ms. où cette disposition du Chap. gen. est faite.
- ch. 1476. Ponitur hoc anno obitus D. Joannis Picmor prioris Apponiaui, non erat ergo prior dictae Dⁱ D. Antonius de Charno - (nota ejusdem)

Nota. Pour les années ^{supérieures} ~~et~~ il n'y a rien d'indiquer pour la ch^{te} d'Apponay, parce que les Cartes complètes du Chap. Gen où se trouvent les dispositions qui regardent chaque province & chaque maison, nous manquent; nous n'avons plus qu'un résumé fait par un scribe nommé D. Chauvet.

1485 à 1486. — Romanus de Pratis Prior. —

« Professor et Vicarius Belense per ch. 1485 regimini deputatur. Sed paulo post et vitam, et officium, exciit, denunciatur mortuus in ch. anni sequentis videlicet 1486. — » ita est.

1486 à Guillelmus Faultrier Prior. —

« Repertus in tabulis domus ad annos 1487 et 1491. Obiit Prior D. Belense anno 1520, die 15 nov. et signatur in ch. 1521, in qua dicitur olim Prior de gressu et Sylve benedictæ, vicarius Salutarum, et Visitator provincie Burgundie, habitator plurimum monachorum, etc. — » ita est.

à 1498. — Joannes Pertuiseti Prior.

« Proffit post Guillelmum, usque ad annum 1498, quo anno die 15 martii in actu visitationis absolvitur per Joannem et Jacobum Priores Belliarici et Vallis S. Georgii. Deinde fuit Prior Durbonis per aliquot menses, obiit simplex monachus in domo montis merulae hujus professionis die undecima Decembris anni 1531 ex ch. 1532, alias quoque Vicariatum, excolerat apud Politanos D. n. s. v. d. e.

1498 à

R. P. D. Antonius de Charno. Prior.

« Hic anno 1496 absolutus a Generalatu in hanc domum se recepit ut patris celo velut ^{sibi} sibi salubriori gauderet; erat enim oriundus ex his locis in castro non longe ab Apponiaco distans, ubi etiamnum viget familia de Charno. Post absolutionem Joannis Pertuiseti nullus in ejus locum substitutus est. Sed per ch. ejusdem anni: « Regimen domus Apponiaci (sunt verba chartæ) relinquatur Patri Antonio de Charno quousque provisum sit de Prioribus. » Erant tunc quatuor monachi nempe Legierius de Longchamp vicarius, Ludovicus Dieulefils procurator, Joannes Billon, et Joannes Bigot monachi. In titulis ejusdem anni 1498 idem R. P. D. n. s. v. d. e. Prioris Apponiaci accepit. — » ita est.

à 1500. — Ludovicus Dieulefils Prior. —

« Professor Allionis, ex procuratore fuit Prior et annis circiter duobus profuit absolutus ad regimen D. de ontis Rivi anno 1500 post capitulum gen. l. e., deinde domum Allionis gubernavit, a qua absolutus per ch. 1517 factus est vicarius Lunceoe et postea procurator in praesentia vita fungitur anno 1519, 27 septembris ex ch. 1520. — » ita est.

45

ch. 1495. "Nota usque ad annum 1498 fuisse priorem in domo Apponiaei unde si R^{dux} Pater Antonius de Charno elegit eam domum fuit ibi privatus monachus saltem non Prior videmus dicto anno 1498." ita Chauvet

ch. 1498 "Regiment Apponiaei relinquitur Patri Antonio de Charno quodque ut provisum de Priore" ita Chauvet.

ch. 1499. "Hoc anno et sequenti habetur in Charta Priori Apponiaei non firmata sed vel error est vel alius prior fuit institutus et postea aboleto non iterum anno 1501 dicitur: Patri Antonio relinquitur adhuc administratio D^s Apponiaei item sequenti et 1503." ita Chauvet.

ch. 1501. "Patri Antonio relinquitur adhuc administratio D^s Apponiaei" ita Chauvet.

ch. 1502 et 1503 idem.

ch.

1500 à 1511. — R. P. D. Antonius De Charno Prior. —

« Pater Antonius relinquitur adhuc administratio Apponiaci, tamen satisfaciat quædam-
libus, scilicet Gregorio Guillelmo de Decem rassis hodi, et similiter Claudio Som de octo
francis ex ch. 1501. » Anno 1502 Pater Antonius adhuc relinquitur administratio D. Apponiaci,
quæ etiam repetantur in ch. 1503. Et ab anno 1504 usque ad annum 1510 inclusive his
verbis de eo fit mentio in chartis: Reg. Pater Apponiaci non p. n. Et toto tempore quo
preerat non fuit domus visitata et fuerunt eo incluso sex monachi. Eius obitus legitur in
ch. 1511 his verbis: « V. P. S. Antonius De Charno Prior Apponiaci, qui alias longo tempore
existit R. P. Pater Cartusie, quibus ab et plenius, cum pro alterius monachatus, eius obitus fuit
3^a die martii. — » ita cat.

1511 à 1514. — Catherinus Leuffroy Prior. —

« In Rectore fit Prior per ch. 1511, quæ sic habet: « Rectorem, D. Apponiaci proficimus
in Priorem, et laborat circa reparaciones, dictæ Domus et recuperaciones, bonorum
temporalium, et eorum conservaciones. » Eodem anno die 12 augusti sub eodem Priore
facta est visitatio D. et cum eo tres monachi. Anno 1512 adhuc proceat ex titulis usque
ad annum 1514, quo per ch. absolvitur et Vicarius instituitur. — » ita cat.

1514 à 1516. — Guido Tibert Prior. —

« In Domino Divisionis cuius erat professor ad regimen Apponiaci vocatur per ch. 1514.
Sub eius regimine facta est visitatio anno 1516, die 23 septembris. Absoluta visitatione
fuit depositus proceat Prior a R. P. Pate Cartusie die 13 octobris. Obiit in domo Divisionis
anno 1534, die 5 januarii ex ch. ejusdem anni. » ita cat.

1516 à 1517. — Thomas Elscuyer Prior. —

« Ab onachis professus Cartusie per R. P. Patrem proficuitur anno 1516 in octobri. Et anno
1517 in comitis Prior Prætor constituitur. Eius obitus reperitur in ch. 1560, ubi dicitur
professor 1^o D. Parisiensis, 2^o D. Ligeti olim Prior Prætor et nunc abbas, sed in libro
visitationum dicitur a R. P. Pate institutus Prior Apponiaci ex monacho professo Cartusie.
Potest fieri quod et tertiam professionem, ibidem emisisset. — » ita cat. D. Thomas se-
cundam professionem emisisset in majori Cartusie et tertiam in D. Ligeti. Itæ Ann. Cart. Paris.

1517 à 1518. — Nicolaus L'huillier Prior. —

« In Priore Vallis viridis hæc provincia Visitatore fit Prior Apponiaci per ch. 1517, et Divisionis
An

ch. 1504 - "Venerabili Patri ~~Anto~~ Domus Apponiaei non fit mia. (Erat D. Antonius de Chamo alias Prior Cantinae qui semper usque ad obitum habuit hoc honoris elogium in charta nempe Venerabilis" ita Esauvet. Et dam la Corte generale: Venerabili Patri D. Apponiaei non fit mia. Et D. Rogerus de longo campo, relaxatur a disciplina per visitatores sibi impo-
nta sub spe bonae emendationis: et Johannes Foucault ibidem hospes habeat patientiam in petitione sua, eo quod non sit locus in domibus ad quas petit transferri.

ch. 1505 Venerabili Patri Priori D. Apponiaei non fit mia.

ch. 1507. Venerabili Patri Priori D. Apponiaei non fit mia. Et D. Stephanus Mareti ibidem hospes revertatur ad domum Belnae suae professionis prout ~~petit~~ prior D. Belnae petit.

ch. 1508 Venerabili Patri Priori D. Apponiaei non fit mia. Et D. Jacobus le Gendre ibidem hospes vadat hospitatum ad domum Surigniaci ad ordinis voluntatem.

ch. 1509. Venerabili Patri D. Apponiaei non fit mia. Et D. Petrus Beiliaux, ibidem hospes, revertatur ad domum Passville, suae professionis.

ch. 1510. Venerabili Patri D. Apponiaei non fit mia. (In domo Surigniaci) Et D. Petrus Gellini, ibidem profensus, vadat hospitatum ad domum Apponiaei prout petit, ad ordinis voluntatem.

ch. 1511 - Rectorem D. Apponiaei praeficimus in priorem dictae D., et laboret circa reparationem ipsius D. et recuperationem bonorum temporalium et illorum conservationem.

ch. 1512. Priori D. Apponiaei non fit mia. Et prior dictae D. sustentet Guillelmum Michelat in victu et vestitu, et utatur eius opera, ad ordinis voluntatem, attento quod in obsequio dictae D. fuit mutilatus et in parte inutilis effectus.

Anno 1513 deest charta

" 1514 c id

" 1515 id.

De 1516 - 1535 nous avons les chartes completes -

ch. 1516 - Priori Apponiaei non fit mia.

ch. 1517. Priori D. Apponiaei fit mia, et praeficimus in priorem dictae D. D. Guillielmum a prioratu D. Vallis viridis absolutum. Et D. Guillelmus dobeti ibidem hospes revertatur ad domum Silvae benedictae suae professionis. Et D. Johannes Eschart ibidem hospes vadat hospitatum ad Dm. Bellidulphici ad ordinis voluntatem. Et D. Nicolaus Esletti ibidem hospes revertatur ad Dm. Belnae suae professionis. (In domo Vallis viridis) Prior ad suam magnam et longam per plures annos repetitionem instantium fit mia. Et Domini Gabriel Belon, Guillelmus Hesson, et Joannes Ricoust ~~ad domum~~ morachi priores dictae Dm. vadant hospitatum ad Dm. Apponiaei ad ordinis voluntatem prout petunt. - (In domo Pratae.) Priori fit mia.

per ch. 1518. Professus erat Pontis B. M^{oe} ubi obiit 23 aprilis in solitudine ex ch. 1537,
olim et an, ibidem Prior. Asservatur in Domo divisionis tractatus ms. De preparatione
ad missam, et ceremonias in ea servandis cujus auctor est ipse Nicolaus Lhuillier. 1518.

1518 à 1523. — Joannes Choyseau Prior.

« Monachus professus Vallis Viensis successor Nicolai nominatur in ch. 1518. sub eo
facta est visitatio anno 1520, die 21 aprilis. Et per ch. ejusdem anni Prior em hortatur
Petes ut circa restorationem, suae Domus insigilet. Sed vix manus operi illi
admoventur, ecce eodem anno 1520, die 31 augusti tota Domus improviso incendio
plane absumpta est, ad cujus instauracionem, facta est stipis coactio per diversos
sem agrum, et Burgundiam, apud curiam Regis et in Capitulo generali; totaque
collectio fuit tantum 465 librarum, 9 s. 6 d. ut ex p^odan, commentario patet
in quo recensentur nomina eorum qui stipem contulerunt, ut sequitur:

Dominus Picart p ^o curator de Londres	50 th	
Dominus Prothonotarius de Langeron	40 th	
Dominus Carolus Berthier Dominus de Riszy	30 th	
Dominus Petrus Goux procurator Regis apud Belmans	100 th	
Capitulum Miveranense	20 th	
Dominus Dorval	10 th	
Rex Franciae	20 th	
Dominus Delphinus	6 th	
Regis elemosynarius	12 th	
Abbas Casorallensis	4 th 6 s. 6 d.	
Dominica Renée	4 th	
Frater Domini Rosidis Guillard novitius Pontis B. M ^{oe}	60 th	
Dominus Odo Desmoulins	40 th	
Elemosynarius Domini Dorval	4 th	17 s.
Vidua usquestraria (Donaire) Douziaci	2 th	
Domicella de Cheulli	2 th	
Dominica de Lambert		6 s.
Priores in Capitulo generali congregati	60 th	

et praeficimus in priorem dictae dⁱ D. Thomam descunfer a prioratu dⁱ Apponiaei
 absolutum -
 ch 1518 Priori dⁱ Apponiaei fit mia et praeficimus in priorem dictae dⁱ D. Johan-
 nem Choiseau monachum professum dⁱ Parisiensis. - (In domo duvigniaci) Et
 fr. Johannes Le Maistre conversus ibidem hospes vadat hospitatum ad d^m Appon-
 ad Ordinis voluntatem. - (In d^e Ligeti) Et Johannes de la Gaude ibidem hospes
 vadat hospitatum ad domum Apponiaei ad Ordinis voluntatem pro consolatione mea.
 (In d^e Divioni.) Rectori fit mia. Et praeficimus in priorem dictae dⁱ D. Nicolaum
 duillen a prioratu dⁱ Apponiaei propterea absolutum.

ch 1519 Priori dⁱ Apponiaei non fit mia. Et visitetur ipse dⁱ per Priorem
 dⁱ Ligeti cum priore vel monacho per lum assumendo in descensu capituli. Et D.
 Gerardus Brunval ibidem hospes revertatur ad domum Rosae suae professionis. Et D.
 Johannes Eschart ibidem hospes revertatur ad domum Belvae suae professionis prout
 petit. Et D. Cyudo de Sarres ibidem hospes vadat hospitatum ad d^m duvigniaci
 prout petit ad Ordinis voluntatem. (In d^e Ligeti) Et D. Johannes Jardin ibidem profes-
 sus, vadat hospitatum ad d^m Apponiaei, ibique exerceat officium procuratoris
 ad Ordinis voluntatem. (In d^e Namnetarum) Et D. Antonius Vidalit vadat hospita-
 tum ad d^m Apponiaei ad Ordinis voluntatem.

ch 1520 - Priori dⁱ Apponiaei non fit mia, & quem exhortamus ut circa restau-
 rationem dⁱ suae invigilet -

ch 1521 - 1522 ~~1521~~ non fit mia.

ch 1523 Rele... dⁱ Apponiaei...

in 1524 - 1525.

Circa annum 1523 Joannes Choyseau Prior absoluitur et superstes fuit usque ad annum 1531, quo obiit die 28 novembris in Domo Bassoerille et signatur^{us} ch. 1532. — » ita est.

1523 à 1544. — Simon Poulard Prior. —

« In Rectore / sit Prior per ch. 1523, et reperitur in titulis ad annum 1524. Fuit postea absolutus 1544, et obiit vicarius Belnoe denunciatus in ch. 1556, erat professor Vallis^{is} Georgii. Obiit anno 1555, die 22 junii. — Puerat juxta librum visitat. annis 1529 in agosto, 1532, 22 julii, 1536 ultimâ maii, 1539, 15 julii, 1544 in apri- li. Et tunc erant quatuor monachi, cum prius per totum regimen illius essent tantum duo. In sequenti Capitulo anni videlicet 1544 a prioratu deponitur, et procurator ibi- dem instituitur. — » ita est.

1544 à 1550. — Ludovicus de Bauge Prior. —

« Professor Ligeti successit simoni per ch. 1544. Deinde Prior Ligeti. ac tandem, Fortes B. M^o institutus anno 1547, in eodem officio defunctus anno 1554 in descensu a Capitu- lo Lugduni apud Celestinos sepultus. Erat etiam, consistor. Signatur^{us} in ch. 1555. » ita est.

à 1550. — Natalis Vincent Prior. —

« Puerat anno 1547 ex titulis, et triennio post per ch. 1550 ad regimen Belnoe translatus. Professor erat Parisiensis. Obiit in officio Prioris Vallis^{is} Georgii 23 maii, olim Prior Bassoerille ex ch. 1562. — » ita est.

1550 à 1561. — Michael Tronson Prior. —

« Professor Forci in Coenobio Natalis substituitur per ch. 1550. Profuit annis undecim, et ad suam instantiam, absolutus per ch. 1561, remansit procurator. Deinde per ch. 1562 reversus in domum suam, ecclesia ad celos evolavit et denunciatur in ch. 1569. — » ita est.

1561 à 1565. — Mathurinus Cuillou Prior. —

« Professor Vallis^{is} Dei proficitur per ch. 1561, in titulis vocatur Franciscus Mathuri- nus et reperitur ad annum 1563. Anno vero 1565 absoluitur ad suam instantiam, et ei per ch. jubetur ut novo Priori reddat statum dictae D^e et computa in processu Religio- rum, et inde accedat hospitium ad domum Bellitani et ibi exerceat officium Vicarii ad ordinis voluntatem. Fuit postea Rector Belnoe, Vicarius Pictavallensium monialium.

et inde.

- ch. 1523 Rectorem S^t Apponiaei praeficimus in priorem dictae S^t
- ch 1524 - Priori S^t Apponiaei non fit mia.
- ch 1525 idem
- ch 1526 Priori S^t Apponiaei non fit mia, et solvat priori S^t Pratae 12 libras turonenses et novem solidos turonenses D. Johanni Choysseau tunc priori dictae S^t Apponiaei mutuos.
- ch 1527 Priori S^t Apponiaei non fit mia.
- ch 1528 idem
- " 1529 Priori S^t Apponiaei non fit mia. Et assignationem terminorum ees dandam Visitatoribus sub actu visitationis committimus.
- " 1530 " " " " " Et D. Joannes Alardini ibidem hospes revertatur ad D^m Bellularici suae professionis (in D^o Bellularia) Et D. Giricus ibidem hospes vadat hospitatur ad D^m Apponiaei. prout petit.
- " 1531 " " " " " -
- " 1532 idem -
- " 1533 " "
- " 1534 " "
- " 1535 " "

Avec 1595 finit la serie de nos Cartes de Nos Chapitres Generaux, qui se trouve a Paris, Archives ou Bibliothèque Nationale fond latin n^o 10887 88, 89 et 90. De 1536 jusqu'à 1560 où nous en avons une nouvelle serie, il n'est pas fait mention d'Apponay dans les debis qui nous en reste, ni même Chauvet n'en parle pas dans son "transsumptum". C'est qu'aucun événement important concernant cette maison, ne s'y seraient indiqués dans les cartes, & autrement il les aurait mentionnés.

- " 1560. Priori Apponiaei non fit mia. Et D. Johannes Lohier ibidem hospes religiosus cui melius solite obediat suo priori et se habeat, alioquin bido providebit.
- " 1561. La Carte de cette année est mutilée; il ne reste que le legs de la Province de France.
- " 1562. Priori Apponiaei non fit mia. Et D. Michael Tronson? ibidem hospes et procurator revertatur ad domum Paris suae professionis prout petit. (in domo Pratae). Et Claudius Malcourant ibidem hospes et procurator vadat hospitatum ad domum Apponiaei, et ibi exerceat officium procuratoris ad Civitatis Valentiae.
- 1569. Priori ... non fit mia. Et super his que scribuntur in conventuales committitur priori de Divionis ut accedat ad illas partes videat inquam veritatem et provideat.

et inde Prior Prætoræ, unde absolutus, hospes obiit - Fontis B. M^o ex ch. 1587. - » ita cat.

1565 à 1571. - Claudius Guiot Prior. -

« Professus Parisiensis tunc Vicarius Belnoe fit successor de athurink per ch. 1565. Et sexennio post per ch. 1571 deponitur et mittitur ad domum Divionis ut possit melius succurrere ejus infirmitatibus expensis domus hujus professionis. Obiit tamen hospes Luvigniaci ex ch. 1575. - Anno 1568 hæc domus ab hæreticis expulsa fuit. Et anno 1570 Prior cum Joanne Auffroy procuratore ab hæreticis captus in hebdomada sancta, non dimissus est nisi solutis sexcentis aureis die 6 Aprilis. - » ita cat.

1571 à 1589 cives. - Philippus de la Grange Prior. -

« Per ch. 1571 ex domo Divionis hujus professionis in Pivoren, Apponiaci assumitur. Adhuc procebat anno 1587 ex titulis. Ad eum quoque futo esse referenda quæ habentur in ch. 1589 nempe: « Priori non fit mîa et quam citius fieri poterit, gratias reddat quas debet domui Luvigniaci. » Mihi autem videtur eodem anno resignasse. Hujus obitus signatur in ch. 1613, et dicitur ultra sexaginta annos laudabiliter vixisse in ordine. Obiit in domo Divionis. Et kalendas Idibus Divionensi vocatur Philibertus et non Philippus. Nota professionis emissa - rat anno 1553, die 16 Aprilis, Decedit anno 1612, die 3 Julii. - » ita cat. -

Desiderius Violier Prior. -

Hujus Prioris notitiam habuimus ex ch. 1612 in quâ signatur his verbis: « D. Desiderius Violier professus Parisiensis, alias Prior Apponiaci et majoris. In ch. 1589 ex Pivore majoris factus est vicarius monialium de clani, sed cum in dicta charta 1612 non sit mentio hujusmodi vicariatus, probabile est possessionem ejus non accepisse, sed ad prioratum Apponiaci translatum fuisse eodem anno 1589, ac proinde citibanda esse verba chartæ anni 1591 quæ sic habent: Priori Apponiaci ad hanc magnam instantium fit mîa, et resertatur ad domum hujus professionis. » Sed hoc dico tantum, ac conjecturâ, Annis 1595 et 1597 D. Desiderius erat procurator in hac domo ex titulis et charta anni 1587. - » ita cat.

1591 à 1616. - Petrus Boisson Prior. -

« Olim procurator hujus domus deinde vicarius Bassovillee und ex ch. 1591 in Rectorem Apponiaci assumitur, quem Patres per dictam chartam sic allegantur: Priori Apponiaci fit mîa et proficimus ibi in Rectorem, D. Petrus Boisson Vicarius Bassovillee et professus Divionis, quem rogamus omnem navare operam ad restitutionem cultus in

le Divini, et conservationem rei temporariae, quae sunt pietatis et prudentiae leges ab eo ex postularerint, et caveat a degradatione memorum, cui ut cooperemur mittimus ex Donatis nostris unum de pietate et veritate apud nos commendatum. Anno 1592 nomen Prioris assumpsit et retinuit usque ad annum 1616, quo ad suam instantiam absolutus, et procurator instituitur. Eandemque reversus in Domum Divisionis ibidem obiit ut constat ex ch. 1631. Anno 1600 Capitulum gentemendat visitatoribus ut visitent hanc domum, et provideant ut ibi possint habitare plures monachi. — » ita est.

1616 à 1618. — Joannes Gaullier Prior. —

« Professor majoris Cantuarie, hospes Beluse sicut Prior Apponiaci per ch. 1616, et anno 1618 deponitur. Obiit Prior Averice ex ch. 1623, olim Prior Reperantoni. — » ita est.

1618 à 1626. — Claudius Gaullier Prior. —

« Professor Montis Dei successit Joanni institutus per ch. 1618. olim Prior Montis Dei et Bellionis. Obiit in prioratu hujus domus ut patet ex ch. 1627. Olim et Prior Vallis profundae. — » ita est.

1626 à 1627. — Franciscus de Foigny Rector. —

« Professor Divisionis hanc domum rexit a morte Claudii usque ad gen^{te} Capitulum anni 1627, quo profectus est domum Bellilarii, a qua etiam absolutus, procuratorem egit Bassoeville usque ad obitum qui denunciatur in ch. 1646. — » ita est.

1627 à 1662. — Anthelmus de Maugarmy Prior. —

« In Prioratu Bellilarii regimini Apponiaci deputatus per ch. 1627, regendi ac vivendi finem fecit anno 1662 et signatus in ch. 1662. Professor erat domus Parisiensis. — » ita est.

1662 à 1672. — Nicolaus Denys Prior. —

« Domini Apponiaci pastore orbato profectus in Parem, S. Nicolai, Denys profectus et procurator domus Parisiensis ex ch. 1662. Et decennio post per ch. 1672 absolutus remansit in eadem domo, cuius antiquior obiit ex ch. 1675. — » ita est.

1672 à 1690. — Josephus Cazet Prior. —

« Professor et procurator Parisi per ch. 1672 profectus. (Supra in eadem de D. de Contelle) — Quo in officio moritur anno 1690. — » ita est.

1690 à 1705. — Hieronymus de Carheil Prior. —

« Professor et vicarius P. de annet armis anno 1690, postea a R^o Patre in Parem sub

fuit institutus (videtur huiusmodi precedentes huiusmodi de la main de D. La Vallée) qui in officio
decessit ca. 1705. — » ita cat.

1705 à 1709. — Edmundus Ferlet Prior. —

« Professus D. Auracii ex Vicario D. Aurelianensis super annum a R.^o Patre Rector
institutus, in Capitulo anni 1705 proficitur in Priorem huius D. quae annu exiit usque
ad 2^o novembri 1709, quae ad suam maximam instantiam absoluit, missus fuit
procurator ad Domum, Aurelianensem. — » ita cat.

1709 à 1721. — Ludovicus de La Barre Prior. —

« Professus et 2^o coadjutor D. Auracii ex profectu dispositione R.^o Patris 2^o novembri
1709 data, D. Edmundo successit, et proficit usque ad annum 1721, quo 4^o octobri
transiit ad proclationem D. Bellilariici. » ita cat.

1721 à 1723. — Joannes Baptista de Lavau Prior. —

« Prior D. Bellilariici per praedictam dispositionem 4 oct. 1721 factam efficitur
Prior huius D., cuius regimen relinquit (1723) ut proclationem D. Auracii ^{Nannetarum} huius profes.
- tionis. » ita cat. Il doit manquer un mot Annuaire v.g.

1723 à 1725. — Natalis Leveil Prior. —

« Professus D. Parisi e Priorate D. de Olivandis assumptus 18 nov. 1723 proficitur
in Priorem huius D. Anno vero 1725 ad suam maximam instantiam, per ch. absoluit,
redit 2^o coadjutor ad Domum suae professionis, ibi idem postea proficitur us. » ita cat.

1725 à 1743. — Ludovicus Lancieu Prior. —

« Professus et Vicaria D. Nannetarum, eisdem anno et Capitulo 1725 institutus
fuit Rector, et post biennium, Prior huius D. quae annu exiit usque ad annum 1743,
quo 9^o julii nominatus fuit Vicarius castro de monialium, Prati malhi. » ita cat.

1743 à 1749. — Hugo Pepin Prior. —

« Professus D. Auracii procuratorem agent in Domo de Olivandis 23^o augusti
1743 a R.^o Patre mandatur ut moderamen huius D. huiusmodi suscipiat, quod tenet
usque ad Capitulum anni 1749, per cuius chartam, translatas fuit ad Prioratum
Nannetarum. — » ita cat.

1749 à 1750. — Antonius Valadou

« Professus et procurator D. Ligeti eodem anno 1749 in Capitulis generalibus
S. sub in

destinatus regimini hujus Domus; annoque sequenti Domini hujus professionis profectus fuit in Piorum. — » ita est.

1750 à 1753. — Franciscus Maria De Coëtiwy Prior. —

« Professus D. Auracii et procurator e D. Molinensis per ch. anni 1750 fuit Prior hujus D., ex quo àeductus 15^o Decembris 1753 transmissus fuit ad prelationem Domus Mancei. — » ita est.

1753 à 1758. — Mauritius Du Bouloz Prior

« Professus D. Vallis Dei, procurator etiam D. Molinensis die et anno quibus supra (15. Dec. 1753) a R^oo Patre nominatus fuit Prior istius Domus, cuius regimen reliquit, ut susciperet Prioratum D. Averide anno 1758. — » ita est.

1758 à 1769. — Laurentius Pupin Prior. —

« Professus Vallis Dei et Prior D. Molinensis in Capitulo anni 1758 transfertur ad hanc Domum, in qua profuit usque ad annum 1769, 28 Novembris, qua e vivis excessit. — » ita est.

1770 à 1787. — Josephus Briot Prior. —

« Professus et Prior D. Auracii per Diplomata R^oo Patris 17^o Februarii 1770 Datum, assumitur et constituitur Prior Apponiaci, ubi profuit. (Le catalogue des Pieurs si unete la dans les Matrices) D. Joseph profuit usque ad obitum, qui signatur in ch. 1787 his verbis: obiit D. Joseph Briot professus D. Auracii Prior D. Apponiaci alias Prior D. Auracii. —

1787 à 1789. — Mauritius Buhyné Prior. —

« D. Maurice Buhyné né en Anjou 9 mars 1739, profès du Parc 29 sept. 1760 — 1775 vicairé — 1783 vicairé à Moulins — au chapitre 1787 Pieur d'Apponay — 4 Dec. 1789 Pieur de Bellary — en avril 1790 rentré dans le cloître p. p. sorti de l'ordre en mai 1791. — » un ms. de chartreuse —

1789 à l. p. — Hieronimus Simonien Prior ultimus —

« D. Jerome Simonien né en Forest 5 sept. 1731, profès du Ly et 29 j. un 1753 — au chapitre 1773 procureur — 1785 procureur à Apponay — 1786 procureur à Bellary — au chapitre 1786 Pieur de Bellary — 4 Dec. 1789 Pieur d'Apponay, rentré en sept. 1790 — sorti de l'ordre en février 1791. — » in dem. no. —

Finis Catalogi Piorum —

Syllabus

Quorundam Monachorum Cartusiae Apponiaci.

ex chartis Capit. general.

D. P.	monachus D. Repercutatorii qui est in Domo Apponiaci remittitur ad Domum suam pond. 1305.	
D. Petrus	qui de Domo Apponiaci venit ad Domum Lavigniaci ibi demoratur usque ad adventum Visitationis ex ch.	1375.
D. Aymer	monachus Apponiaci qui se fecit incidi, cui remittitur disciplina, et de gratia speciali redditus voca ex ch.	1375.
D. Olgivius	monachus vivens ex ch.	1380.
D. Joannes Buzer	monachus tubenennarum ex hac D. mittitur ad Domum suam, lach. 1393.	
D. Jacobus Garrelli	monachus vivens ex ch.	1396.
D. Joannes de Curysia	hospes hujus D. mittitur ad Domum Glundevii, ubi si voluerit ad professionem admittatur ex ch.	1406.
D. Henricus Pimor	monachus sacerdos et sacrista obiit ex ch.	1435.
D. Joannes Lator	monachus profusus hujus D. mittitur ad Domum Lavigniaci ad hospitandum, an. 1440.	
D. Martialis	hospes vivens ex ch.	1457.
D. Hector	prof ^{us} 1. Divisionis hospes ^{Apponiaci} vivens ex ch.	1461 et 1463.
D. Joannes de Lingonis	prof ^{us} 2. Divisionis, hospes vivens ex ch. 1472 et	1473.
D. Nicarius	hospes vivens ex ch.	1487.
D. Henricus Pelleu	monachus vivens ex ch.	1493.
D. Joannes Boideti	hospes vivens ex ch.	1500.
D. Rogerius de novo campo	monachus vivens ex ch.	1504.
D. Joannes Foucaud	hospes vivens ex ch.	1504.
D. Jacobus La Gendre	hospes vivens ex ch.	1508.
D. Stephanus Maquerz	hospes vivens ex ch.	1540.
D. Raymondus Mooron	prof ^{us} vallis el anse (vivens? vel obiit?) ex ch.	1551.
D. Joannes Collard	hospes hujus D. et de atoeo vivens ex ch. 1550, 1552 et	1565.
D. Jacobus de Hieretme	hospes Bellitani et hujus D. vivens ex ch.	1552.
D. Joannes Golier	hospes vallis S. Georgii et hujus D. vivens ex ch.	1556.

- D. Joannes Gallior (post idem) hospes hujus D. et Belluarie vis et at ca. 1564.
- D. Vincentius Aulbert monachus hujus D. fit hospes Belluarie per ch. 1566, deinde
 hospes Lusigniaci et Divisionis, vis et at ca. 1580
- D. Petrus Camut hospes vis et at ca. 1568.
- + D. Desiderius Vislier monachus hujus D. fit hospes Belluarie per ch. 1594, sed postea
 ad hanc domum rediit ubi erat procurator anno 1597, cui per statuta jubetur perseverare
 in dicto officio, cui utilis et necessarius judicatur. fuerat olim Prior hujus D.
 (ita d. Le contes in notitia)

Conversi.

- Fr. Guillelmus conversus vivens et ex ch. 1335.
Priori conceditur ut possit vocare unum conversum ex alia domo ad professionem, ex ch. 1375.
Fr. Petrus Salomonis conversus profusus de Niliigniacia, hospes vivens et ex ch. 1460
Fr. Jacobus Brugab conversus profusus obiit ex ch. (It. B. Le Cantuale in notitiis) 1683.

Redditi

- Stephanus clericus Redditus hospes Apponiaci vadit ad domum Allionis ex ch. 1326.
D. Joannes Capellanus Redditus Apponiaci qui habet tunc annuam per totum ordinem, et
associationem cum primo anniversario et obiit 15 cal. sept. ex ch. 1335.
Fr. Petrus clericus Redditus vivens et ex ch. 1375 ch. (It. B. Le Cantuale in notitiis) 1380

Donati.

- Priori conceditur et possit recipere unum Donatum, ex ch. 1375.
Priori precepitur ut sustentet Guillelmum Michellet in victu et vestitu, et ut atque ejus
opera ad omnia voluntatem, attento quod in obsequio dictae D^e fuit mutilatus, et in parte
inutilis effectus ex ch. (It. B. Le Cantuale in notitiis) 1512

[Redacted header]

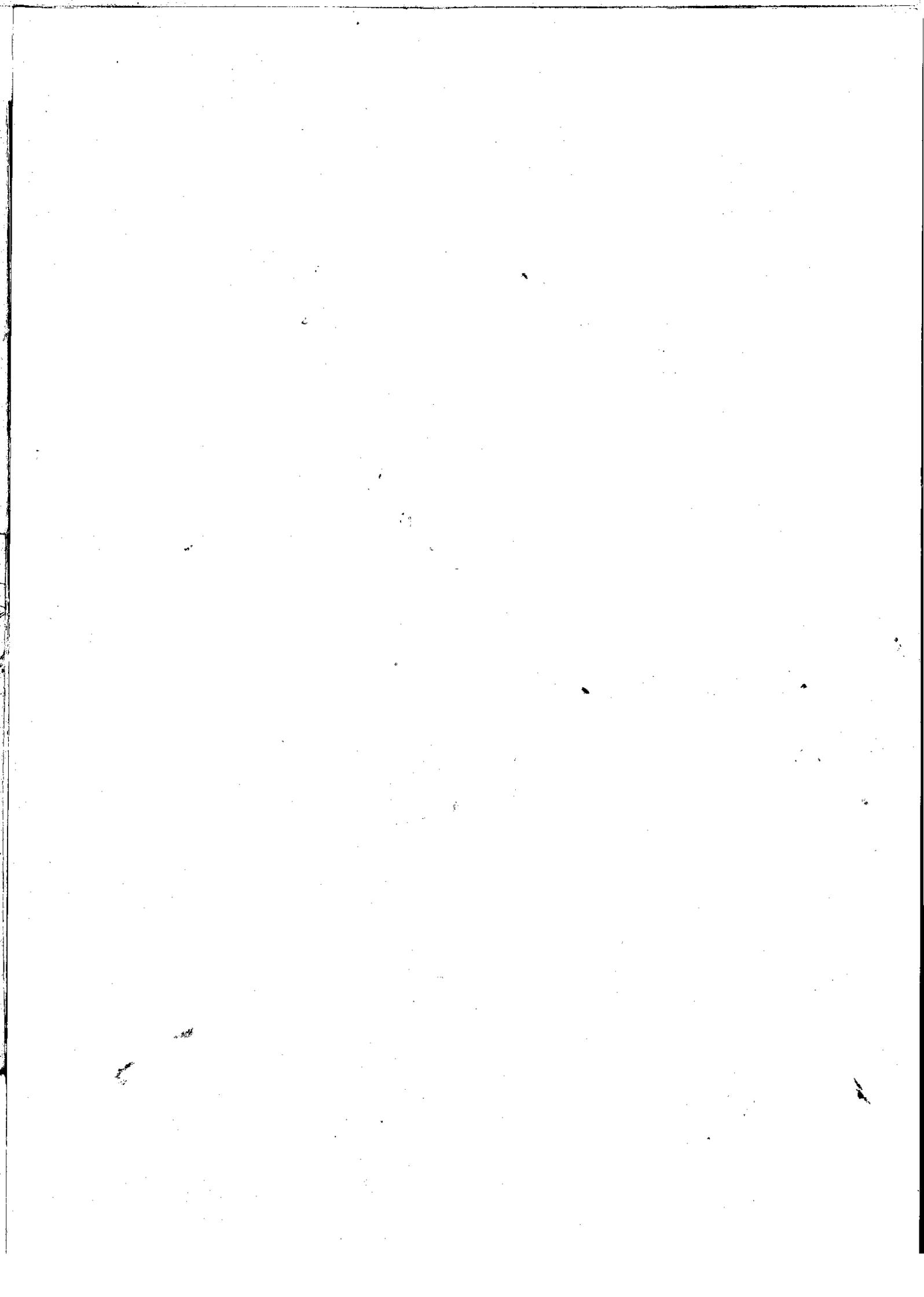
[Redacted right margin]

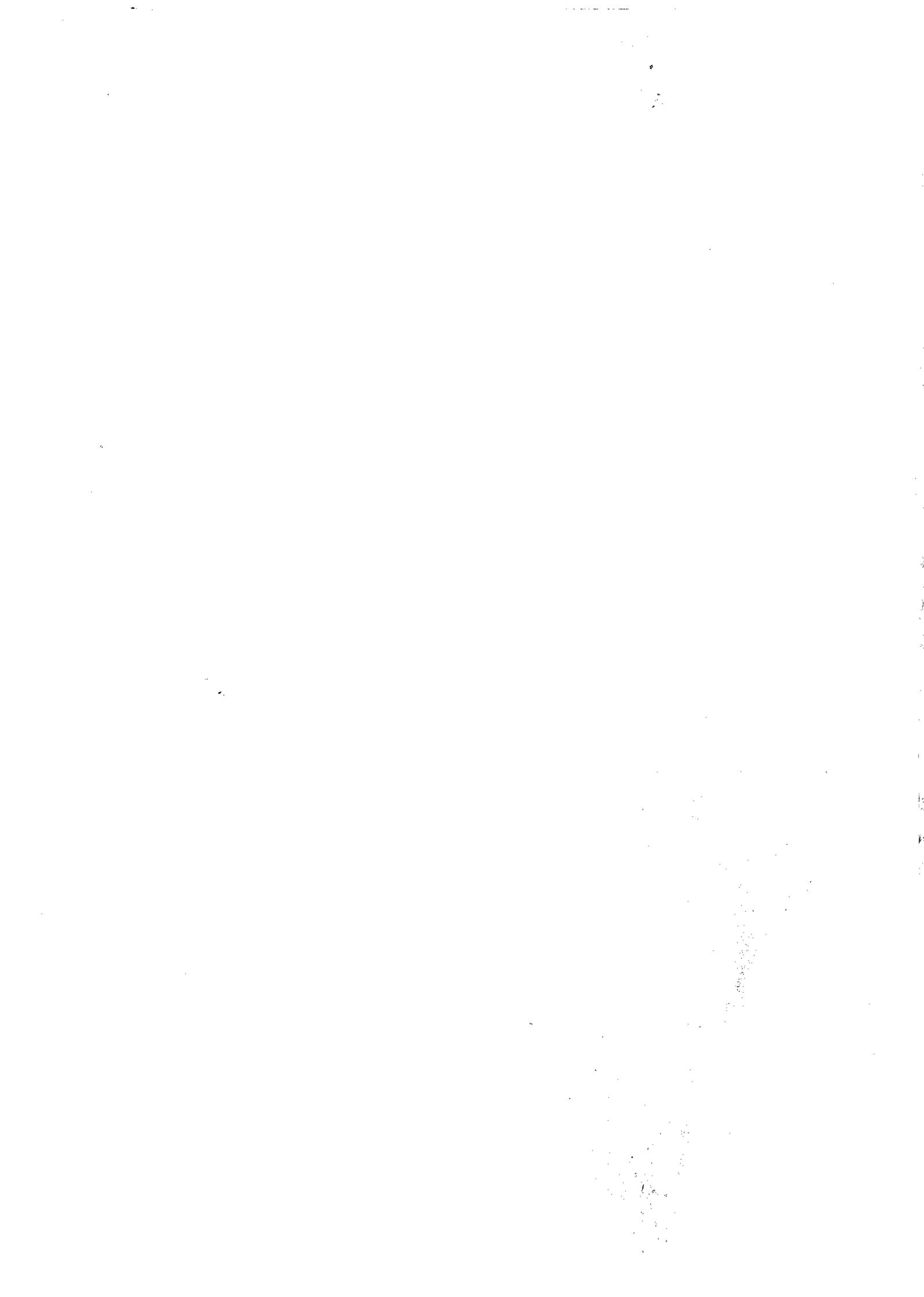
[Redacted footer]

Chartreuse d'Apponay.

Apponay, du canton de la Vallée de la Montagne, nommée ainsi à cause de sa position sous une colline près de la source, était au XI^e siècle une terre domaniale de l'église de Rives. En 1185, l'évêque Lhébaud et le chapitre cathédral en firent don avec quelques disciples de saint Bruno qui s'engageaient à envoyer une colonie. Apponay est la première chartreuse fondée dans le Pivernois. Le trente-quatrième prieur de cette maison, Dom Antoine de Charvo, a été élu chef de l'ordre en 1481; après quarante ans de généralat, il est revenu simple prieur à la chartreuse qu'il avait gouvernée. L'un de ses derniers successeurs, François Marie de Coëtivy, a dressé le catalogue des prieurs de cette maison; le manuscrit a échappé à la destruction des titres du couvent. Cette maison n'a plus que des bâtiments délabrés; une porte romane qui se trouvait sur le refectoire est tout ce qui reste de l'époque de la

fondation. L'église qui sert de grange est toute en briques n'a
qu'une nef et date de la fin du XIV^e siècle. Les chartreux venant
à peine de réparer les dommages que l'incendie avait faits à leur
maison en 1520, lorsqu'ils furent surpris et pillés par les huguenots,
ils ont eu peine à se remettre de leurs pertes. Vignerons, seigneurs et
justiciers hauts et bas ils ne se sont pas contentés des biens qui
provenaient de la dotation première; ils y ont ajouté des
propriétés territoriales et entre autres la terre et le château de
Premilly. En 1699, ils avaient refusé d'acheter pour deux
mille livres la seigneurie et le château féodal de la Boissière
sombre édifice du XIV^e siècle qui n'est pas sans quelque
analogie avec le château de Lurcy; la terre vaut aujourd'hui
plus de trois cent mille francs.





Notes sur les anciens faïenciers d'Apponay de la Noche.

Il existait autrefois dans notre voisinage deux faïenciers dont le nom s'est perdu
n'est plus guère connu aujourd'hui. Le premier de leur existence les arts et métiers,
leur trace sont effacés et il n'est établi entre leur œuvre et celle du fabriqueur de celle
le plus célèbre de nevern, une confusion qui couvrent de sa po. les uns subsistes. Malgré l'absence
que les érudits ont en vain cherché, il est cependant possible de déterminer leur origine de préciser
l'époque de leur activité, de distinguer le caractère de leur fabrication et l'alignement de cette fabrique
fabriquer, voyons nous à mesurer d'ailleurs leur nom sur l'inscription des axes établis. L'œuvre de cette époque

C'est à mes deux faïenciers est celle d'Apponay près de Nemilly dans le diocèse de la Noche. Les Chartres
possèdent en ce lieu un manoir qui remontait à l'année 1189. L'année avant de fonder les foyers de la Noche
étangs, près des potagers dans les terres, les terres de d. Bruno, l'épiscopat de la Noche avait
tous les arts et métiers de ce côté. L'un d'eux semblait par quelque détail de la mise en valeur de
sol. Les arts de ce genre, et c'est précisément à l'époque que l'on définit à peine comme un corps
de fabrication d'inspiration que les Chartres d'Apponay virent demander aux foyers si nombreux
et si variés de l'industrie une tâche nouvelle. Les arts de ce genre ont été établis d'une manière
qui était en plein exercice en 1682 et qui ne perdait bientôt la fabrique. L'année au court de ces arts, la Noche
et les arts de ce genre, par ce résultat, dans Louis de la Noche qui était alors présent d'Apponay est la première
d'établir un faïencier tant pour utiliser les foyers et les bâtiments nouveaux construits que pour les
but de combler le déficit créé par l'industrie de la verrerie et de ce que l'Apponay aussi les foyers d'Apponay
par sa communauté.

La 1^{re} mention que nous ayons trouvée de la faïence d'Apponay remonte au 17 février 1727.
Elle résulte d'un acte de mariage passé à cette date à Commagy et entre Jean Claude Dubourg Tailleur
ou faïencier fils de M^{re} Louis Dubourg de la Noche et d'Apponay, par M^{re} Jean Claude Dubourg Tailleur
maitre et notaire, fils de M^{re} Jean Griveau, fils de M^{re} Jean Griveau vivant manoir
de M^{re} Jean Griveau (2) leur témoin conjoint le date du 8 mars 1728, le baptême de Louis, fils
de Jean Dubourg, faïencier d'Apponay et d'Anne Marie Magdelaine Griveau (3) sur le registre de la paroisse
de la Noche mentionné le date du 20 g^o 1730. Le baptême de Marg^{te} fille de M^{re} Jean Dubourg
M^{re} Fayencier de la paroisse de Nemilly et de Magdelaine Griveau (4) « Il n'y a pas de faïence d'Apponay
relatif aux faïenciers d'Apponay, la fabrication de ces manoirs; dans de la Noche ont été établis
la fabrication de la Noche en 1727, et de Louis Griveau qui lui succède, a parait par avoir fait les arts et les
opérations industrielles de son prédécesseur.

Évident que les Chartres faïenciers est établi à Apponay, le lieu de l'atelier de la même époque
dans les terres de son manoir de la Noche. Dans la 2^{de} atelier on retrouve le nom de
nom connu de remonter dans le t. et cette conformité permet de voir que les derniers attachés
de la Noche fabriquaient appartenant à la même colonie et avaient la même origine. Ainsi, le plus
ancien mentionné dans les Chartres de la Noche, en date du 17 g^o 1728 est l'acte de (Baptême de
Marie fille de M^{re} Dubourg, M^{re} faïencier de la Noche et de Dame Marie Jeanne, Tailleur M^{re}
C. Fayot, zecreuz g^o de M^{re} le Marquis de Belleu; Marain, Demeure Marie-Mathé Lécuyer (N
Registre de la Noche) le 22 du 28 février 1729, nous fait connaître un g^o Grand de la famille
Dubourg appartenant comme les précédents, à la colonie industrielle de la Noche. Le mariage
de Louis Potier faïencier, fils de Louis Potier faïencier, L^{de} Marie Peltier, et Marie
Dubourg fille d'Emie Dubourg faïencier L^{de} Jacqueline Martin (Registre de la Noche) le
font des registres de la Noche nous fait connaître les noms de quelques uns des autres faïenciers
attachés à cette fabrique. C'est le date du 9 juin 1729, on trouve le baptême d'Edouard fils
de Joseph Depoty faïencier et de Jeanne Raffin; Darrain M^{re} Pierre Martin Commis de nevern
Marain Demeure Marie-Mathé Lécuyer (Registre de la Noche). De même au 14 mai 1730
l'on remarque l'acte de Baptême de Louis, fils de Louis Potier faïencier et de Marie
Dubourg; parain M^{re} Louis Dubourg faïencier; Marain Demeure Marie Jeanne.

(1) g^o 1682. Inhumation de Marthe de Maltaville, dont on le nomme de d. Bruno (Registre de la paroisse de Nemilly.)
(2) By fait des registres de la paroisse de la Noche de Commagy. L'acte de mariage et les autres ont été
construits, par le notaire de la paroisse de la Noche, l'Épiscopat qui a dépendu avec l'église de la Noche les années reg. de l'épiscopat de la Noche.
(3) Registre de Nemilly — (4) Reg. de Commagy. (De Foyers de Nemilly ou Gilbert.)

(1)
(2)

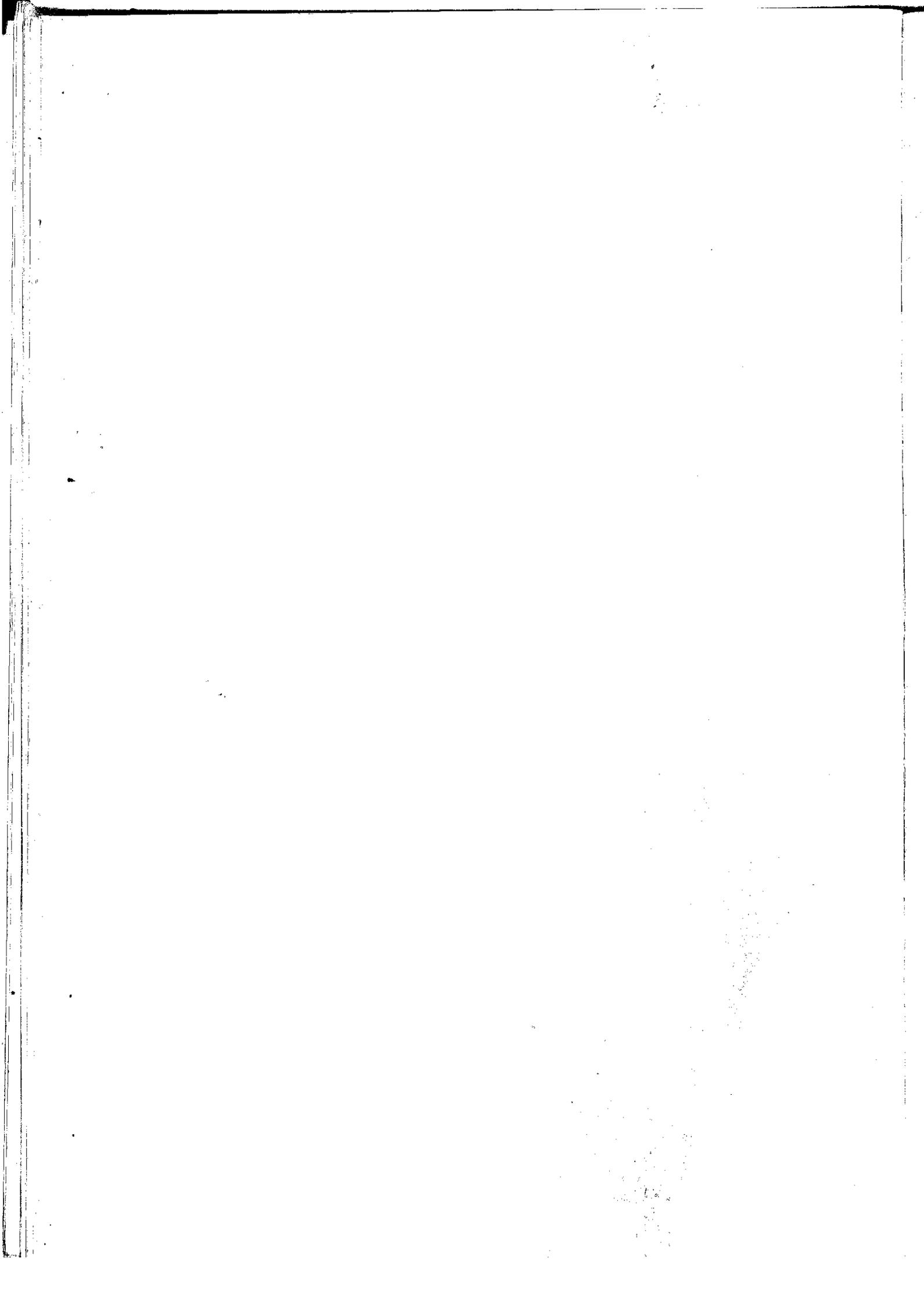
On ne se bornait pas à folerger à la tête une faïence
grossière et sans ornement. Des peintres décorateurs étaient
chargés d'appliquer aux pièces foleger les dessins verres et les couleurs
céléstes que placent encore aujourd'hui. C'est en ce sens que l'acte
daté du 26 7^e 1730, concernant le mariage de M^{re} Jacques Boisson
peintre faïencier, fils de feu Gilles Boisson et de feu Marie Genevieve
Bouviart et de damoiselle Etienne de Dubourg fille de M^{re} Louis
Dubourg en faïencier et de feu de Marie Nette (1). La dernière
mention qui concerne la faïence de la Noche est l'acte d'inhumation
de Jean-Johann faïencier, âgé d'environ 55 ans daté du 18 mars 1732. (2)
On ne trouve plus ensuite aucun trace de cette faïence que nous
percevons par ailleurs au plus de l'ouest de l'ancien que celle d'Appony.
Et bien d'un tel autre lieu des centres de population et des débouchés,
elle ne pouvait se maintenir et d'ailleurs avantageusement contre les
faïences de Nevers dont le succès rendait toute concurrence difficile.
Malgré ce succès de la faïence de la Noche est excessive et la com-
mencement et comme prouvé par ce que elle avait cessé d'exister.
Dans le Journal universel de Commerce publié en 1741 par Savary
de Breuille: « La meilleure argile, dit-il, se trouve dans le terrain de
l'Argonne de la Noche appartenant au duc de Nivernais. On y a tiré
depuis peu une excellente faïence en l'employant de la terre de la Noche
et de la Noche quelle que celle de Nevers et aussi bien que celle
de Rouen que, ont passé jusqu'à présent les plus parfaites ».

Le duc de Nevers était celui qui la faïence de la Noche
avait principalement adapté, à l'exemple des faïences de Nevers
qui s'employaient depuis longtemps, mais si ce n'est pour que les différents
faïences s'emparent de l'usage l'un à l'autre, peccent et est que
confusion entre les produits, la notation de l'argile propre à chacun
permet de les distinguer plus sûrement. Ainsi, tardant le terme employé
à Nevers la Rouen est d'un genre plus celle de la Noche est au contraire d'un
autre genre qui permet de reconnaître immédiatement son origine, sans erreur possible.

Quoiqu'il soit remarquable et d'importance elle nous font cependant es-
sentielle avant d'expliquer l'origine et la date des deux faïences d'Appony et de la Noche
et permet de déterminer l'origine et la date de la 1^{re} qui était totalement inconnue,
de préciser l'époque d'activité de la seconde, qui Savary avait prolongé trop loin,
et d'indiquer quel signe certain les produits de l'une et de l'autre peuvent être reconnus.

(1) Registres de la Noche

(2) Id.



La Chartreuse d'Apponay, située au milieu des bois, dans les montagnes du Morvan, au diocèse de Nevers (Nièvre) doit sa fondation à Chibaud, évêque de Nevers, du consentement du Chapitre de l'église cathédrale de Saint-Eyr. Son église tombant en ruines, fut rebâtie au XIV^e siècle. Le Monastère lui-même ayant beaucoup souffert des ravages des protestants, dut être reconstruit vers la fin du XVI^e siècle. L'Assemblée nationale le supprima par décret du 13-19 février 1790.

Pour retracer l'histoire de la Chartreuse d'Apponay, nous avons eu le bonheur de trouver une notice manuscrite sur les lieux mêmes. Voici comment elle s'y est conservée jusqu'à nos jours :

En quittant la Chartreuse de par la loi de 1790 qui disait aux religieux comme aux Berges du poète de Mantoue : « Volez, migrez, colonis », le V. P. Procureur Dom Bernard Bourquier confia la chronique et les Registres au garde de la propriété lui recommandant d'en prendre soin jusqu'à son retour, naïf et innocent Père ! Jusqu'à son retour ! Il ignorait donc qu'il en est des révolutions comme du tombeau, que jamais elles ne rendent les victimes qu'elles ont dévorées ! Dom Bernard ne revint pas. Quant au garde, il conserva pieusement le dépôt confié à sa probité, et c'est des ~~ses~~ mains de son fils qu'il a passé, après diverses aventures inutiles à raconter ici entre celles de M. Simon régisseur actuel de la terre d'Apponay et maire de Remilly.

Avec une obligeance exquise dont nous le prions de recevoir

ici notre reconnaissance. M. Simon a mis à notre disposition ces premiers manuscrits. En tête de l'un des registres se trouve une notice ayant pour titre : « Catalogue des Prieurs de cette maison, avec quelques notes sur les événements les plus remarquables qu'on a tâché de recueillir tant sur nos registres et nos titres que sur les chartes des Visites et des Chapitres généraux. »

L'importance de cette notice a reçu de l'illustre M. de Montalembert (noté : M. le Comte de Montalembert est le gendre de M. le comte de Hérode Belge à qui appartient aujourd'hui la terre d'Apponay) une consécration qui ne sera pas indifférente à nos lecteurs ; il en a souligné à l'encre rouge les traits les plus saillants, nous les reproduisons textuellement en les soulignant nous-mêmes.

Ce fut au mois d'août 1849 que nous visitâmes Apponay. La plus grande partie des bâtiments subsiste encore ; nous y avons remarqué deux églises, l'une à quelque distance du Monastère, affectée sans doute dans ces derniers temps, aux besoins religieux des gens qui en dépendaient, l'autre, dans l'intérieur, destinée au service conventuel de la communauté. Celle-ci, bien conservée dans son ensemble, malgré les réparations que nous aurons soin de noter sous leurs dates, nous parait se rapporter à la fondation même de la Chartreuse, c'est à dire à la fin du XII^e siècle. En effet, ce n'est pas encore l'ogive que nous remarquons dans les voûtes et les fenêtres, et ce n'est déjà plus le plein cintre, c'est à dire le signe caractéristique des constructions romaines du XI^e siècle ; c'est donc l'époque de transition c'est à dire l'époque précise de la fondation d'Apponay. Ces observations faites laissons maintenant parler la Chronique -

Cette Chartreuse d'Apponay a été fondée en 1195 par Hubert d'Arbault évêque de Nevers, Jean Dojen et le Chapitre de la Cathédrale. Voici la traduction de la chartre⁽¹⁾ « En l'an

(1) ¹ Voici quelles étaient les armes de la Chartreuse d'Apponay: à coupe au 1 parti de gueules à trois tours et une fleur de lys en abyme, le tout d'or et d'azur, semé de fleurs de lys d'or à la base de sanglier, de même brochant sur le tout. Au 2 d'azur semé de fleurs de lys d'or, au sanglier naturel chargé d'un S^e Eyr^e, de même nimbe d'or brochant sur le tout. - Les armes sont évidemment un composé: 1^e de celles de l'évêché qui porte en effet, de gueules à trois châteaux d'or, accompagnés de cinq fleurs de lys; 2^e de celles du doyen qui portent: 1^e d'azur semé de fleurs de lys d'or à une hure de sanglier, de même brochant sur le tout; 3^e de celles du Chapitre portant comme chacun sait "de gueules au sanglier naturel chargé d'un S^e Eyr^e, de même nimbe d'or." (G. de Soultrait - Armorial de l'ancien évêché de Nevers.) Et maintenant si l'on fait attention que la Chartreuse d'Apponay fut précisément fondée par l'évêque Thibault, par le doyen Jean et le Chapitre, on comprendra que ce fut la reconnaissance envers leurs seigneurs fondateurs qui inspira les Chartreux dans le choix de leurs armes. -

1195, au temps du pontificat de Lucie III pape et sous le règne de Philippe, roi de France, Abscobaldus évêque de Nevers, Jean Doyen, et le Chapitre de ~~la Cathédrale~~ l'église dudit Nevers, donnent à l'Ordre des Chartreux le lieu d'Apponay dans la paroisse de Remilly, consistant en terres, bois et étangs pour bâtir une Chartreuse. L'évêque Abribault en édificia et dota l'église. La donation est sous la condition que si les frères délaissent la dite maison, elle retournera à l'église de Nevers et aux chanoines. Comme on voit, il est stipulé dans le titre de fondation qu'en cas que les Chartreux abandonnassent cette Maison, le Chapitre rentrerait non seulement dans tous les biens qu'il nous avait données mais encore dans toutes les acquisitions que nous aurions pu faire.

Cette clause qui paraît extraordinaire peut être regardée comme un effet de la Providence de Dieu sur cette Chartreuse, car il est certain qu'on a été plusieurs fois sur le point de l'abandonner, et que, sans cette clause, on l'aurait depuis longtemps réunie à une autre Chartreuse.

Des six premiers Prieurs nous n'avons pu découvrir que le nom du troisième Dom Guy; il était Prieur en 1202. Nous avons encore des actes signés de lui en 1201 au 5, c'est tout ce qu'on en sait.

- VII Dom Mathieu était Prieur en 1261.
- VIII Dom Jean le fut de 1269 à 1280.
- IX Dom Jean autre Prieur du même nom gouvernait la maison en 1317; il mourut en 1348, Prieur pour la seconde fois.
- X Dom Guillaume de Conde 1331.
- XI Dom Bernard, il renouvela en 1354 l'association de cette maison avec celle de Lugny.
- XII Dom Jean Metis, profès du Mont-Dieu, il fut envoyé Prieur dans cette maison par la Carte de 1377.
- XIII Dom Reynaud de Pontoise, profès de Paris, il fut fait Prieur en 1382 et déposé en 1384, puis élu de nouveau en 1393 et

(1) Les dates ne se contredisent pas: D. Pierre de la Charité fut Prieur
d'Apponay entre les deux priorats de Dom Reynaud. Nous ne
donnons qu'un seul N.º d'ordre même à ceux qui ont été deux
ou plusieurs fois Prieurs.

redéposé en 1395.

- XIV Dom Pierre de la Chartre lui succéda; il mourut Prieur de Bellary en 1395 (1)
- XV Dom Jacques Alze institué Prieur d'Apponay en 1395, sortit de cette maison pour aller diriger celle de Basseville; il mourut Prieur à Bellary en 1408.
- XVI Dom Jean Nicolas Bourguignon.
- XVII Dom Robert Varrin; ces deux Prieurs dirigent successivement la maison jusqu'en 1419.
- XVIII Dom Jean Pinar, religieux profès de Dijon
- XIX Dom Pierre le Boiteux, profès et vicaire du Parc. Après avoir gouverné cette maison pendant huit ans, il fut envoyé dans le Poitou pour y gouverner une maison de notre Ordre; en 1430 il en fut rappelé pour être proposé à celle de Bellary, de Bellary il passa au Liget en 1441 et enfin de là à Bourgfontaine en 1449.
- XX Dom Pierre de Magdelaine 1433; l'année suivante le Père général l'appela auprès de lui et le fit procureur de la Grande Chartreuse. Nommé de nouveau Prieur d'Apponay en 1435, puis du Liget en 1448, il fut fait Vicaire de la Province en 1458 et mourut le 10 Décembre 1460

Nous n'avons qu'à noter les noms suivants:

- XXI Dom Jean Bochet.
- XXII Dom Jacques Colin.
- XXIII Dom André le Fort.
- XXIV Dom Pierre d'Aquin.
- XXV Dom Pierre Papouelle.
- XXVI Dom Antoine Piemar.
- XXVII Dom Thomas Quinat.
- XXVIII Dom Antoine de Charms. Envoyé d'abord à Apponay avec le titre de Recteur, il en fut institué Prieur en 1476. Cinq ans après son mérite distingué et sa sainteté le firent élire

(1) Pour la raison indiquée dans la note précédente, la série des Prieurs dont nous avons jusqu'à présent recueilli les noms n'est pas aussi nombreuse que celle du Ms. que nous avons transcrit. Toutefois à partir de Dom Nicolas d'huillier, nous laisserons courir l'ordre de la Chronique elle-même en tenant compte des Prieurs qui l'ont été plus d'une fois. et des six noms qui suivent on comprendra qu'il n'y a point de lacune dans la nomenclature que nous donnons.

Général de l'Ordre 1481. Ce grand homme, après avoir dignement gouverné l'Ordre pendant 14 ans, abdiqua le Généralat, et, par une humilité sans exemple, voulut venir demeurer dans cette même maison, simple religieux. Il y vécut en cette qualité pendant quatre ans; après ce laps de temps, le Prieur de cette maison étant mort, le Général ne voulut jamais en nommer d'autre, pendant la vie de Dom Charno. Il se trouva ainsi chargé malgré lui de l'administration d'Apponay jusqu'à sa mort, qui arriva le 3 Mars 1511. (1)

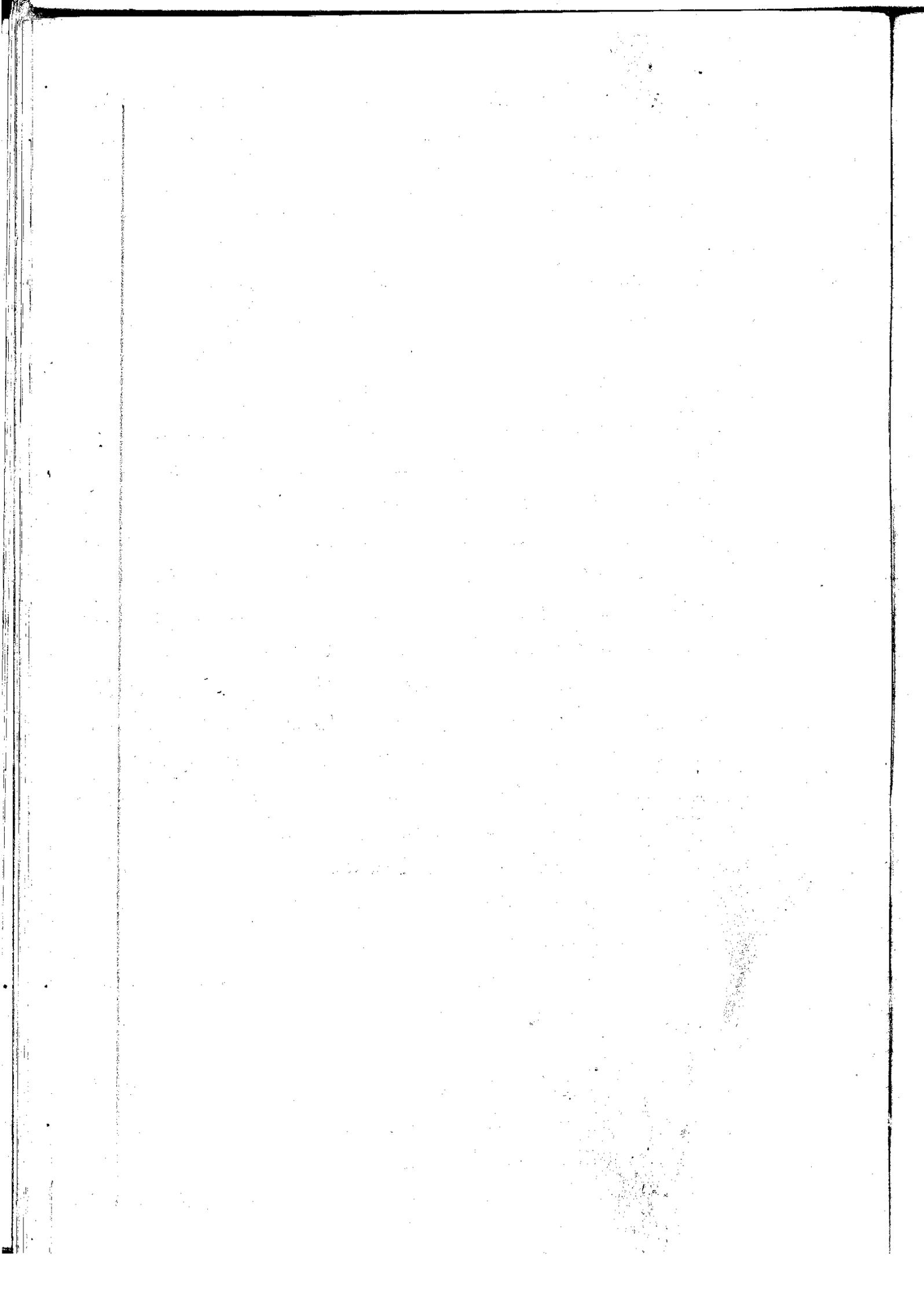
Notre Catalogue ne note rien des Prieurs Dom Louis de Dieuxit — Jean Lesleu — Romain Desprez — Guillaume Fauquier — N. Chastelain et Gay Chibert.

XLI Dom Nicolas Thuillier, d'abord Profès de Bouffontaine, puis Prieur à Paris, fut revêtu de la même charge successivement à Apponay 1517 et Dijon, et enfin nommé Vicaire de la Province de France. Il mourut le 23 Avril 1537.

XLII Dom Léon Choiseau, Prieur d'Apponay, de 1518 à 1522. De son temps, le 31 Août 1520, cette Maison fut complètement incendiée. On fit une quête à cette occasion, et nous avons conservé les noms des bienfaiteurs qui nous aidèrent de leurs libéralités; ils sont ainsi inscrits dans notre Calendrier:

M. M. Picart, curé de Coudder	50 ^{fr} "
Le Pronotaire de Langeron	10 ^{fr} "
Charles de Berthier, Seigneur de Bizy et Longpoux	30. "
Pierre Goux, procureur du Roy au lieu de Baume	100. "
Messieurs du Chapitre de Nevers	90. "
D'Orval	10. "
Le Roy de France	90. "
L'auimonier du Roy	12. "
L'abbé de Clairvaux	4. 6. 6.

A Reporter 256^{fr} 6. 6.



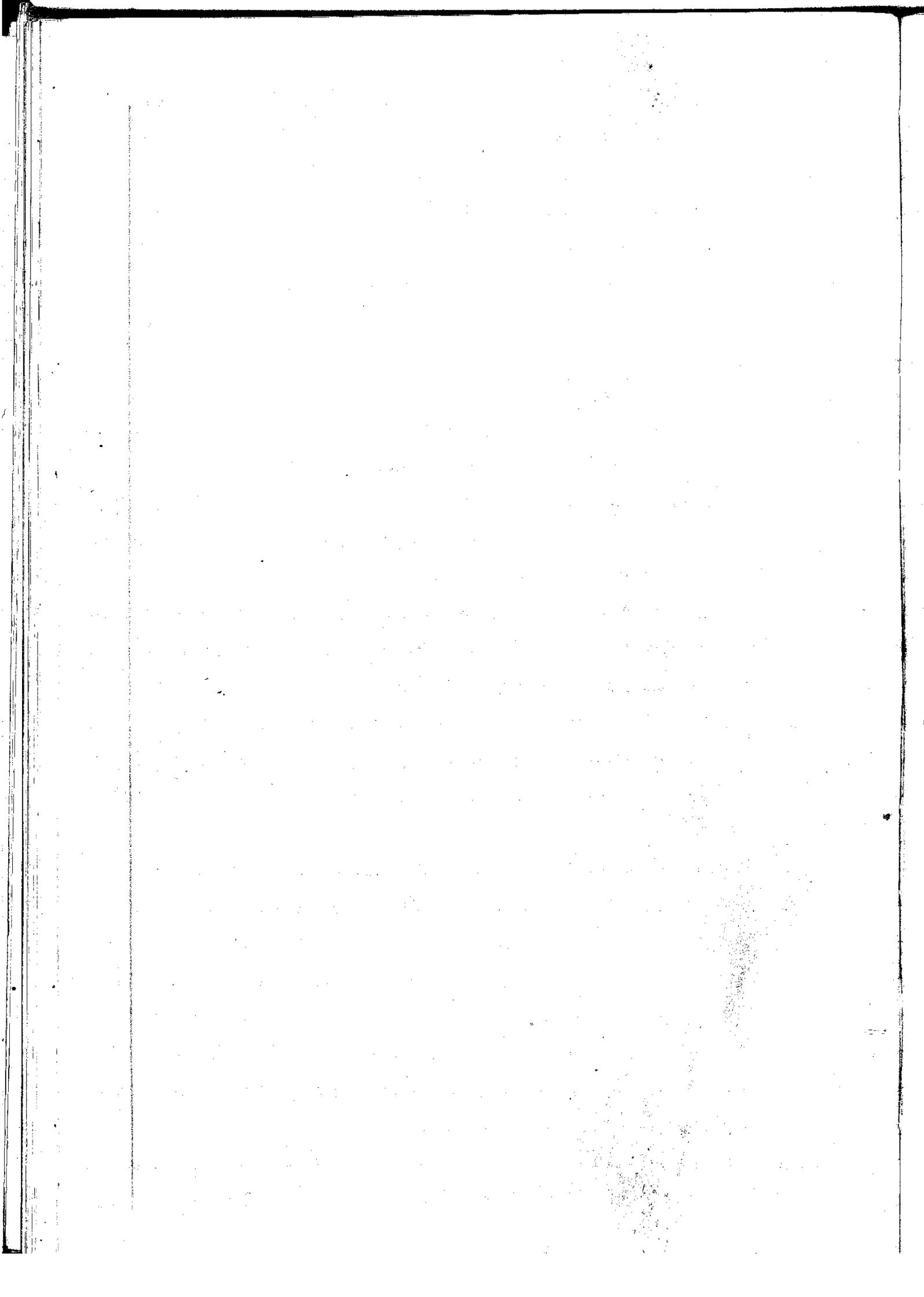
	Report	256 [#] 6.6
M ^{gr} le Dauphin		6
M ^{adame} Renée de France		4
Un novice Bougfontaine		60
M. et M ^{me} Odet des Boullins		40
L'Guimonier de M ^d d'Orval		4.7
M ^{me} de Douzy		40
M ^{lle} de Cheully		40
M ^{me} de Lantrec		6
M ^{me} la Comtesse de Nevers		10
Le Chapitre général des Prévins de l'Ordre		60
Il est marqué de cet		Ensemble. 527 [#] 3.6

argent fut construit le bâtiment des hostes, lequel ne peut être que le corps des logis qui est dans la petite cour de la cuisine où est la fruiterie et qu'on appelle le grenier de S Bruno. Ce bâtiment fut construit par les soins de Dom Simon Poulard.

XLIX^e Prév. Il est dit de lui "qu'il a bien travaillé à relever cette pauvre maison" pendant les 28 ans qu'il y a été, à savoir 26 ans Prév. et 2 ans Procureur; il était profès du Val S. Georges.

Nous ne voyons rien à noter pour l'administration des Prévins Dom Jean Pertuiset, Dom Louis de Boulogny, Dom Noël Vinant. Le dernier fut aussi successivement Prév. de Bosserville et du Val S. Georges où il mourut. Dom Michel Cronson et Dom Malburin Guillon. Ici commence pour Apponay une série d'épreuves qui se succéderont avec des alternatives plus ou moins fréquentes de prospérité jusqu'à sa destruction finale.

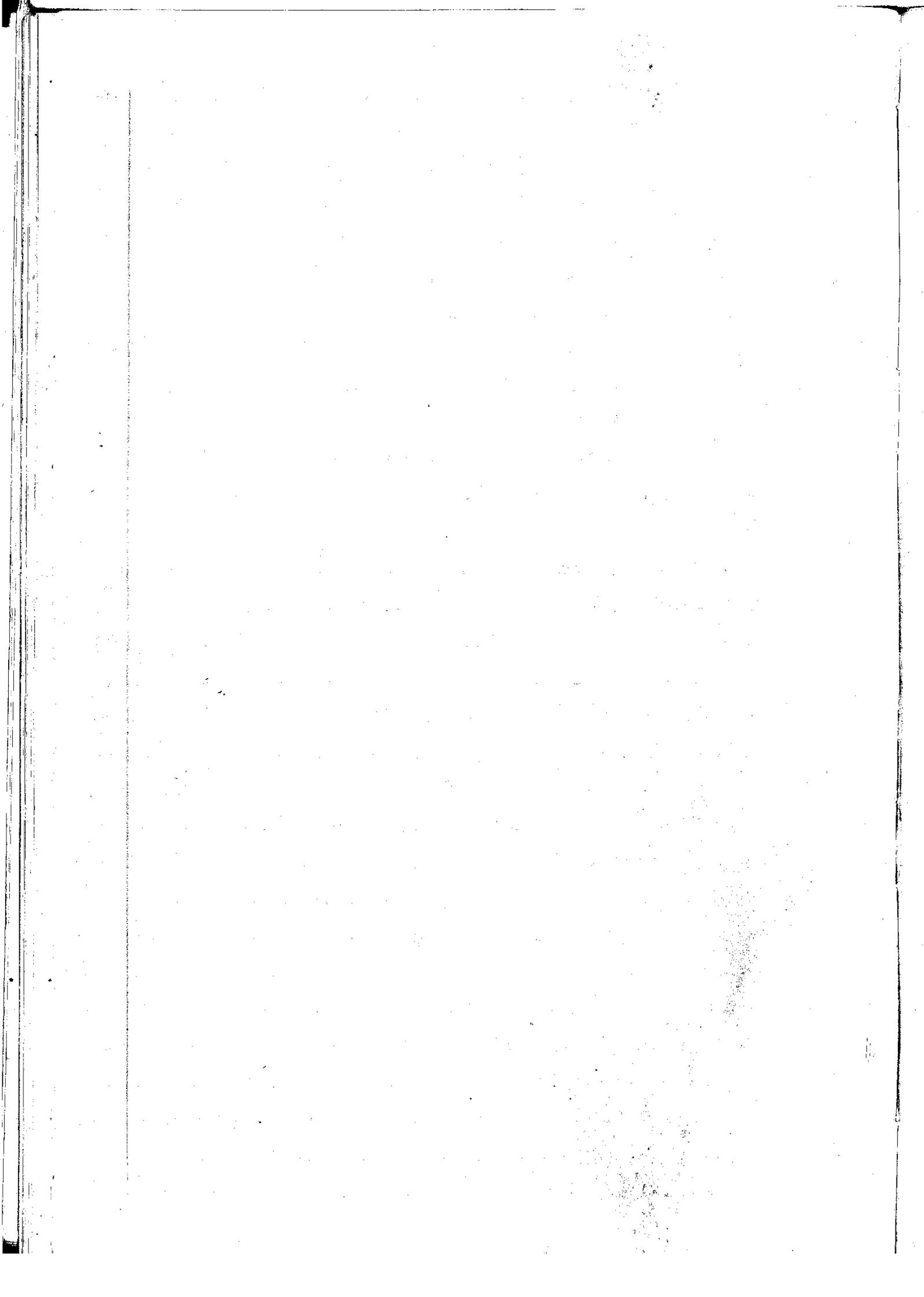
XLIX^e. Dom Claude Guyot, profès de Paris. De Vicare de Beaune il fut fait Prév. d'Apponay en 1565. En 1570, cette Char-



treuve ayant été pillée et ravagée par les Calvinistes dont tout le pays était infesté, le pauvre Prieur avec son Procureur furent emmenés à la Chartre^s/Loire. On fut obligé, pour les racheter, de vendre deux Domaines et 500 pieds d'arbres à choix dans tous nos bois, et il fut si maltraité par ces hérétiques que les infirmités ne lui permettaient plus de gouverner plus longtemps cette Maison. Il fut transféré hôte à Dijon, en 1571 et mourut quatre ans après à Lugny, 1575.

L^e. Dom Philippe de la Grange, profès de Dijon. Il gouverna pendant 20 ans cette maison de 1571 à 1591; il retourna à Dijon où il mourut quatre ans après à Lugny, âgé de 80 ans après en avoir passé plus de 60 dans l'ordre avec édification.

L^e. Dom Pierre Boisson, profès de Dijon. Il avait été Procureur d'Appanay de 1580 à 1588. Il quitta cet emploi pour aller à Basville remplir celui de Vicair; il revint à Appanay en 1591, pour succéder à Dom Jean de la Grange, avec le titre de Recteur. L'année suivante il fut confirmé Prieur par le Chapitre Général de l'ordre et il exerça cet office jusqu'en 1616, alors il fut déposé de la charge de Prieur et investi de nouveau de celle de Procureur. Selon le démis de cette dernière charge en 1621, à cause de son grand âge, il en fut de nouveau investi quatre ans plus tard, il avait 85 ans, enfin cassé de vieillesse, il demanda à aller mourir dans sa maison de profession. Il décida à Dijon en 1621, âgé de 90 ans passés. Le bon religieux, soit comme Prieur, soit comme Procureur, a gouverné cette maison pendant plus de 40 ans, dans des temps extrêmement difficiles, exposé journellement aux pillages et aux avanies des hérétiques Calvinistes. Les Cartes de Visite, c'est à dire les procès-verbaux de Visite lui rendent témoignage que non seulement il a su conserver mais dans des temps si critiques les biens de la maison, mais qu'il les a même augmentés et en a fait revenir à l'établissement plusieurs dont



l'or on l'avait dépouillé. Nous lui devons l'obligation d'avoir renou-
lé et mis en ordre nos terriers en 1619 conjointement avec Dom
Claude Gauthier, son successeur.

LIII Le successeur immédiat de Dom Pierre Buisson^{nie} avait été Dom
Jean Gauthier; la note n'en rapporte rien; quant à Dom
Claude Gauthier qui fut Prieur d'Apponay de 1618 à 1626, année
de sa mort, on voit par les cartes de visite que pendant les huit
années de son administration, il a beaucoup travaillé pour le bien
de cette maison dont il a restauré les bâtiments ainsi que ceux
des domaines qui étaient tous en ruines. Il n'a pas moins fait
pour la décoration de l'église, il l'a garnie d'ornements, et en a
fait boiser le sanctuaire et le chœur tels que nous les voyons à
présent.

Bon Père de Coëtivy, vous pourriez ainsi parler en l'an de grâce
1750, mais encore 40 ans et le vent terrible des Révolutions aura
emporté église, ornements, sanctuaires, domaines, chartreuse, ordres
religieux et encore bien d'autres choses. Bel le Simon du désert
en disperse la poussière aux quatre points cardinaux. Puis quand
calme aura succédé à la tempête, la religion recueillera avec
regrets les débris épars de la splendeur que ma vous mettrai dans
vos pages naïves; elle parera dans sa détresse ses sanctuaires paroissi-
aux dévastés eux-mêmes, et l'observateur chrétien qui remarquera
à Remilly, à Duzay et dans les autres églises paroissiales du voisina-
ge quelques uns des ornements, des tableaux, quelques fragments de
bas-reliefs qui décoraient l'antique le sanctuaire de l'antique Char-
treuse d'Apponay, pensera involontairement à ces moines défr-
chiens qui ont fécondé de leurs sueurs le sol qu'il foule, et tout en
adorant les décrets impénétrables de la Providence, il bénira en
secret la mémoire de ces hommes charitables et modestes qui se sur-
vivent ainsi à eux-mêmes dans les traces ineffaçables de leur zèle. On
vous pardonnera cette parenthèse; il n'est aucun de nos lecteurs à qui

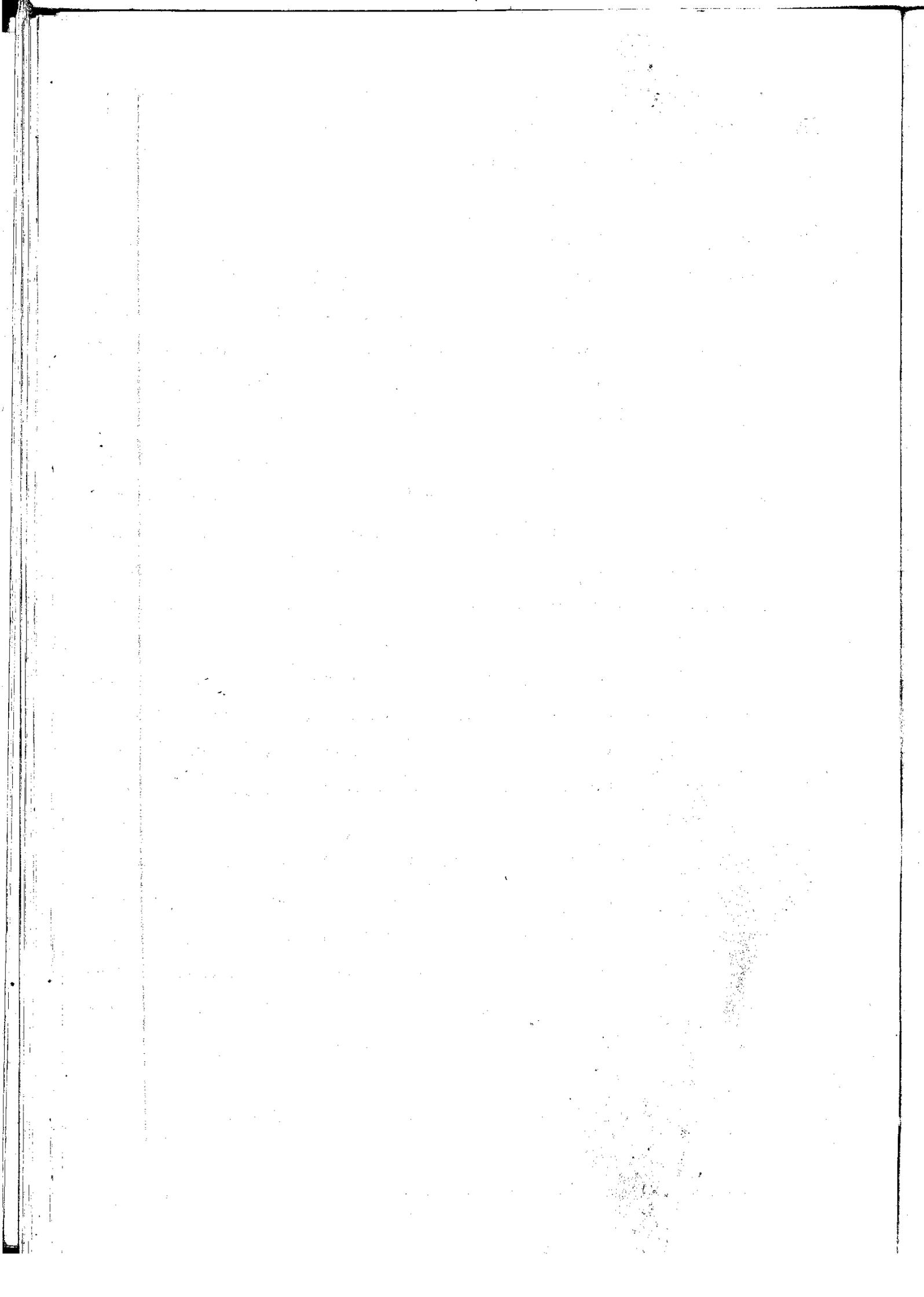
(1) LVI Dom Demy Nicolas, profès et Procureur de Paris, fut envoyé à
Apponay en 1662; il y garda cette dignité jusqu'en 1671, qu'il
eut pour successeur. Après cette époque, il resta dans la Mai-
son comme simple religieux et y mourut avec la qualité
d'Ancien en 1675.

71
elle n'eut été suggérée par les rapprochements qui l'ont fait naître.
LIV Dom François de Joigny, profès de Dijon, succéda à D. Gauthier en 1626, avec le titre de Recteur, et par le Chapitre suivant il fut envoyé Prieur à Bellary.

LIV Dom Anthelme de Mauguin, profès de Paris fut envoyé Procureur à Bellary en 1618 et fait Prieur de la même maison en 1621; de là il fut appelé en 1624 à Apponay, pour y remplir les mêmes fonctions. Il a gouverné cette maison pendant 35 ans, avec toute la sagesse et le succès possibles. C'est lui qui a fait bâtir en 1629 et en 1630 le grand bâtiment qui donne sur le jardin où sont les appartements des hôtes. Le Vinteur de la Province qui était alors Dom Augustin Joyeux, Prieur de Paris, étant venu visiter cette maison, trouva ce bâtiment si superbe qu'il fit délibérer au Chapitre si on ne le ferait pas abattre, comme trop somptueux et trop éloigné de la simplicité cartusienne. La pauvreté de la maison fut la seule raison qui détermina à le laisser subsister. C'est encore le même Dom Mauguin qui a entouré la maison de murs, n'y ayant jamais eu avant lui qu'une simple haie. Les murs commencés en 1651 furent achevés en 1656. Il est mort Prieur de cette maison en 1662.

LVI Dom ^{Joséph Bazet de Veguort} Denis Nicolas, profès et Procureur de Paris, fut envoyé Prieur à Apponay en 1662; il garda cette dignité jusqu'en 1691. Il l'administra jusqu'à sa mort en 1691. Toutes les Cartes de Vinties sont pleines de louanges de ce digne Prieur Supérieur, et on peut le regarder comme un des plus grands sujets qui ait eus cette maison et l'un de ceux auxquels elle a le plus d'obligations.

C'est lui qui a commencé notre grand cloître et qui a bâti les deux cellules des Prieur et des Vicaires avec les secours qu'il tira de la libéralité du Rev. Père Dom Innocent Le Masson. Génie



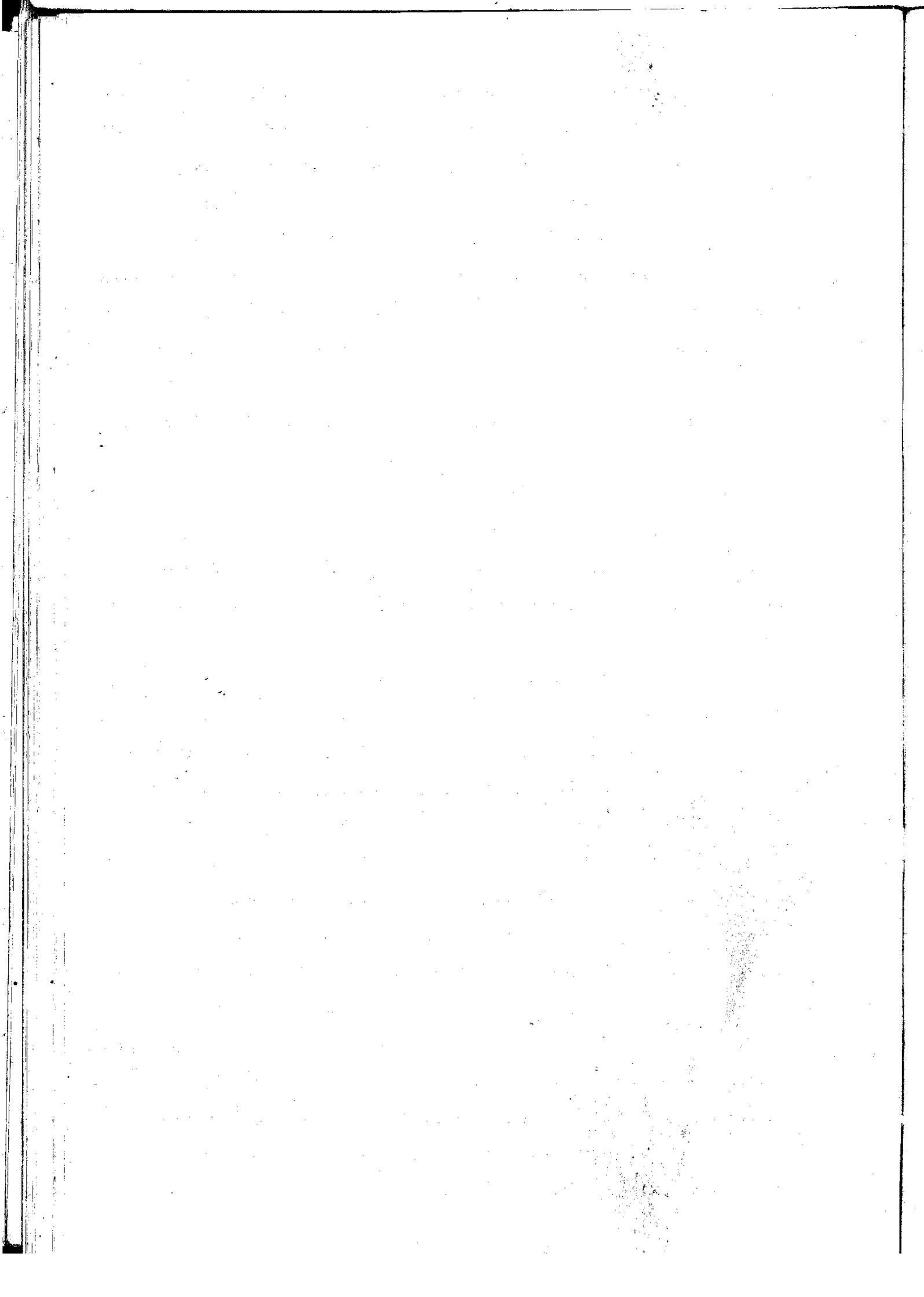
ral. Il commença cet ouvrage le 20 Octobre 1683, et la 1^{re} pierre en fut posée par Messire Henri Bogue, Doyen du Chapitre de Nevers:

Anno Domini 1683, fundationis hujus Domus 498. Reverendi Patris Domini Innocentii Le Masson Abbris Cartusiae Prioris et Restauratoris, totiusque Ordinis vestri Obertissimi Generalis, liberalitate et Munificentia hoc Glastrum omnino dirutum reparari ceptum est. Domino Josepho Cazet Priore, illustrissimo Domino Johanne Henrico Bogue, Ecclesiae Nivernensis Decano dignissime. Innam hanc laudem apponente.

En 1685, il acheta pour la somme de dix mille livres la Seigneurie de Remilly, et obtint la même année du Chapitre de Nevers de nommer à la Cure de Remilly.

Il acheta encore quelques autres biens, et les cartes de visite lui donnent la gloire d'avoir commencé à tirer de la misère cette pauvre maison qui, avant lui, avait peine de quoi nourrir 2 ou 3 religieux.

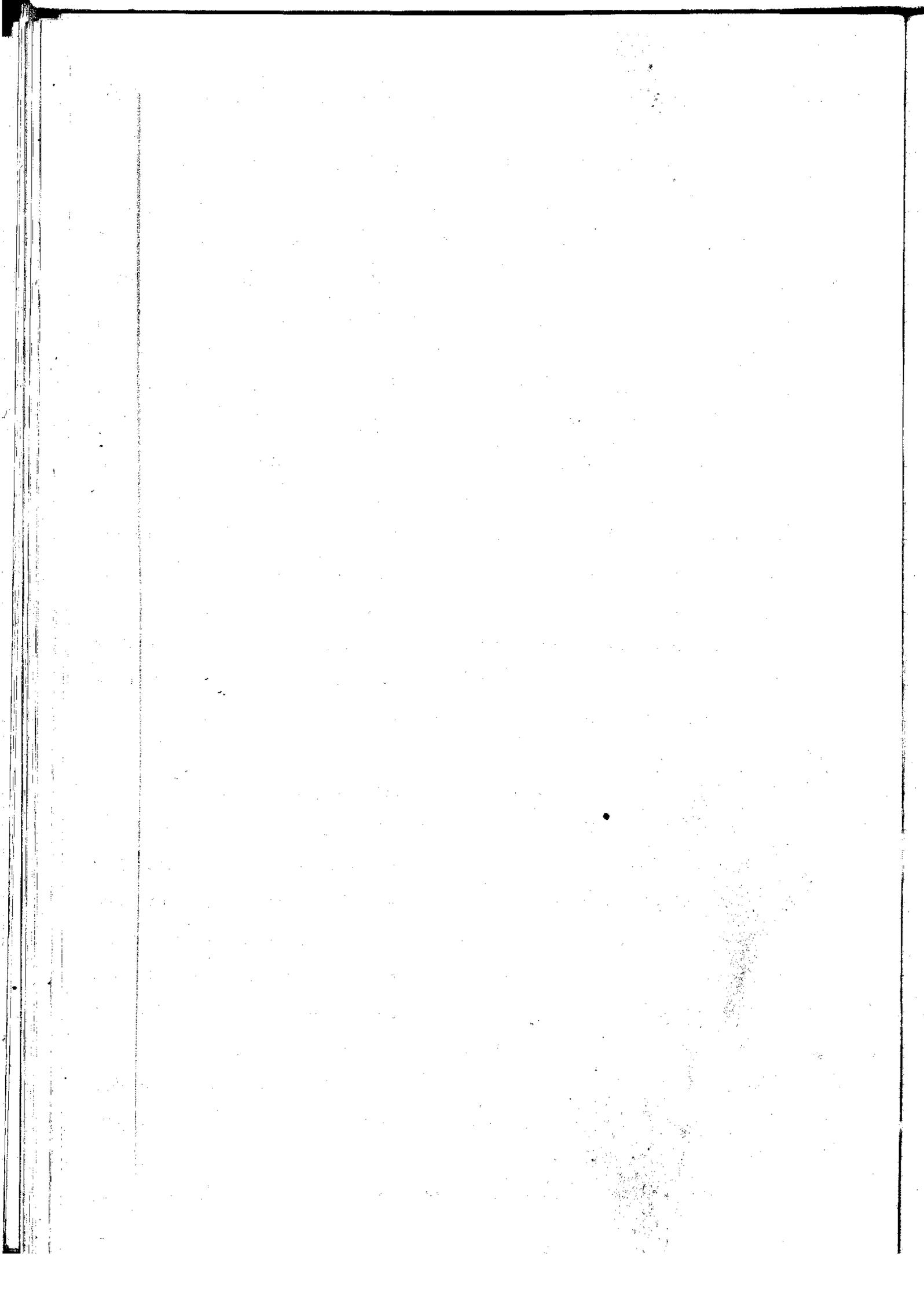
LVIII Dom Jérôme de Garheil, natif de Bretagne, profès de Nantes. Il fut institué Vicaire d'Alphonay en 1691, et y est mort retiré de cette dignité, aussi saintement qu'il y avait vécu 1704. Il n'a pas tenu à lui ni à ses officiers que la maison n'ait acquis de son temps la terre de La Boire qu'on nous offrait en 1699 pour 11000 livres. Nous ne l'aurions pas actuellement pour 80000 l. Le V. P. Dom Fougneux, alors Vicaire de cette province, fit, avec tout le respect que je lui dois, une grande sottise, et porta un préjudice considérable à cette maison en refusant de donner son consentement à la requête qui lui en fut présentée à cette occasion, et en la traversant auprès du Rev. Père Général. Ce sont des occasions qui ne se retrouvent point, et si cette acquisition avait eu lieu, notre maison se serait à son aise (maintenant la terre de La Boire ne serait peut être pas cédée par son propriétaire pour 300 000 livres).



LIX. Dom Anloine Ferset, natif de Paris, profès d'Auray. Il était vicair de la maison d'Orléans lorsqu'il fut envoyé Prieur à celle d'Apponay - 1704. Le Chapitre de 1705 le nomma Prieur. Déposé en 1709, nous le retrouvons vicair à Bellary en 1711, puis d'Apponay en 1712 et enfin hôte au Liget où il mourut en 1715.

LX. Dom Louis de la Barre, natif de Paris, profès de la maison d'Auray où il remplit successivement les offices de Vicair, Prieur, Coadjuteur, en fut tiré en 1709 pour venir remplir ici la charge de Prieur. Ici, il passa à Bellary avec la même dignité 1721. Il fut Coadjuteur de cette maison en 1723, puis retourna à Auray sa maison de profession où il décéda le 24 Avril 1726. C'est de son temps qu'a été construit le grand étang d'Apponay. Les procès considérables qu'il a eu le malheur d'essuyer, surtout celui de 1717, pour nos bois, contre la Maîtrise de Nevers, qui l'a enfin gagné, mais qui a coûté infiniment à cette maison, joints à une méchante entreprise, pour une verrerie qui n'a pas réussi et où on a envoyé plus de 15 000^{fr}, ont tellement porté préjudice à cette maison qu'il a laissé à sa sortie plus de 40 000^{fr} de dettes.

LXI. Dom Jean Baptiste de Savau, natif et profès de Nantes. Il était vicair de la d'Orléans lorsqu'il fut envoyé à Bellary comme Prieur 1721. La même année, il fut transféré avec le même titre de Prieur à Apponay où il n'est demeuré que 2 ans. Ayant trouvé cette maison obérée de dettes, il obtint la permission de vendre une quantité considérable de bois qui fut prise pour la plus grande partie dans les deux Bellary, ce qui a presque complètement détruit ces deux bois qui étaient ce que nous avons de meilleur; il a fait renouveler notre terrier par les nommes Guyot et Joubert, auxquels il abandonna pour leurs honoraires toutes les redevances arriérées dues au Monastère, moyennant toutefois une certaine somme qui ls lui donnaient. Il leur fallut essuyer 27 procès pour venir à bout de se faire payer,

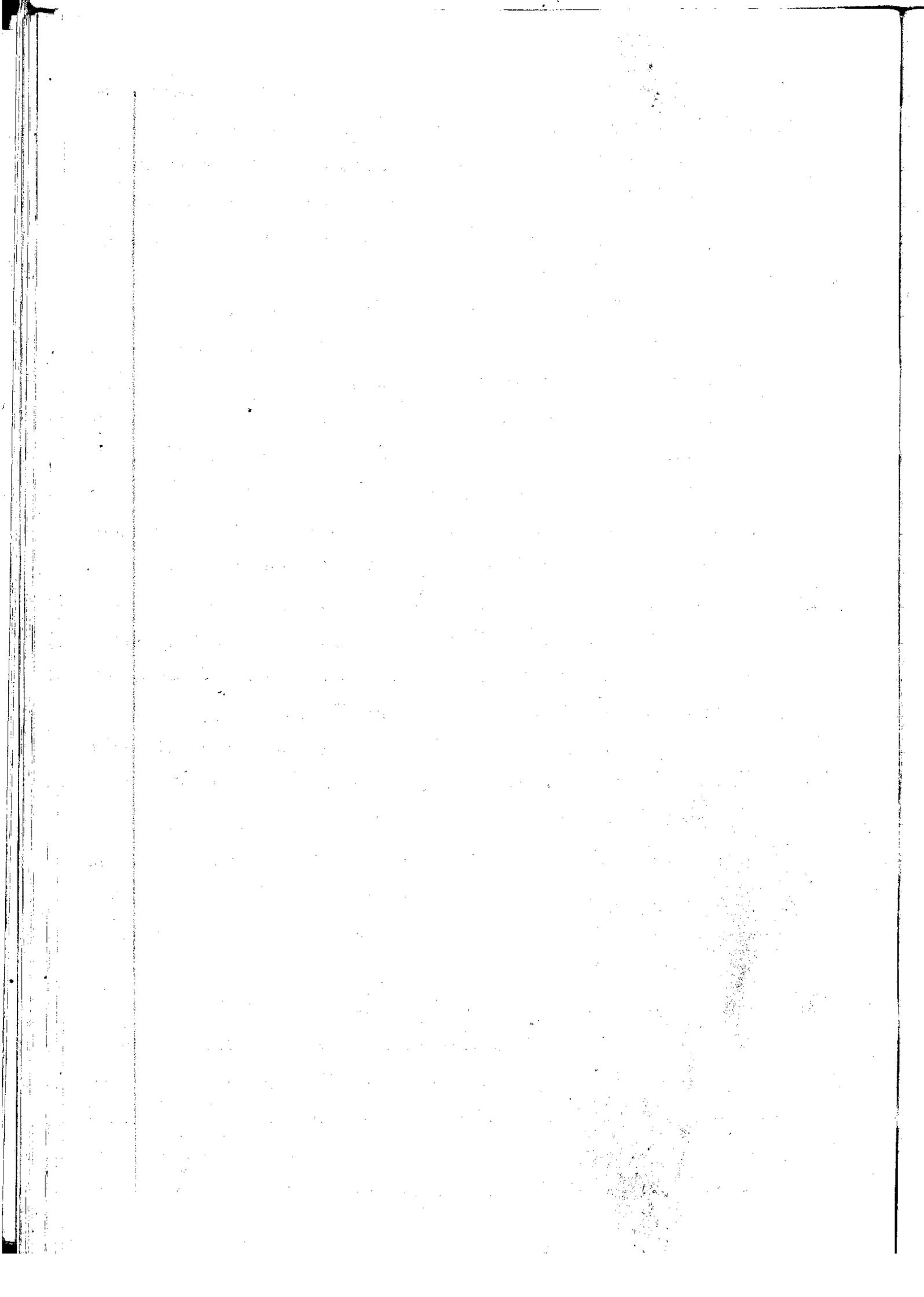


ce qui prouve, ajoute naïvement le Chroniqueur, que Dom de Lavau fit sagement de prendre le parti qu'il prit. En 1723, il quitta cette maison, occupa dans son Ordre divers autres emplois de confiance. Il était Vinteur en Chef de la Province en 1740 et années suivantes; il mourut en 1749. Il a toujours été en une estime et une vénération particuliers dans toute cette province.

LXII. Dom Noël le Vieil, natif de Rennes et profès du Parc. Il fut envoyé Procureur à Bellary - Prieur en 1713, il fut envoyé de nouveau comme Prieur à Aboulins, en 1717 et à Apponay avec le même titre en 1723. Après avoir rempli divers autres emplois dans plusieurs Maisons de son Ordre, il est mort subitement dans celle du Parc le 28 mars 1738, regretté de toute la Province. Le peu de temps qu'il est resté dans cette maison d'Apponay ne lui a pas permis d'y faire tout le bien qu'il a fait dans toutes celles qu'il a gouvernées, étant extrêmement habile et entendu.

LXIII. Dom Louis L^{ancie}ux, natif de Bretagne et profès de Nantes. Il fut envoyé Recteur ici en 1725, n'ayant que 28 ans, confirmé Prieur en 1727, il a gouverné cette Maison avec tant de sagesse et d'économie, qu'il est enfin insensiblement parvenu à acquitter entièrement toutes les dettes dont elle se trouvait obérée depuis très longtemps, avec le secours que lui fournissait la Maison d'Auray. Il a aussi tenté d'établir une faïencerie à la porte de la maison, qui n'a pas réussi à beaucoup près; il quitta cette maison en 1743. Il mourut Prieur de Nantes le 25 Aout 1766 âgé de soixante dix ans, ayant exercé pendant 42 ans la charge de Prieur dans diverses maisons de son Ordre.

LXIV. Dom Hugues Pépin - natif de Rennes, profès d'Auray. Il était Procureur de la Chartreuse de Aboulins, lorsqu'il succéda à Dom L^{ancie}ux en 1743. Pendant les six ans qu'il a été à la tête de cette maison, il a placé environ 8 000^{tt} à Constitut provenant d'une vente de bois qu'il avait faite. Il a fait construire les deux cellules qui sont après celle du Vicaire - de Rev. Père.

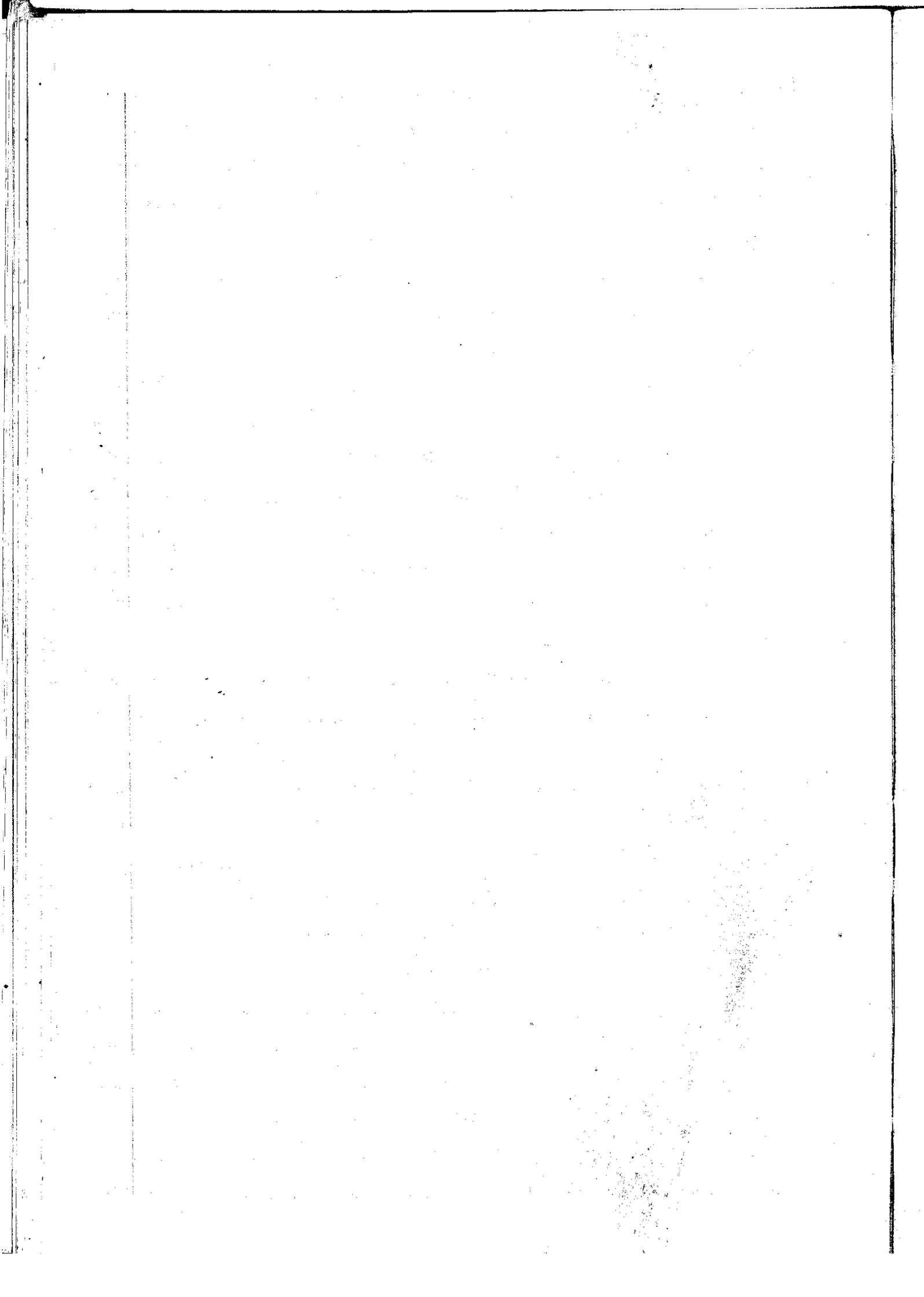


Général, Dom de Larnage, a voulu concourir a cette construction pour 2000^{tt}. La 1^{re} a été bâtie en 1746, la seconde en 1748. La suite en 1747 cette terrible mortalité pour les bestiaux qui, pendant plus de 6 a 7 ans, a fait tant de ravages et porté tant de désolation, non seulement dans tout ce royaume, mais encore dans tous les pays étrangers. De tous les bœufs, et vaches dont les domaines étaient remplis, à peine en resta-t-il de 50 pièces une. Cette maison aurait eu bien de la peine à se relever jamais de cette perte, si, par un effet de la Providence et de la Miséricorde du Seigneur, les 2 années qui suivirent cette mortalité il n'y eut une telle abondance de glands que le profit considérable qu'on fit sur les pores ne nous eût mis en état d'acheter des bestiaux pour le Calécourage^{sie} et d'en repeupler peu à peu nos domaines. Dom Pépin quitta cette maison pour aller Prieur à Nantes en 1749; il eut le malheur de se casser une jambe en chemin et ôta mourut à Nantes l'année suivante 1750.

LXV^e Dom Antoine Valladon, natif du Berry, profès du diocèse, était Procureur de cette maison lorsqu'il fut appelé à Apponay pour succéder dans l'office de Prieur à Dom Pépin. Le peu de temps qu'il est resté dans cette maison ne lui a pas permis de faire le bien qu'on avait lieu d'attendre de son zèle et de son intelligence, si cette maison l'eût possédé plus longtemps.

LXVI^e Dom François-Marie de Coëtivy, l'auteur de cette notice, il va nous tracer lui-même, à la 1^{re} personne et son histoire et celle de son administration.

“ Je suis natif de Bretagne et profès d'Oray, du 17 novembre 1738. De Aboulins où je fus envoyé Procureur en 1744, je suis venu remplacer ici le V. P. Dom Valladon, par la Carte de 1750. Pour me conformer aux instructions de notre Père Général Dom de Larnage, extrêmement zélé pour augmenter le nombre des religieux dans les petites maisons, afin d'y

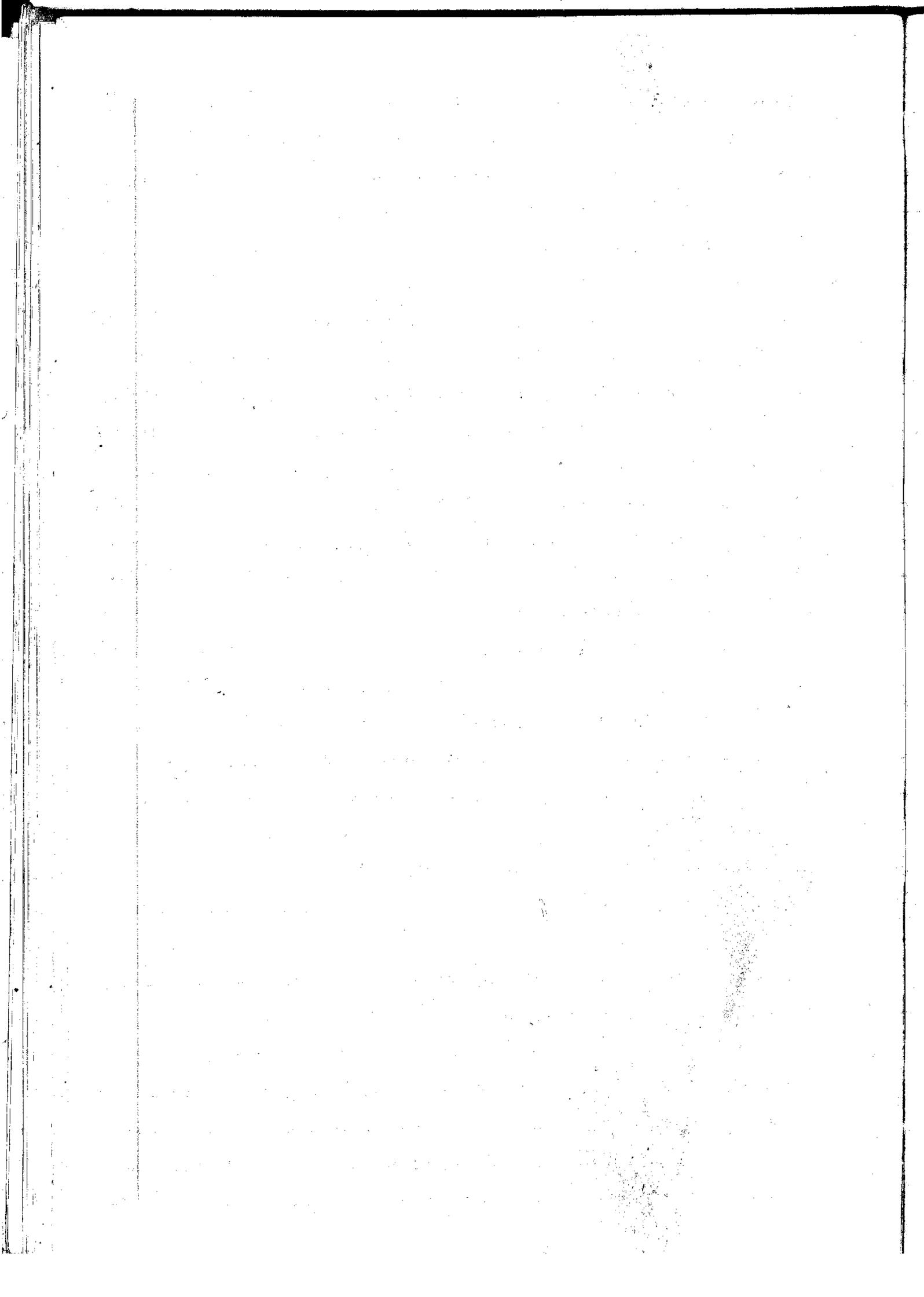


augmenter en même temps la régularité, j'ai fait batur en 1752
et 1753 les deux cellules qui commencent l'aile gauche de notre
cloître. Le Rev Père Général (Dom de Larnage) a bien voulu y con-
tribuer de 50 louis par cellule. Elles me reviennent l'une dans l'autre
à environ 1000 écus d'argent déboursé, non compris le bois, les bri-
ques, la tuile, les charriis, non plus que la nourriture d'un menuisier
pendant près de 2 ans. J'ai aussi entrepris au mois de novembre 1752
la construction du grand étang neuf au dessus de l'ancien. J'ai
eu à ce sujet de la part de nos officiers beaucoup de contradic-
tions, parce que la regardant comme téméraire et ~~que~~ ne pouvant
se persuader qu'elle dût réussir, ils n'ont rien négligé pour la tra-
verser de tout leur possible auprès du Ven Père Visiteur. Mais le bon Dieu
a béni nos travaux au point que cet étang s'est trouvé fait et empoisson-
né dans l'espace d'un an et nous avons tout lieu d'espérer qu'il sera
d'une grande ressource à notre maison.

Le 30 juin 1752, entre 11h. et midi, le tonnerre est tombé sur notre
clocher qui il a fallu recouvrir tout à neuf; il en a coûté 135 livres.

Si mes successeurs jugent à propos de batur de nouvelles cellu-
les et de suivre le plan que j'ai commencé, il reste encore assez de
terrain pour en construire 4 dans cette même aile, en ne prenant que
la même quantité de toises que j'ai prises. On ne compte point faire
de cellules dans le fond, mais simplement le cloître, tant à raison
que cela nous conservera encore un jardin passable, lorsqu'on aura
transféré le cimetière dans le petit cloître. On a causé que le nombre
de dix cellules paraît suffisant et qu'il n'y a rien d'apparence que
la maison soit jamais de plus de 12 à 13 religieux.

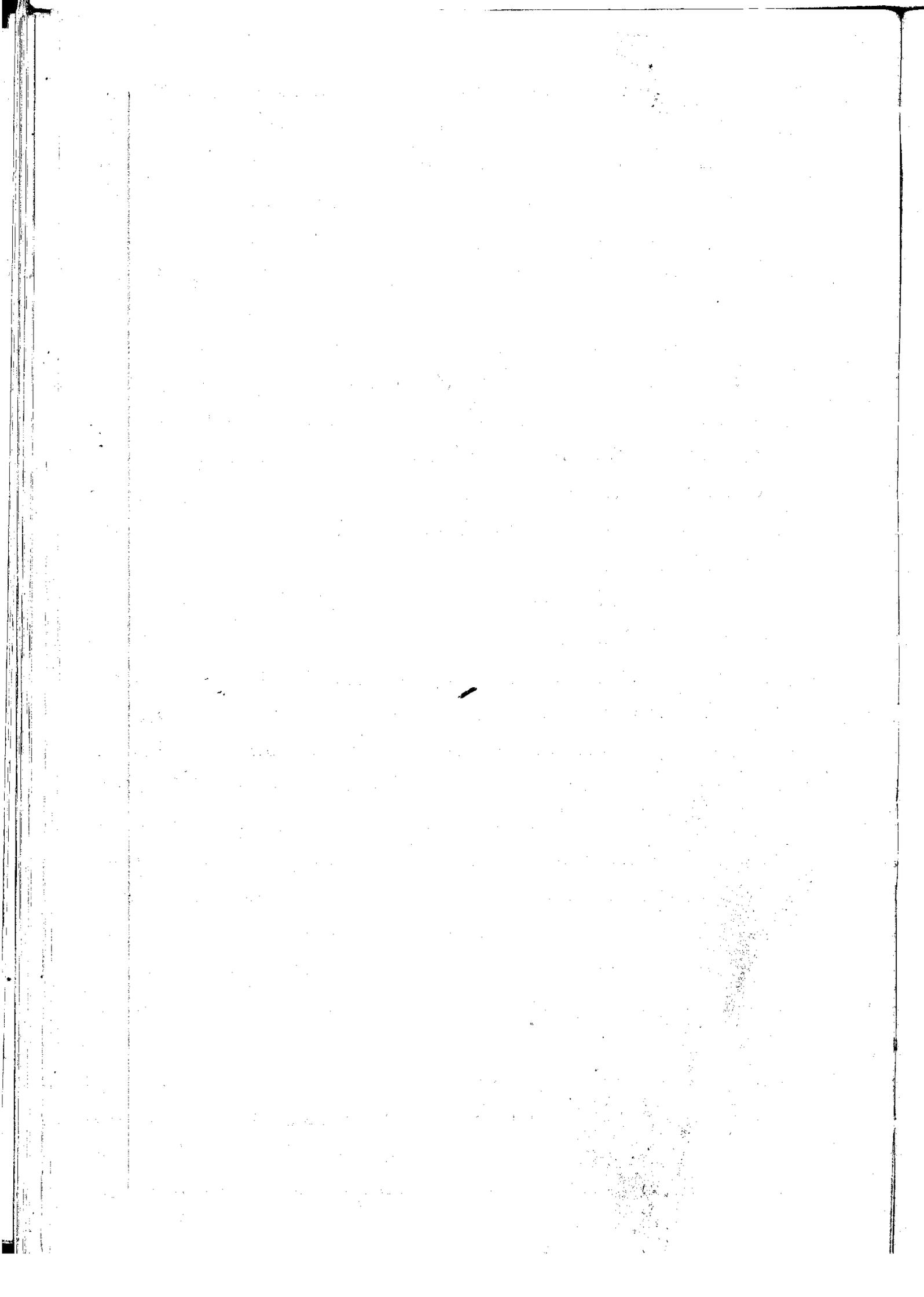
Le catalogue et ce registre à peine achevés les ordres de mes
Supérieurs m'appellent au gouvernement de Nancy en Lorraine.
J'ai la consolation de laisser cette maison que je cherchais toujours,
entre les mains d'un digne et vertueux successeur, très capable de
suppléer par ses lumières et de rectifier par son zèle les défauts d'un



gouvernement trop defectueux de ma part. Qu'il me permette d'ajouter encore ici son nom avec le plus grand plaisir, comme un témoignage de mon estime et de l'attachement que j'ai toujours eu pour

En nous en voudrait sans doute, à nous historien, qui devons nous borner à recueillir avec amour et respect les traits épars de notre histoire locale, si nous avions dérobé à nos lecteurs une seule de ces lignes empreintes tout à la fois d'une simplicité si intéressante et d'une si douce et si touchante sensibilité. L'esprit brûle peu dans ces récits; que nous importe; trop souvent une plume frivole se dépense à couvrir par le prestige de la phrase la pauvreté du fond. Le catalogue est ce qu'il devait être, il est souverainement regrettable que nous n'ayons pas de pareils mémoires pour reproduire l'histoire des autres anciennes Chartreuses de Bellary, Basseville et Val-Saint-Georges.

Le Catalogue, nous l'avons dit, servait de préambule aux livres contenant les Comptes et l'état du temporel de la Chartreuse d'Apponay. L'un de ces livres, celui des étangs, est précédé de cette note intéressante écrite de la main: « Des étangs qui ont toujours été jusqu'ici de l'obéissance priorale, faisant une des parties les plus considérables du revenu de cette maison et exigeant un soin particulier, j'aurais fort souhaité, à mon arrivée ici, trouver des mémoires et des notes sur chaque étang, ce qu'on a négligé de faire jusqu'ici, et qui pourtant me paraît d'autant plus nécessaire que cette maison étant assez sujette à changer de Prieurs et d'Officiers, un nouveau Prieur ne peut manquer de se trouver embarrassé, lorsqu'il s'agit de se mettre au fait de la conduite des étangs pour juger de la nature et de la quantité d'embarrasement qui tenoient à chacun. J'ai donc pensé qu'il seroit à propos et du bien de la maison de consacrer à cet unique usage le présent registre que j'ai commencé cette année 1753. J'y mettrai tous les ans les remarques que je croirai pouvoir être de



quelques utilités et mes successeurs y corrigeront ce qu'ils y trouveront de defectueux, et y ajouteront les leurs. Signé Fr. Fr. Marie Coëtivy, Prieur. »

Le même feuillet porte au verso la liste des étangs de la ch^{re} d'Apponay, ils sont classés sous ces deux titres :

1^o Pêcheries pour conserver la provision de la maison; elles sont au nombre de huit.

2^o Étangs et Pêcheries à fournir l'empoissonnement; ils sont au nombre de 9.

Aujourd'hui ces étangs sont presque desséchés et transformés par une culture intelligente en immenses prairies dont le produit annuel de paille peut être un million de kilogrammes d'excellent foin employé à engraisser des bœufs à la crèche pour l'approvisionnement de Paris et autres besoins du commerce.

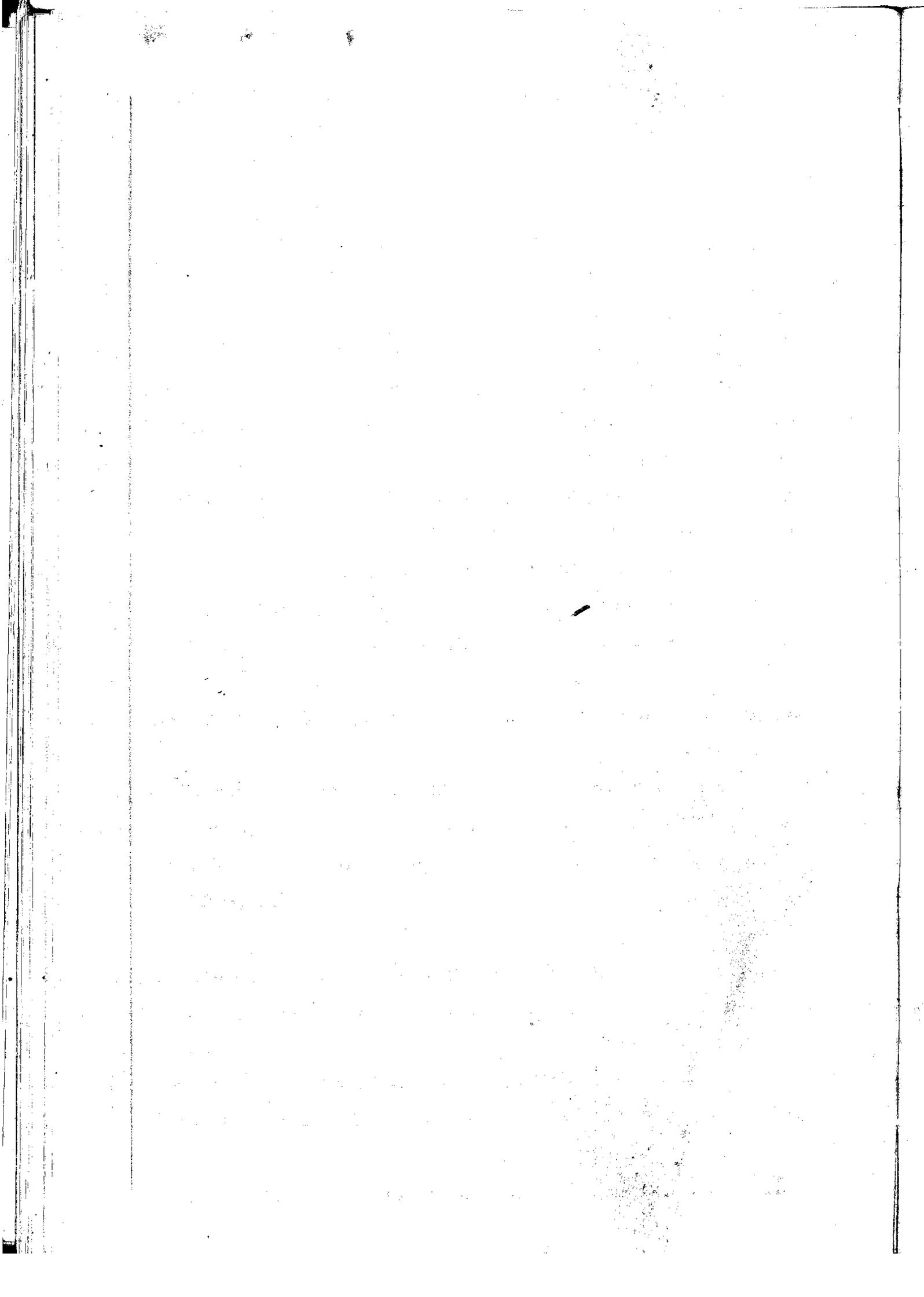
On trouvera plus loin un état officiel des biens et revenus de la chartreuse d'Apponay, fait pour être présenté à la juridiction du bailliage de S. Pierre-le-Moutier. Il ne porte point de date, mais paraît être de la même main qui a écrit les notes relatives aux trois derniers Prieurs; il est donc des dernières années de la chartreuse.

Après le départ de Dom François Marie de Coëtivy, Apponay ne compte plus que quatre Prieurs. Leurs noms terminent le catalogue mais sans aucune note relative à leur administration ni aux événements qui ont pu signaler leur Prieuré. Ce sont :

LXVII^e Dom Maurice du Bouloy, natif de Touan en Savoie, profès de la Ch^{re} du Val-Dieu. Il avait déjà été vicaire d'Apponay en 1740. Il était Procureur de Moulins lorsqu'il fut appelé à remplacer Dom François de Coëtivy le 24 décembre 1783.

LXVIII^e Dom Laurent Papin, natif de Grenoble en Dauphiné, profès de la Ch^{re} du Val-Dieu.

LXIX^e Dom Joseph Briot, franc-comtois. Profès de la Ch^{re} d'Auray,



précédemment Vicaire à Moulins, puis Prieur d'Auray, il est mort Prieur d'Apponay le 4 novembre 1786.

LXX Dom Maurice Bussigne, natif de Château-Gontier en Anjou, profès de la chartreuse du Parc. Il fut successivement Prieur à Orléans, au Parc, à Moulins, appelé comme Prieur d'Apponay en 1787 il fut envoyé avec le même titre à Bellary en décembre 1789; il n'a point de successeur, et ici se clôt la liste des Prieurs d'Apponay.

Lorsque l'Assemblée Nationale porta son décret de suppression des Ordres religieux, les Chartreux d'Apponay étaient au nombre de 7. Voici leurs noms tels qu'ils sont inscrits sur le Registre des comptes arrêtés par eux le 29 avril 1790:

- Père Bernard Berger, procureur faisant les fonctions de Prieur.
 - Fr. Benoît Bourcier, vicaire.
 - Fr. René Gaborit, sacristain.
 - Fr. Xavier Hasler, ancien.
 - Fr. Vincent Le Diville, Le Divillee ou Ledivillee.
 - Fr. Joseph Griffon.
 - Fr. Raphaël Blandel.
-

Liste officielle des Prieurs d'Apponay pendant le XVIII^e siècle.

Tirée d'un manuscrit des Archives de Charlevoix contenant
le nom de tous les prieurs de l'Ordre pendant cette époque
avec l'adresse de chaque Maison -

- Dom Louis Lancier prof. de Nantes Recteur 1725, Prieur
1725
- Dom Hugues Pepin prof. d'Auray et Procureur de Mou-
lins, Prieur le 23 août 1743.
- Dom Antoine Valladoux prof. et Procureur du Liget
au Chapitre gen. 1749.
- Dom François Marie de Coettivy prof. d'Auray Procureur
de Moulins au Chap. 1750
- Dom Maurice du Bouloz prof. du Val-Dieu Procureur
de Moulins 15^{me} 1753.
- Dom Laurent Pepin par changement au Chapitre
de 1758 - (Il venait de Moulins où il était Prieur. Il
était prof. et Procureur de Val-Dieu quand il a été insti-
tuté Prieur de Moulins le 18^{me} 1747.)
- Dom Joseph Briot par changement le 17 février 1770 (Il
venait d'Auray dont il était prof. - Il était vicarie de
Moulins quand il a été insti- Prieur de la Maison de professeurs le 18^{me} 1769
- Dom Alphonse de la Grange prof. et courrier d'Auray
insti- tuté le 9 décembre 1786
- Dom Maurice Buhigné prof. du Parc, Vicarie de Moulins
au Chap. gen. 1787.
-

Chartreuse de Notre-Dame d'Apponay.
Paroisse de Remilly. Diocèse de Nevers. (Widernais)

La Maison comprenant en tout neuf cellules de Religieuses, deux Cours et deux petits jardins, trois chambres d'hôtes et quatre lits de maîtres avec leurs autres ustensiles.

1° Neuf Domaines à moitié dont le produit net l'un dans l'autre, de cent boisseaux de Seigle évalués années communes, quarante sols le boisseau soit	1880 ^s
2° plus avoine et autres mêmes grains évalués	105
2: de domaine de Ternon évalué à cent boisseaux Seigle et 20 boisseaux avoine, total	215
3° Le domaine de Saint Firmin, paroisse de Vandresse, affermé à 70 boisseaux Seigle et 10 boisseaux avoine	147. 10 ^s
4: Douze Manouvrieres dont le produit net est de	688
Sous lesquels Domaines et manouvrieres ont pour capital de notre cheptel la somme de 27859. 10 ^s	
5° Les Vignes de Guian commant années communes 20 pièces de vin à 30 francs, soit	600
6° Les Vignes de d'autre dormant 25 pièces à 30 fr soit	750
7° Les Vignes de deuz dormant 12 pièces de vin à 30 fr	360
8° Une autre rente en grains sur la Commanderie de Buscher, évalué à	250
9° Une rente en grains sur la Cure de Bour	18
10° Une rente en grains sur la Cure de S ^e Seine	280
(On en laisse ordinairement 10 à 12 boisseaux pour les pauvres de la paroisse)	
Et reporter	3168. 10 ^s

	Report	5168. 10 ^s .
11° Une rente en grains sur la Chatellenie de Savigny - Pol - Pol, évalué à		241.
12° Une rente en grains sur les prévost et chanoine de Ternan...		32.
13° Le moulin de Remilly et aut ^e petit moulin dont le fermage rend		180
14° Le moulin d'Apponay affermé à 50 boisseaux seigle		100
15° Lauberge d'Apponay avec ses dépendances affermée		200
16° Diverses prairies dont le produit en nature n'est pas indiqué mais dont les secondes herbes sont portées pour un fermage de - - -		34
17° Lods et rentes ⁽¹⁾ , entrages, bordelages et autres reconnaissances se montant annuellement commune à 150 ^l ann. mal		150
18° Environ 457 arpens de bois de divers âges tant en futaies qu'en taillis, dans qq uns desquels divers particuliers des paroisses circonvoisines ont des droits d'usage. Le chiffre de ce revenu n'est pas marqué.		
19° L'église (sic)		
20° Cinq rentes annuelles dont les capitaux réunis forment la somme de 36400 ^{liv} et dont le chiffre est de 1822		1822
21° La vente des poissons des étangs, la provision de la maison seigneuriale, se monte, annuellement commune, à		1500
22° Les mêmes suffrages se montent, par chacun an à		13
	Total général	<u>9.489^l 10^s.</u>

(1) On appelait lods et rentes certains droits de Seigneur sur les ventes des héritages de son fief - Entrage, le droit qu'on payait au Seigneur pour prise de possession d'un immeuble qui relevait de lui, et bordelage certains droits seigneuriaux qui frappaient plus spécialement les domaines et champs.

Conclusion et Réflexions -

D'après le Compte fait et arrêté en 1790 par les officiers municipaux de la commune de Remilly et Signé par eux, les recettes de la Maison d'Apponay s'élevaient annuellement, terme moyen, à 16254^{fr}.

En 1798, toutes les propriétés de cette antique Chartraine furent vendues comme biens nationaux à différents particuliers pour la somme d'environ un million de livres payables en assignats. La seule vente du chef-lieu de 5 domaines produisit, dit-on, 300000 livres de cette étrange monnaie, c'est-à-dire le prix de la propriété moins les bois.

Les bons Chartreux avaient passé 6 siècles à défricher, fertiliser et elever à une pareille valeur une terre si ingrate, car, quand ils la recurent de l'évêque Thibault et de son chapitre, ce n'était que marais et landes inhabités. Il est vrai que dans ce travail de création agricole et même viticole, ils furent puissamment aidés, non moins par l'autorité religieuse qu'ils étaient les fidèles instruments que par l'autorité politique elle-même. Ainsi, aux grands Jours de Bourges de 1550, Henri II leur accorda le 21 Octobre des lettres de sauvegarde; ainsi par lettres-patentes du 9 janvier 1663, Louis XIV leur ~~accorda~~ continua les privilèges⁽¹⁾ qui leur avaient été accordés par les rois ses prédécesseurs, Louis XI, 1465, - Louis XII, 1478, - François I^{er} 1516 et 1520 - Henri III, 1575 - Henri IV, 1596 - Louis XIII, 1611. Ces privilèges consistaient notamment dans l'exemption d'impositions tant pour eux que pour leurs frères convers, gens familiers, serviteurs et domestiques, pour obliger lesdits religieux à continuer leurs prières.

(1) Les privilèges ne sont pas pour la maison seule mais pour toutes les maisons de l'Ordre qui se trouvaient dans le Royaume -
A. Apponay

pour le roi et le bien de l'Etat. De leur côté les ducs de
Nevers donnerent a cette Chartreuse des marques efficaces
de leur protection, même par lettres-patentes du 17 Juin 1685
Philippe-Julien-Mazarini-Mancini leur concede le droit
de justice haute et moyenne dans l'enclos de leur maison,
par cette considération que, de tout temps, ils avaient eue de
la garde gardienne de ses predecesseurs; les Comtes et duc de
Nevers qui leur avaient donne plusieurs fois des marques
de bonne volonté en leur faisant des dons considerables. Ce
fond, a qui revenaient les principaux benefices de cette
protection et de ces largesses dont etaient l'objet les bons
religieux? disons-le, prenes en main, a tout ce qui
dependait d'eux ou les entourait? (Jaubert, Episcopat de la cité)

Ils nous ont rendu compte de tous leurs revenus,
laissions-les maintenant nous en exposer l'emploi:

Nous payons de rentes seigneuriales, cens et recon-
naissances pour environ 100 livres. Nous donnons, armee
commune, tant en grains qu'en pain pour les pauvres,
six-cents boisseaux de seigle et de l'argent; le reste se
consomme dans la maison. En outre nous gardons
par charité trois domestiques qui sont hors d'etat
de gagner leur vie ailleurs. Il faut joindre a cela les
reconstructions et reparations des domaines et ma-
nouvrieres qui ont absorbe ces dernieres années le peu
d'argent qu'on avait amasse (Chronique m^{te} d'Apponay).

Il y a plus ces hommes ne se bornent pas a faire
du bien par l'aumône; ils essayent dans le même but,
des creations industrielles; ainsi nous avons vu le Prieur
Don Louis de la Barre etablissant en 1777 une verrerie
qui echoua, il est vrai, et un de ses successeurs, Don
Louis Lancier, renouvelant 10 ans après, sous une autre forme

le même essai, qui ne réussit pas davantage, c'est vrai encore; peut-être que le pays ou même l'époque n'étaient pas mûrs encore pour l'industrie; peut-être, si l'on veut, que la Providence avait borné la mission de ces bons religieux à défricher le sol et à féconder par lui-même réservant aux laïques l'exploitation et la conduite des exploitations industrielles qui semblent moins favorables que les travaux pénibles de l'agriculture et aux devoirs de la vie religieuse.

Toujours est-il que la pensée était bonne en soi, puisque la même génération la vu se réaliser par l'établissement des verreries et porcelaines de Four. Et on ne verra pas qu'il est honorable à de simples religieux d'avoir ressenti tout ce que cette pensée renfermait d'avantages pour le bien-être matériel d'une population d'ailleurs si pauvre, et d'en avoir, les premiers, tenté l'essai.

Faisons une dernière considération:

Par la modicité des revenus que les Chartreux tiraient de leurs terres, nous avons pu que leur revenu constaté officiellement par les officiers de la Municipalité de Remilly était de la modeste somme de 16354 livres. On peut juger que leurs fermiers faisaient biens leurs affaires avec eux, comme on dit aujourd'hui. Les hôtes avaient les appartements les plus somptueux du Monastère, et les pauvres, eux aussi, repêtaient le, y trouvaient un accueil paternel.

Assurément, nous ne demanderons jamais qu'on se souvienne sur les faits accomplis, ni que ces biens ou autres semblables, possédés aujourd'hui d'une manière légitime, nous le reconnaissons, soient rendus à leur première des-

termination, mais si l'on se trouvait des citoyens qui, en se conformant aux lois du pays, missent en commun leur patrimoine, leur existence et voulussent exploiter ensemble telle partie du territoire qui leur appartiendrait, en suivant une règle de leur choix, quel tort feraient-ils en cela à la société? Est-ce que cet usage de leur liberté porterait préjudice aux droits de qui que ce soit? Est-ce qu'en suivant une pareille vocation, ils ne paieraient pas à la patrie, même largement, leur dette de citoyens utiles? Voyez la Trappe de Sept-Fonds qui est dans notre voisinage; là, plus de soixante religieux, sans compter le personnel nombreux de domestiques qu'ils se sont adjoints, vivant du produit d'une terre dont le fermier pouvait à peine rendre 7000^{fr} au propriétaire. Les bons Trappistes y reussent, et ils repandaient autour d'eux annuellement plus de 7000^{fr} d'aumônes, sans parler de tout le bien moral et religieux qu'ils font pour d'autres rapports. Mais ces considérations qui d'ailleurs sont incidentes à notre but, nous menaquent trop loin.

12 Août 1600. Ventes faites par les Pères Chartreux d'une
place de maison et court derrière . . . et tous . . . fr. Michel
le Pelletier procureur . . . N. D. Appon . . . capitulairement
assemblé au Chapitre dudit lieu au son de la cloche avec
les autres Religieux du dit lieu . . . Approbation fr. de
R. P. Bruno.

fr. Bailler, fr. Bailler Capit. g. lis

Compte de l'année 1687 rendu par fr. Bruno de
la Gravière procureur (Cahier papier, 8 pages écrites sur 12)

Signé fr. Joseph Gazet, prieur
fr. Benoit Thomé, vicaire
fr. Bruno de la Gravière 30 Mars
1689.

Serie L. 940.

Trois liasses pour le titre : "Chartreux d'Apponay"

1^{re} 10 pièces (parchemins et papiers) 1485-1576

2^{me} 40 " " " et imprimés) XVII s.

Copie des contrats de la rente de 800 liv. que nous avions
sur l'hôtel de ville de Paris de l'an 1630 remboursée l'an 1682

Compte rendu par fr. Bruno Beruchot procureur de
la chartreuse d'Apponay depuis le 15 juin 1695 jusqu'au 1^{er}
janvier 1697

Un cahier de 12 f^{os} dont 11 sont écrits

signé fr. Jerôme de Carheis P.

" Jacques Bernay, vicaire, L. Guéguen, Bernard
Feurier, Bruno Beruchot.

lettre aux Visiteurs de (1697) signée

fr. Jerôme de Carheis P.

" Jacques Bernay, vicaire

" Bernard Feurier

" Bruno Beruchot ; Laurent Patoul Pierre de Montmea.

Reposse des Vintèmes signée (12 juin 1697)

fr. Jean Tougeroux humble Prieur de la Ch^{re} de Nantes

" Antoine Rauffin " " " " d' Auray.

Approbation (12 juillet 1697) fr. Innocent, Prieur de Chartreuse.

3^{me} Liasse (L. 940) 46 pièces (papiers, cahiers, imprimés) XVIII^e s.

Entre autres: un grand papier. Très longue inscription forme épigraphe. Au dos. Inscriptio tabulis marmoreis in caastro Apponia. Cartus. ponenda.

Quatre cahiers de compte (petit in-8°)

1^o: Etat de la Chartreuse d'Apponay tel que la laisse Dom Luc Crochant cy devant procureur laissant la dite charge le 12 juin 1648 (13 pages)

2^o: Compte que rend Dom Luc Crochant ... de la recette qu'il a fait du revenu de la dite Chartreuse depuis le 12^e juin 1644 jusqu'au 12^e juin 1648 (65 p.)

3^o: Compte que rend fr. Jacques Mougin religieux et procureur de N.-D. d'Apponay d'une partie de la recette du revenu de la dite Ch^{re} (1^{er} janvier 1658 - 1^{er} janvier 1659) (34 pages. A man. que des feuillets à la fin.)

4^o: Compte des années 1675 et 1676 par moy frere Joseph Bazet prieur ... Apponay.

Un petit cahier de 12 pages dont 4 en blanc. Relié par une épingle du temps:

" Sermon pour le jour de la S. Bruno à Apponay 1772

" il faut le retoucher à Apponay 1783

" il faut au moins le transcrire à Apponay 1785

Le texte de ce sermon est: Quaphoteter, fratres, magis palatite ut per bona opera certam vocationem et electionem faceretis!

Serie L 965. Dossier Autun. Parchemin (dans un état déplorable). On peut seulement lire au dos: " Sentence rendue par le J^e Official d'Autun au profit de la Chartreuse d'Apponay contre M^e Estienne Arselin curé de S^t Seigne (Scique?) et condamné de son consentement au payement des 35 bichets deubs à S^t Seigne du lundy avant Saint Pierre. ez. liens. 1508.

Chez M. Marie, Regisseur de M. le Comte de Pomereux et maire de Fours. (Nièvre):

Grand in-f^o papier relié carton et parchemin. Sur ce parchemin, au dos, Livre des Comptes; sur la couverture, Registre ou Livre pour les Comptes commencés en 1758; au verso de la couverture: République.

1^o f^o. Renseignements authentiques sur l'abbaye d'Apponay (Nièvre).

f^o 4 marque 5: Compte particulier de Dom Prieur de la Chartreuse d'Apponay depuis le 1^{er} juin jusqu'au 31 décembre 1758.

Recette

Le C. V. P. Dom Dubouloz mon prédécesseur m'a laissé en argent dix livres.

Puis il y avait entre les mains de Dom Raybois caadjuteur 41 livres 2 sols.

Reçu pour un cheval sellé et bridé que Dom Dubouloz a emmené avec lui à la Ch^{te} d'Arviers 400 livres.

Total de la Recette 8095 # 12 # 4 #

Dépense

Pour l'église, aumônes, gages des domestiques, frais de

Justice, dépense de bouche etc etc 1148^{fr} 43^l 7^d.

page 8. Fait et arrêté le présent compte par nous sous-
signé le 30 mars 1761 - fr. Laurent Pupin prieur - fr. René
Saugnier coadjuteur - fr. Bernard Compagnot - fr. Colom-
ban Létouffé vicaire - fr. Claude Pierra (Pierra) ancien - fr.
Jacques Gadio procureur

p. 9. Compte général de la recette et de la dépense du
4^{me} janvier 1759 au dernier décembre de la même année.

Recette 12 326^{fr} 16^l 6^d

Dépense Eglise 361^{fr} 13^l 9^d

Alumones 147^{fr} 4^l 6^d

Justice 181^{fr}

Dépense de bouche : Œufs 99^{fr} 19^l; lait 45^{fr}; Poisson salé 107^{fr} 6^l;
de rivière 108^{fr} 3^l; écrevisses, grenouilles etc 26^{fr} 19^l; fromage 106^{fr} 5^l;
Beurre frais 56^{fr} 10^l; beurre fondu 286^{fr}; huile 153^{fr}; 2 petits barils
de thon 24^{fr}; sel 236^{fr}; figues - épiceries 138^{fr}; sucre et cassonade
54^{fr}; pour la viande des domestiques 140^{fr}

Dépense pour le ménage : Chandelles et Cotton 83^{fr}; Savons
et savonnettes 43^{fr} 19^l; 12 pots d'étain pour le Refectoire 75^{fr} 14^l 6^d;
40 plats d'étain, 24 assiettes et 10 tourters 102^{fr}; pour 31 aubus
toile ouvrée pour des serviettes 55^{fr} 2^l 6^d.

Payé au Prieur de Bouffontaine pour une cuillère et une
fourchette d'argent que D. Chabert avait laissé dans cette
maison 75^{fr} 15^{fr}

pour laque, poterie, Cristaux, bouteilles 22 14

Pour une broche à rotir # 15

" 200 bouchons de liège 3^{fr}

" des cilices de Gaillon 46. 10

Pour papiers de tentures et pour des charnières 15^{fr} 18

" 2 tabatières d'écaille 3^{fr}

3 Verres de virage 1^{fr} 16; 1 charte de géographie, 1 estampe, 2

images de S. Bruno 4^{1/2} ; 3 lunettes et 2 étuis 2^{1/2} ; 1 moulin à tabac 28^{1/2} ; du tabac 76^{1/2} 19^{1/2} 6^d.

Medecin 48^{1/2} ; chirurgien 36^{1/2} 12 ; drogues, remèdes et vin d'alicante 29^{1/2} 6. pâte de gummaux et suc de réglisse 1^{1/2} 6.

Voyage aux Chapitres compris 99 présents 219^{1/2} ; plus payé en différents voyages 58^{1/2} 2^{1/2} 6^d.

p. 14. Livres ----- 1023^{1/2} 12.

Reparations aux batiments: pour la petite maison de Remilly 25. 1.

p. 17	Reliqua et recette	18403 ^{1/2} 9 ^{1/2} 7 ^d
	Dépense ou mise	17015 9 3.
	Reste	<u>1388^{1/2} 4^{1/2} 4^d</u>

(Mêmes signature supra)

p. 23. pour etienne maignomes 3^{1/2} ; du tabac 100^{1/2} 13 ; voyages 155^{1/2} 14^{1/2} 6^d. payé à la jeunesse menuisier 118^{1/2} compris 50 pour son blanchissage.

p. 25. Prêté à la Ep^{le} d'Orléans pour deux années qui finiront le 21 avril 1762 la somme de 2000 liv. sans intérêt.

Envoyé à son Procureur de la Chartreuse de Lyon 6000^{1/2} pour placer à 4 1/2 %.

Somme à la Chartreuse de Wantes par ordre des Chapitres Général 150^{1/2}.

Compte Général de la recette et de la dépense du 1^{er} Janvier 1789 au 29 Avril 1790.

Recette 21. 129^{1/2} 10

Dépense 20. 883 11 6

Reste 245. 12. 6

fr. Benoit Bourcier Vicair

fr. Xavier Hasler

fr. V. de D'villee

fr. Joseph Griffon

fr. Rene Gaborit sacristain } fr. Bernard Berger procureur.
fr. Raphael Blandel }

(Au verso.) Vis et arete par nous maire et officier mu-
nicipos de la paroisse de Remilly leis conte des autre par eva-
lueze aune commune pendan seing annie a la somme de seix
mil trois cent seingquante quatre ~~livre~~ livre de ~~revent~~ revent et
de depense a queinze mil quatre cant quarente seing livre
deux sols.

Maire Claude Febure greffier Cougnol procureur de
la Commune. "

Livre de remarques concernant les etangs et pecheries de
la Eb^{re} commencie en 1753. In-f^o relié parchemin

Registre de Comptes de metayers 1778-1789. In-f^o relié parchemin.

Gros Cahier de papier timbre: Procès verbal d'enchies.

pour l'apucation de la terre d'Apponay. 11 juin 1861.

Ajudication au profit de M^{me} la Marquise de Pome-
reu. 14 juin 1861.

(M^e Sorbet, notaire a Paris)

Ajudicataire de la terre d'Apponay et de ses depen-
dances le 4 fevrier 1792:

M. Richard d'Albigny, baron d'Uberherrn, ancien
capitaine de Cavalerie, sous le nom de sieur Michel Lazare
Alleux son mandataire,

suivant acte dressé par les administrateurs du district
de Moulins. Engelbert (Nièvre) moyennant une somme de
337000 livres.

Cette terre faisait partie des biens nationaux pen-
dus en vente des decrets de 1790, et était recueillie en héri-
tage par M^{me} la Marquise de Malterre, fille de Richard d'Albigny.

M. François Valf Vauffeur, marquis de Malterre
et M^{me} la Marquise de Malterre son épouse ont vendu
la terre d'Apponay et ses dépendances à M. M. Jacques
Arthur Marc et Charles Forbes, comtes de Montalembert,
le 29 avril 1842 moyennant 310 000 francs.

Charles Forbes et Jacques Arthur Marc ont vendu
aux consorts de Mérode.

M^{me} la marquise de Pomereu achète le 11 juin 1861
des consorts de Mérode pour la somme de 480 300 francs.

74

(Lettre de M^r le Comte de Pomereu, Maire du Héron,
Conseiller général de la Seine-Inférieure - Paris 67 rue de
Lille 1^{re} février 1892)

J'ai reçu la lettre qui m'a été adressée en votre nom
au sujet de la formation d'un Monasticon Cartusien ou
Album des Chartreuses depuis la Naissance de l'Ordre. J'ai
le regret de vous informer que je ne possède aucune vue ou
dessin quelconque des restes de la Chartreuse d'Apponay, au-
jourd'hui convertie en ferme et louée à M^r Hubert Picard.
Cette ferme est entrée dans ma famille en juin 1861; l'ancien-
ne Chartreuse appartenait antérieurement à la Maison de
Mérode. La Chapelle seule et les vestiges de quelques cellu-
les peuvent présenter un intérêt au point de vue de la gra-
veure. Je ne crois pas que dans la région il existe le moins
d'un document digne d'attention relatif à la Chartreuse
d'Apponay; cependant comme mes souvenirs ne pourraient
pas être assez précis, j'écris à mon régisseur général de
prendre des informations à Wevers où il trouvera peut-être
quelques renseignements. En tout cas, vous pourrez vous
adresser directement et en toute confiance à ce régisseur qui
s'appelle M. Joseph Marie. Il est Maire du Bourg de Tours
et se mettra à votre disposition pour toutes les recherches
nécessaires. Il se fera un plaisir de vous les faciliter et vous
donnera l'adresse d'un photographe sérieux. De son côté,
le fermier M. Picard qui est un des gros cultivateurs de la
région, sera très heureux de vous donner sur place toutes les
indications que vous pourrez désirer pour compléter l'Album.
L'adresse de M^r Marie, maire et régisseur, est à Tours (Nièvre)
celle de M^r Hubert Picard: à Apponay par Remilly (Nièvre).
Je vous prie de vouloir bien agréer, mon vénérable Père, l'ex-
pression de mes sentiments très respectueux et très distingués -
G^{de} de Pomereu,
Maire du Héron
Conseiller Général de la Seine-Inférieure

Lettre de M^{re} Marie, 4 Mars 1892.

M^{re} le Prieur et très Révérend Père,

Veuillez m'excuser d'avoir tant tardé à répondre à votre demande de renseignements concernant l'ancienne Chartreuse d'Appronay. J'espérais pouvoir vous envoyer une ancienne gravure qu'on devait me prêter; mais après quelques semaines d'attente la personne qui devait me la procurer m'écrit aujourd'hui qu'elle ne peut la retrouver. Je ne désespère cependant pas complètement.

Je pourrais vous envoyer en communication une liste, avec dates et notes, qui ne manquent pas d'intérêt, des 70 prieurs qui se sont succédés à Appronay depuis la fondation de la maison (1185) jusqu'à la Révolution. Toutefois le propriétaire de cette liste (laquelle d'ailleurs n'est qu'une copie) desirant la conserver, elle devrait m'être retournée. La presque totalité de ce document est due à Dom François Marie de Coëtivy, prieur d'Appronay de 1750 à 1753. X^{bre} puis à Nancy.

Il serait facile de faire venir de Wevers un photographe pour prendre des vues de ce qui reste de l'ancienne Chartreuse. Mais je crois devoir vous faire remarquer que certains bâtiments relativement considérables ont été démolis soit à la fin du siècle dernier soit dans la 1^{re} moitié du présent, et que ceux qui subsistent ont pour la plupart subi d'importantes transformations, au premier rang desquelles il faut placer la refecton complète de la toiture de l'église qui, jadis rapide et élevée et faite de petites tuiles, est maintenant basse et plate, avec tuiles mécaniques dites de Montchanin, ce qui en denature absolument le caractère comme l'aspect de l'ensemble. De plus quelques constructions appropriées à la destination actuelle, c'est à dire à une exploitation agricole, ont été ajoutées.

88

Je ne sais si, dans ces conditions, des vues photographi-
ques vous sembleraient offrir de l'intérêt.

Je suis, Monsieur le Prieur et très Révérend Père, entièrement
à vos ordres en attendant lesquels je vous prie de me croire.

Votre très humble et respectueux serviteur,

Marie

Histoire de la Chartreuse d'Apponay, par A. Durivier m-8°
Nevés - impr. Duclos 1840, brochure de 42 pages.

ch. 1408 obiit D. Joannes Quineglane monach. et sacer. (1204)

811

Necrologium ex Chartis Capituli Generalis.

- ob. 1335 Obiit. D. Joannes Capellanus Redditus domus Apponiaci qui habet tricenarium per totum Ordinem et abbatiacionem cum anniversario
- " 1348 " D. Jo. Prior dⁱ Apponiaci qui tricenarium per totum Ord.
- " 1408 " D. Jacobus Aze, Vicarius Bellularici, alias (1395) Prior dⁱ Apponiaci.
- " 1435 " D. Henricus Primor (ou Junior) Sacerdos et Accusata domus Apponiaci.
- " 1449 " D. Jacobus Galini, Vicarius dⁱ Repausatorii, dudum Prior domorum Lancaee, Partis Dei, Sellionis, Divionis et Apponiaci qui obiit 26 Sept. (1448)
- " 1461 " D. Petrus de Magdalena, Prior domus Ligeti, alias Prior dⁱ Apponiaci, qui habet per totum Ordinem plenum cum psalterio monachatum cujus obitus dies scribatur in kalendariis conventualibus domorum Ordinis sub 10 kalendas Decembris (22 Nov.)
- " 1464 " D. Johannes Cotton, monachus, prof. 1^o domus Divionis, ultimo dⁱ Apponiaci qui obiit 17 Kal. Februarii
- " 1474 " D. Petrus Peporelli, Prior dⁱ Apponiaci, alias Prior dⁱ Prataee, prof. dⁱ Parci qui obiit in die Sancti Clementis

ch

"

"

The first part of the document is a list of names and dates, possibly representing a ledger or a record of transactions. The entries are arranged in columns, with names on the left and dates or numerical values on the right. The handwriting is somewhat faded and difficult to read, but the structure suggests a systematic record-keeping system.

The second section of the document appears to be a more detailed account or a continuation of the list. It contains several paragraphs of text, with some lines indented, possibly indicating sub-sections or specific notes related to the entries above. The text is dense and spans across the width of the page.

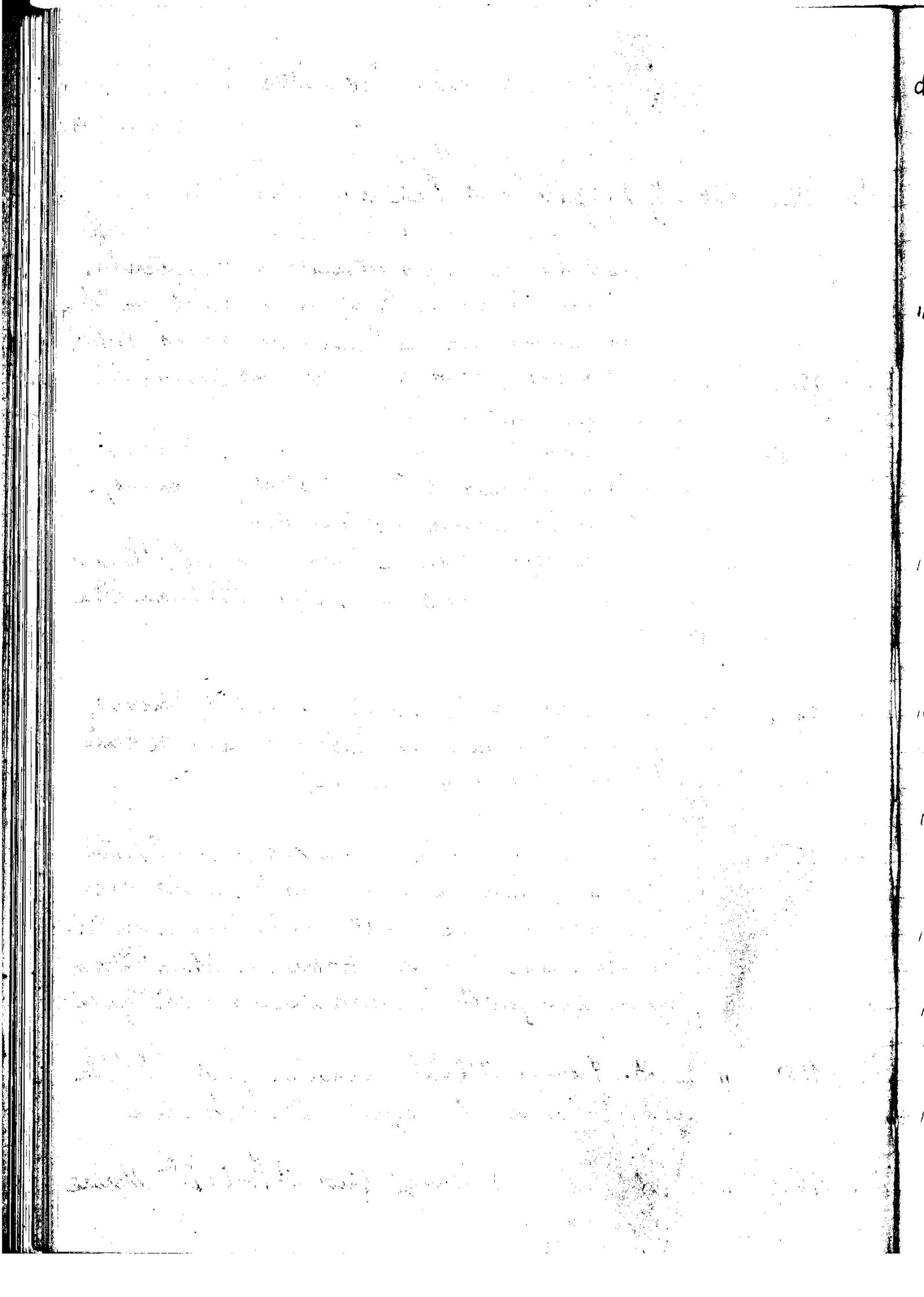
The final part of the document consists of several lines of text, which may represent a summary, a conclusion, or a final entry in the record. The text is less dense than the previous sections and appears to wrap up the information presented on the page.

- 1476 Obiit - D. Joannes Picnor ou Picmor, Prior Dⁱ Apponiaci.
- 1479 " - D. Joannes Bocheti prof. domus Belnae qui fuit Prior Dⁱ Apponiaci et obiit 23 Julii.
- 1484 " - D. Petrus Acquini ou Aquini monachus, professor domus Divionis qui alias fuit Prior duatarum domus et domorum abornaci, Vallis-Sancti Georgii, Fontis B^{tae} Mariae, Luigniaci et Apponiaci, + 5 decembris, habens plenum monachatum in provinciis Picardiae et Franciae
- 1486 " - D. Romanus de Pratis, Prior Dⁱ Apponiaci, professor domus Belnae.
- 1491 " - D. Andreas Fortis prof. domus Divionis qui alias fuit Prior domorum Apponiaci et Vallis profunde et obiit 11^o mai
- 1492 " - Illusterrimus Princeps et D. D. Johannes de Burgundia comes Nivernensis alter fundator dⁱ Apponiaci pro quo fecit unum tricennarium defuncti per totum ordinem
- 1493 " - D. Johannes Chochei (ou autre vezin Chochei) monachus procurator Dⁱ Apponiaci, professor Dⁱ Divionis, + 16 Januarii
- 1497 " - D. Henricus Pelle, prof. Dⁱ Fontis B^{tae} Mariae, hospes in D^o Apponiaci et obiit 3^o martii
- 1502 " - D. Joannes Goulotte procurator Dⁱ Apponiaci; professor 1^o Dⁱ Gosnay, 2^o Dⁱ Cartusiae + 9 augusti.
- 1511 " - D. Antonius de Charro, Prior Dⁱ Apponiaci qui

1871
1872
1873
1874
1875
1876
1877
1878
1879
1880
1881
1882
1883
1884
1885
1886
1887
1888
1889
1890
1891
1892
1893
1894
1895
1896
1897
1898
1899
1900

71
alias longo tempore existit Reverendus Pater Prior Cartu-
siae, habens per totum Ordinem plenum cum psalterio
Monachatum (+ 3 Martii)

- Obit - G. D. Guillelmus Fautrieri, Prior S. Beatae, qui
alias fuit Prior domorum Apponiaci, Majori Saff-
rae Benedictae, et Vicarius Monialium S. Saletarum,
ac Visitator Provinciae Burgundiae, habet per totum
Ordinem plenum cum psalterio Monachatum (13 Nov.)
- 1524 " — D. Joannes Jardin, hospes in Domo Apponiaci,
monachus prof. S. Ligeti.
- 1532 " — D. Joannes Pertusetti, Prior domorum Apponiaci,
Durbonis et Vicarius d^{nis} de Poletens, monachus,
prof. S. Montis Merulae + 11 Decembris.
- " " — D. Joannes Choiseau monachus prof. S. Parisien-
sis, alias Prior S. Apponiaci; obit in S. Bassae Villae
18 Nov.
- 1534 # — D. Guido Liberti, monachus, prof. S. Divionis,
alias Prior S. Apponiaci habens messam de Beata
per totum Ordinem (+ 5 Januarii).
- 1537 " — D. Nicolaus Lulier, monachus prof. S. Fontis
B^{tae} Mariae, alias Prior domorum Parisiensis, Divio-
nis et Apponiaci, ac multis annis principalis Visi-
tator Provinciae Franciae: habet per totum Ordinem
plenum cum psalterio monachatum (+ 23 Aprilis)
- 1550 " — D. Joannes Allardi, monachus, prof. S. Bellifa-
rici, hospes vero et procurator S. Apponiaci.
- 1555 " — D. Ludovicus Bangi, Prior S. Fontis B^{tae} Mariae



- Obit
- ds. — conuicator Provinciae Franciae, professor et olim Pueri Domorum Apponiae Ligeti et Apponiae: habet per totum Ordinem plenum cum psalteris Monachatum: qui in descensu Capituli obiit 3^e Maii.
 - " 1556 " — D. Simon Pollard, prof. domus Vallis S. Georgii, olim Prior S. Apponiae, hospes in domo et Vicarius in domo Belnae + 22 Junii.
 - " " " — D. Jacobus Hieronimus professor S. Parisiensis, hospes in domo Apponiae.
 - " 1562 " — D. Natalis Vincent, prof. S. Parisiensis, Prior domus Vallis S. Georgii et olim Domorum Belnae, Apponiae et Bahavillae.
 - " 1569 " — D. Michel Cronson, monachus, prof. S. Parisiensis, olim Prior S. Apponiae.
 - " 1575 " — D. Claudius Guryot, prof. S. Parisiensis, hospes in domo Luigniaci et olim Prior S. Apponiae.
 - " 1586 " — Frater Joannes Borel, conversus prof. S. Dionisii, hospes in domo Apponiae.
 - " 1587 " — D. Joannes Anfrei monachus prof. S. Dionisii Bellilarii et procurator S. Apponiae.
 - " 1611 " — D. Joannes Guillot procurator S. Apponiae professor S. Dionisii, alias Vicarius S. Surbonis habens Messam de Beata Maria per tot. Ordinem

(1) Le Wend. de Villeneuve dit: Luigniaci.

... ..
... ..
... ..
... ..

... ..
... ..

... ..
... ..

... ..
... ..

... ..
... ..

... ..
... ..

... ..
... ..

... ..
... ..

... ..
... ..

- 1612 Obiit — D. Desiderius Violier, professor D^{us} Parisiensis, alias Prior domorum Apponiaci et Majoraevi.
- " 1613 " — D. Simon Morel, professor D^{us} Parisiensis, hospes in domo Apponiaci; alias Prior D^{us} Boniloci, et Rector D^{us} Luigniaci, habens Messam. de Beata Maria per totum Ordinem.
- " " " — D. Philippus de la Grange, prof. D^{us} Divionis, alias Prior d^{us} Apponiaci, qui ultra 60 annos laudabiliter vixit in Ordine.
- " 1626 " — Fr. Mathaeus Harbert, Donatus D^{us} Belvae, hospes in D^o Apponiaci.
- " 1627 " — D. Claudius Gaultier, prof. D^{us} Montis Sei; Prior D^{us} Apponiaci et alias dictae D^{us} Montis Sei et D^{us} Seltionis.
- " 1655 " — D. Aegidius Stuart, professor D^{us} Fontis B^{tae} Mariae, Sacrista d^{us} Apponiaci.
- " 1662 " — D. Anthelmus de Maugarny, prof. D^{us} Parisiensis, Prior d^{us} Apponiaci, alias Prior d^{us} Bellelucii.
- " 1664 " — D. Dolisson (peut. ete. mieu Pelisson), prof. D^{us} Parisiensis, Sacrista d^{us} Apponiaci.
- " " — D. Petrus Boueber, prof. D^{us} Parisiensis, Vicarius d^{us} Apponiaci.

1. The first part of the document is a list of names and addresses, which are arranged in a columnar format. The names are written in a cursive hand, and the addresses are written in a more formal, printed style. The list appears to be a directory or a list of subscribers for a publication or service.

2. The second part of the document is a list of names and addresses, similar to the first part. The names are written in a cursive hand, and the addresses are written in a more formal, printed style. The list appears to be a directory or a list of subscribers for a publication or service.

3. The third part of the document is a list of names and addresses, similar to the first two parts. The names are written in a cursive hand, and the addresses are written in a more formal, printed style. The list appears to be a directory or a list of subscribers for a publication or service.

4. The fourth part of the document is a list of names and addresses, similar to the first three parts. The names are written in a cursive hand, and the addresses are written in a more formal, printed style. The list appears to be a directory or a list of subscribers for a publication or service.

5. The fifth part of the document is a list of names and addresses, similar to the first four parts. The names are written in a cursive hand, and the addresses are written in a more formal, printed style. The list appears to be a directory or a list of subscribers for a publication or service.

6. The sixth part of the document is a list of names and addresses, similar to the first five parts. The names are written in a cursive hand, and the addresses are written in a more formal, printed style. The list appears to be a directory or a list of subscribers for a publication or service.

7. The seventh part of the document is a list of names and addresses, similar to the first six parts. The names are written in a cursive hand, and the addresses are written in a more formal, printed style. The list appears to be a directory or a list of subscribers for a publication or service.

8. The eighth part of the document is a list of names and addresses, similar to the first seven parts. The names are written in a cursive hand, and the addresses are written in a more formal, printed style. The list appears to be a directory or a list of subscribers for a publication or service.

9. The ninth part of the document is a list of names and addresses, similar to the first eight parts. The names are written in a cursive hand, and the addresses are written in a more formal, printed style. The list appears to be a directory or a list of subscribers for a publication or service.

10. The tenth part of the document is a list of names and addresses, similar to the first nine parts. The names are written in a cursive hand, and the addresses are written in a more formal, printed style. The list appears to be a directory or a list of subscribers for a publication or service.

- 14
- " 1665 Obiit — D. Renatus Milsent ou Missent prof. dux Namnetensis, hospes in domo Apponiaci.
- 1666 " — D. Bernardus Perray, prof. dux Parisiensis, hospes in domo Apponiaci.
- " 1675 " — D. Nicolaus Dionysius Nicolas, prof. dux Parisiensis, antiquior dux Apponiaci, alias Prior eisdem domus.
- " 1673 " — Fr. Jacobus Brias ou Bruias, conversus, professor dux Apponiaci.
- " 1690 " — D. Ludovicus Jacob prof. dux Fontis B^{tae} Mariae, hospes in domo Apponiaci.
- " 1691 " — D. Josephus Cozet, prof. domus Parci, Prior dux Apponiaci.
- " " " — Fr. Petrus Trouillet, conversus, prof. dux Apponiaci.
- " 1705 " — D. Hieronimus Carheil prof. dux Namnetensis, Prior dux Apponiaci.
- " " " — D. Bruno Berucho, prof. dux Ligeti, procurator dux Apponiaci.
- " " " — D. Franciscus Xaverius Siroid, prof. dux Parisiensis hospes in domo Apponiaci, subdiaconus, + 14 octobris.
- " " " — Frater Joannes Delaplace, donatus dux Apponiaci.

- 75
- 1707 - Obiit - Fr. Antonius Le Fleur donatus ^{us} Apponiaci, habens
Missam de B^{ta} Maria in provinciis Franciae ad
Ligerim et Franciae ad Sequanam.
- " 1700 " - D. Joachim Laumosnier, prof. ^{us} Vallis Dei, Coad-
jutor ^{us} Apponiaci.
- " 1712 " - D. Justanus Quentim, prof. ^{us} Lugeti, hospes in
domo Apponiaci.
- " 1716 " - D. Petrus Moorica? prof. ^{us} Paris, hospes in ^o Apponiaci.
- " 1717 " - D. Bernardus Fenier, prof. ^{us} Vallis Dei, vicarius
^{us} Apponiaci.
- " 1726 " - D. Ludovicus de la Barre prof. et corarius ^{us}
Auraisi; alias Prior ejusdem ^{us} et ^{us} Apponia-
ci et Bellilariaci.
- " 1727 = - Fr. Andreas Rimbaut, donatus ^{us} Apponiaci.
- " 1729 = - Fr. Germanus Besançon, donatus ^{us} Apponiaci,
hospes in ^o Molensensi.
- " 1731 - D. Augustinus Jurey prof. ^{us} Lugeti, Coadjutor
^{us} Apponiaci.
- " 1740 - Ill^{mus} ac R^{mus} S. D. Carolus de Fontaine de
Monteis, Episcopus Nivernensis, singularis bene-
factor ^{us} Apponiaci habens anniversarium perpetuum
scribendum in calendariis domorum Ordinis heb die

1891
The following is a list of the names of the persons who have been admitted to the office of the Secretary of the Board of Education for the year 1891.

1892
The following is a list of the names of the persons who have been admitted to the office of the Secretary of the Board of Education for the year 1892.

1893
The following is a list of the names of the persons who have been admitted to the office of the Secretary of the Board of Education for the year 1893.

1894
The following is a list of the names of the persons who have been admitted to the office of the Secretary of the Board of Education for the year 1894.

1895
The following is a list of the names of the persons who have been admitted to the office of the Secretary of the Board of Education for the year 1895.

1896
The following is a list of the names of the persons who have been admitted to the office of the Secretary of the Board of Education for the year 1896.

1897
The following is a list of the names of the persons who have been admitted to the office of the Secretary of the Board of Education for the year 1897.

1898
The following is a list of the names of the persons who have been admitted to the office of the Secretary of the Board of Education for the year 1898.

1899
The following is a list of the names of the persons who have been admitted to the office of the Secretary of the Board of Education for the year 1899.

1900
The following is a list of the names of the persons who have been admitted to the office of the Secretary of the Board of Education for the year 1900.

Obit abbas sui qui fuit 20^a februarii.

- " 1741 H^{er} — D. Renatus Le Penée prof. Jus Namnetarum, Coadjutor Jus Apponiaci, alias Rector Jus Bellivarici.
- " 1744 " — D. Ignatius Rossignol, prof Jus Ligeti, coadjutor domus Apponiaci.
- " 1745 " — D. Hugo Robert, prof Jus Vallis Dei, procurator Jus Apponiaci.
- " 1750 " — D. Hugo Pepin prof Jus Auriaci, Prior Jus Namnetarum, alia Prior Jus Apponiaci.
- " 1751 " — D. Philippus Beaumont, prof. et antiquor Jus Paris, hospes in domo Apponiaci.
- " 1753 " — D. Gratianus Moussat, prof Jus Ligeti, hospes in d^o Apponiaci.
- " 1760 " — D. Philibertus Coffart, prof Jus Ligeti, hospes in d^o Apponiaci.
- " 1766 " — D. Ludovicus Larueu, prof., antiquor et Prior domus Namnetarum, alias Prior domorum Apponiaci Obacensis et Aurelianensis, necnon Vicarius Jus Monialium Pratinollis, habens Messam de B^{te} Maria per totum Ordinem in quo 50 circiter annis laudabiliter vixit.
- " 1767 " — D. Jacobus Cadio prof. et antiquor Jus Paris, corverius

domus Apponiaui

- 1767. Obiit — Fr. Guillelmus Roussel, Donatus D^{us} Molinensis, hospes in Domo Apponiaui
- " 1768 " — D. Claudius Pierrat, prof. et antiquor D^{us} Vallis Dei, hospes in domo Apponiaui, que 59 annis laudabiliter vivit in Ordine.
- " " " — D. Renatus Sangnier, prof D^{us} Paris, Coadjutor D^{us} Apponiaui.
- " 1770 " — D. Antonius Valladou, prof. et Prior D^{us} Ligeti; alias Prior D^{us} Apponiaui (Il na ite qu'un an Prior a Apponay.)
- " " " — D. Laurentius Pupin, prof D^{us} Vallis Dei, Prior D^{us} Apponiaui; alias Prior D^{us} Molinensis.
- " " " — Fr. Claudius Darzens, Donatus D^{us} Aurelianensis, hospes in D^o Apponiaui.
- " 1772 " — D. Mauritius de Boulog, prof. D^{us} Vallis Dei, Prior D^{us} Bonidoui; alias Prior D^{us} Apponiaui. (15 X^{bre} 1753 au chap. de 1758) et America, habens Agendam Specialem eo quod obierit in absentia Capituli Generalis (mort en Charente le 5 mai 1777)
- " 1774 " — D. Jacobus Goubert, prof. D^{us} Namnetarum, Coadjutor D^{us} Apponiaui.
- " " " — D. Petrus Boodin, prof. D^{us} Ligeti, hospes in D^o Apponiaui.

Handwritten text at the top of the page, possibly a header or title.

Handwritten text block, appearing to be a list or series of entries.

Handwritten text block, possibly a section separator or a specific entry.

Handwritten text block, continuing the list or entries.

Handwritten text at the bottom of the page, possibly a footer or concluding remarks.

- 48
- ex Ch. 1780 Obiit — D. Fulgentius Dudoj., prof. ^{des} Ligeti, hospes
in D^o Apponiai.
- " 1784 " — Fr. Jacobus Raisonné, donatus D^o Apponiai
- " 1785 " — D. Franciscus Maria de Coctivi prof. et an-
tiquior et corerius ^{des} Auraiici; alias Prior
eiusdem domus ac domorum Apponiai et Nanciæ,
qui 53 annis laudabiliter vixit in Ordine.
- " 1787 " — D. Josephus Briot, prof. ^{des} Auraiici, Prior
domus Apponiai, alias Prior ^{des} suae professio-
nis.
- " 1791 " — D. Columbanus Letouffe', prof. domus Vallis
Dei, Coadjutor ^{des} Apponiai.

99

Noms des Religieux de Chœur qui ont habité Apponay comme hôtes de 1748 circa à la Revolution.

Remarques. 1^o La Chartreuse d'Apponay n'ayant jamais eu à cause de la pénurie de ses ressources, le nombre suffisant de religieux prêtres pour avoir un noviciat n'a jamais eu de profès proprement dit. Si l'on en trouve quelques uns qui sont dit : professi "à domus Apponiaci" c'est à l'époque où l'on faisait une nouvelle profession quand on changeait, on pensait par là mieux sauvegarder le vœu de stabilité. Sous les religieux de Chœur qui ont habité cette maison lui sont donc venus d'autres maisons de l'Ordre.

2^o Quant à un religieux était changé de maison, c'était toujours dans une maison de la même Province qu'il était envoyé; ce n'était que par exception qu'il était envoyé dans une maison d'une autre Province. C'est pourquoi la plupart des religieux d'Apponay étaient profès de l'une des maisons de la Province de France et de France sur Loire (ad defunctum) quand cette Province de France fut divisée en Poitou sur Loire et France sur Seine; au Chapitre général de 1688, sous le R. P. Saur de Masson.

3^o A cause du petit nombre de moines qui habitaient Apponay, ils n'ont jamais été beaucoup plus de cinq ou six et même ordinairement moins encore,

il leur a été impossible d'observer la Règle dans
son intégrité en particulier pour le chant de
l'Office qui en ^{est} une des parties principales: aussi
y envoyait-on les malades, les pauvres neurasthé-
miques (cette maladie ne date pas d'aujourd'hui bien
qu'elle se fait pas encore décorer du beau nom qu'elle a
aujourd'hui) - qui ne pouvaient plus remplir toutes les
obligations de l'Ordre et auxquels on était obligé d'ac-
corder des dispenses - Si donc on voyait que l'observan-
ce laissa à désirer il ne faudrait pas trop s'étonner.
De plus les Maisons a noviciat étant obligé de fournir
des sujets à celles qui n'en avaient pas, ^{et naturellement} ordinairement
ne donnaient les meilleurs et les plus fervents -

Si on pourra utiliser les appréciations qui sont
données au sujet de quelques religieux mais on
ne voudrait qu'elles soient publiées intégralement -

Ces appréciations accompagnaient le double de la carte
de la visite canoniale qui était envoyée au Révérend
Père Général mais ne faisait ~~pas~~ partie de la carte elle-même.

100

Religieux de la Province
de
France-sur-Loire

Profes du Val-Dieu -

1. Dom Claude Pierrat du Bourg d'Osans, Isère, né en 1687, profes du 2 février 1710. Au Chapitre général de 1758, fut nommé Vicarie d'Apponay, mort le 18 Avril 1768.
2. Dom François de Sales Dupuis. de Paris né le 27 avril 1697, profes du 11 sept. 1718 - en 1750 hôte a Apponay - en août 1751 envoyé au Liget - sa mort n'est pas indiquée -
3. Dom Laurent Pupin - de Melan né en 1704, profes du 6 8^{be} 1725, institué Prieur de Moulins en le 18 9^{be} 1747 - au Chap-gen. de 1758, nommé Prieur d'Apponay - mort le 28 9^{be} 1769.
4. Dom Maurice Du Bouloy, de Thonon, né le 15 9^{be} 1703, profes du 6 8^{be} 1725, fut nommé Procureur de la maison de profession - La Carte de la Visite de 1748 dit de lui : bon religieux, exact aux offices, attaché et soumis à S. Prieur, bon officier, doux, paisible et fort tranquille - celle de 1752: idem, lent, trop bon et trop timide pour les œuvres domestiques. - en avril 1753 il fut nommé Procureur à Moulins. - le 15 X^{be} 1753, Prieur d'Apponay - en 1758 au Chap gen. Prieur d'Arnières - en 1767 Prieur de Borelieu - mort ^{à la 9^e} Chartreuse le 5 mai 1771, sans doute pendant le Chap gen.
5. Dom Charles Verque. d'Orléans né le 4 mai 1711, profes du 14 sept. 1731, Sacristain d'Apponay on ne dit pas la date de sa nomination mais avant 1748, car la carte de Visite de cette année là dit de lui : a de l'esprit et d

- l'acquies et du goût pour la lecture, a été Vicare de Bellangy
 3 ou 4 ans mais n'y tenait pas la régularité, est bon confrère et nullement Brouillon. — en 1750 il est envoyé hôte à Nozon où il mourut le 2 août 1784 —
- 6 Dom Louis Joseph de Launay de Paris né environ 1712, profès du 24 Juin 1736. — la Carte de Visite de 1748 dit de lui : assés exact à son office (il était Sacristain à Orléans) propre et rangé, bon fond sans malice, ref. bien avec ses confrères, sif et robuste, a besoin d'être retenu, déposé en 1749 — celle de 1752 : ref. sans malice solitaire assés silencieux, gay, peu adroit pour les ouvrages manuels, fleuriste et grand copiste — en 1757 a été nommé Vicare d'Apponay — au Chap. gen. de 1758 Sacristain à Moulins — mort dans la maison de profession le 20 août 1782 —
- 7 Dom Colomban Lettuffé. né à Clamecy au Diocèse d'Auxerre en 1719, profès du 6 Avril 1750 — la Carte de 1752 dit de lui : bon rel.^t, bon Caractère, bonne voix, ref. et actif, sociable, a de l'esprit, de l'étude et de l'éducation, est aimé, fait trop parade de son mérite, régulier, en peu critique à bonne volonté — en 1760 il fut nommé Vicare d'Apponay et en 1764 il en devint Procureur. jusqu'en 1775 qu'il est envoyé à Orléans — le Chap. gen. de 1772 le renvoya de nouveau à Apponay comme Coadjuteur
- 8 Dom André Beloeil (un autre ms à Beloeuil) né à Rouen le 17 Avril 1732 profès du 1^{er} Avril 1753. — en Octobre 1773 il fut envoyé hôte à Apponay. jusqu'en fév. 1779 où il retourna au Val-Dieu — mort le 15 juillet 1790 Coadjuteur de Moulins —

(1) un autre ms. ajoute : en 1786. nommé de nouveau Procureur d'Apponay, en ~~1788~~ fév. 1788 redevenu Coadjuteur — mort le 15 février 1791.

- 9 Dom Louis Levesque né à Chateaufort le 26 avril 1735, profes du 15 août 1754 - il le 30 X^{bre} 1786 il fut envoyé à Apponay comme hôte et venant d'Orléans où l'avait exercé différentes charges - le Sup. le demandant il alla on l'envoya à Moulins le 3 avril 1789 - chassé du cloître en 9^{bre} 1790 il mourut en 1794.
- 10 Dom Jean Baptiste Cleiret né à Noizon le 9 8^{bre} 1735, profes du 12 mars 1763 - nommé Sacristain d'Apponay en 1769 jusqu'en 1778 où il est envoyé exercer la même charge à Bellary - en 1787 il revient à Apponay comme hôte - le Chap. gen. de 1788 l'a nommé Sacristain - en 9^{bre} de la même ^{année} il demande à aller à Nantes - chassé du cloître en juillet 1791, il se réfugia à la ch^{re} de Gènes - mort en 1799.
- 11 Dom Bernard Berger né à Chagnon le 28 Janv. 1738, profes du 15 août 1765 - en 1786 a été nommé Coadj. d'Apponay - l'année suivante le Ch. gen. l'envoie exercer la même charge au Liget - en mars 1789 il revient à Apponay comme ~~coadj.~~ Procureur.

Profes de la Ch^{re} du Liget.

- 1 Dom Claude Antoine Collobet, né à Remilly vers 1686, profes du 22 juillet 1705 - hôte à Apponay en 1749 en X^{bre} 1750 envoyé à Bellary - mort le 25 fevr. 1755.
- 2 Dom Giatien Mousard de Tours, né le 4 8^{bre} 1693, profes du 8 7^{bre} 1715. hôte à Moulins - en X^{bre} 1750 envoyé à Apponay - mort le 15 août 1752.
- 3 Dom Antoine Valladou né à Bourges le 9 avril 1702, profes du 6 janvier 1727 - en 1749 de Procureur du Liget il est institué Pieur d'Apponay - en 1750 Pieur du Liget

nom élu par ses confrères. — La carte de la Vierge de 1751 dit de lui : goulte et aimé de tous, doux, honnête, obligeant, régulier, zélé discrètement. sort peu — celle de 1753 : très goulte, régulier, exemplaire, plein de zèle et de bonté, économe, fait tous les mois des discours avec fièvre, sort peu, fort aumônier — mort le 28 9^{bre} 1759.

4. Dom Philibert Coëffard de Nevers né en 1704, profes. du 25 janvier 1732 — La carte d'Orléans où il était en 1748 dit de lui : bon rel^l aimant son état, rempli bien tous ses devoirs, scrupuleux pour le silence, voit quelques séculiers mais les congédie au moment des exercices, sort rarement de sa cellule, vit bien avec les confrères qui supportent ses petites humeurs — en 1752 envoyé sacristain à Apponay, déposé en février 1760, mort le 30 mars suivant.

5. Dom Michel Raybois de Nancy né le 20 janvier 1715, profes. du 6 8^{bre} 1742 — La carte d'Orléans où il était hôte en 1748 dit de lui : exact à ses devoirs, chante au chœur, prêcher à la famille facilement, ayant été jésuite sans, à de l'esprit, est ouvert, uni, d'une aimable société fait tout ce qu'on veut, aime ses confrères — en 1756 il est vicain à Apponay, l'année suivante il en devient Coadjuteur jusqu'en 1760 où il va exercer la même fonction à sa maison de profession — il revient à Apponay en 9^{bre} 1775 comme Procureur — le Chap. gen. de 1760 l'envoie exercer la même fonction à Orléans — mort le 16 août 1787.

6. Dom Hugues (ou René) Mareschal de Blois, né le 9 avril 1716 profes. du 25 X^{bre} 1742 — carte de 1748 : bon garçon, sérieux, a un fond de piété, exact à ses devoirs, bon confrère et sociable quoiqu'il ait peu d'esprit, voit un peu trop de monde — en 1753 envoyé par le Chap. gen. hôte à Apponay — en février 1760 retour à la Maison de prof. — mort le 4 juin 1766.

- 7. Dom Jean Baptiste Leonardon de Bourges né le 11 7^{be} 1725, profes du 14 9^{be} 1746 - Carte de 1751 = infirme, hypochondre pauvre sujet, encore diacre - en 1753 envoyé ^à Aux Apponay où dans la suite il fut atteint de démence et fallut l'enfermer. en 1782 retour au diget - mort 1783 -
- 8. Dom Fulgence Audoy né à Orléans le 30 janv^r 1731, profes du 6 août 1751 - Carte de 1753 = un peu porté à la dissipation mais docile et facile à ramener, sujet qui promet. - en février 1760 nommé sacristain d'Apponay - en mars 1767 devenu épileptique - mort le 18 mai 1779.
- 9. Dom Jérôme Symonin - né ^{à Chassigny près de Roanne} en Foret le 5 4^{be} 1731, profes du 29 juin 1753 - Carte de 1753: commence fort bien, a bon fait ses études - Après 1760 il est envoyé comme hôte à Apponay; en 1764 il en devint Vicair - en 1766 il retourna au Diget où il eut les charges de Coadjuteur et de Procureur - Le Chap. gen. ^{de 1785} le renvoie à Apponay comme Procureur pendant 1 an - Le Chap. gen de 1786 le nomma Proc. de Bellary - le 4 X^{be} 1789. Proc. d'Apponay - rentre au diget en 4^{be} 1790 - chasse du diget en février 1791 -
- 10. Dom Antoine Bouquier - né à Montmerle dans les terres diocèse de Lyon, le 24 9^{be} 1734, profes du 9 juin 1754 - carte de 1756: exact, bon caractère, a de l'esprit et de la pénétration, gay, assiduité à l'étude - en 1766 Vicair à Apponay - 1773 Vicair à Moulins - en février 1791 chassé par la Révol. d'Orléans où il était hôte -
- 11. Dom Benoit Bourcier né à Arignon le 17 fevr. 1734, profes du 17 9^{be} 1754 - Visite de 1756: très exact, bon caractère, gentil, a de l'esprit et toute sorte de science - en 8^{be} 1773 de Sacristain de Moulins il est envoyé Coadjuteur à Apponay - en 1782 le Chap. gen. l'envoie exercer la même charge à Bellary - en 8^{be} 1784 il revient Sacristain à Apponay, mais

ce fut pour peu de temps, l'année suivante il est envoyé à Moulens - Il y revient en X^{be} 1788 pour être Vicaire : ce fut sans doute le dernier, en février 1791 obligé par la Revol. de rentrer dans le monde.

12. Dom-Alexis Vincent. né à Soissons le 1^{er} juillet 1733, profes du 30 mars 1755, exact, franc, gay, bon caractère, a de l'aptitude pour tout - nommé Vicaire de Liège on fut obligé de le déposer le 16 7^{be} 1768 à cause de ses infirmités - Le Chap. gen. de 1780 l'envoya Vicaire à Apponay et le 1^{er} nov. 1782 il en devint Procureur + jusqu'en 1784 qu'il fut envoyé à Bellary - (1) Voir l'addenda.

13. Dom Ignace Tricot - né à Balleray diocèse de Mevers. le 9 9^{be} 1733 profes du 6 août 1756. - au Chap. gen. de 1773 il fut nommé Vicaire d'Apponay - à celui de 1780 Prieur de Vaudair - à celui de 1782 Commissaire de la province d'Aquitaine, à celui 1786 - Visiteur - le 17 janvier 1789 Prieur de Valbonne et Visiteur de la Provence - à la Revol. il se retira à la chartreuse de Rome - mort le 31 juillet 1798 -

14. Dom Philippe Fabri, né à Villersbon, diocèse de Blois le 28 8^{be} 1734, profes du 26 mars 1759 - en 9^{be} 1780 Procureur à Apponay - en février 1782 hôte à Orléans - chassé par la Revol. en janvier 1791.

15. Dom Bruno Faure. né à Bourges le 24 février 1735 profes du 2 X^{be} 1757. le 6 8^{be} 1738 profes du 2 juillet 1760 - en 1764 8^{be} envoyé à Apponay comme hôte - en 1765 à Bellary - en 1770 avec diplôme de Rome passe à la cour.

16. Dom Joachim de Gohau de Saint-Jean né à Tours le 11 février 1733 profes du 2 février 1766 - envoyé Procureur à Apponay en 9^{be} 1788 - en mars 1789 retourné au Liège, mort le 6 9^{be} 1790 -

17. Dom Bernard Bailon - né à Poitiers le 29 X^{bre} 1746, profès du 19 mars 1768 - en 1774 envoyé à Apponay - en 1784 il en était sacristain quand en 4^{bre} il fut envoyé à Houliers en X^{bre} et revint à Apponay - Sur la demande le Chap. gen de 1785 le renvoya au sujet la maison de profession - mort 22 8^{bre} 1788 -

Profès de la ch^{re} du Parc.

- 1^{er} Dom Philippe Beaumont. de Lyon né vers 1690, profès du 26 juillet 1711, hôte à Apponay - à la vente de cette maison en 1748 il en dit de lui, pieux, a de bons sentiments, se plaint de n'être pas soulagé, malade, ne s depuis six mois ne sort plus que pour aller à la messe, souhaite retourner mourir au Parc - mort à Apponay en août 1750.
2. Dom Jacques Cadio de la Bretagne né le 16 4^{bre} profès du 8 X^{bre} 1749. - au Chap. gen. de 1752 envoyé à Apponay comme Vicarè - en 1756 il en devint Procureur - en 1764 - Curier - mort le 21 mars 1767.
3. Dom Bernard Compagnot de Paris né le 14 7^{bre} 1698 profès du 19 mars 1720. hôte à Apponay - visite de 1748 = étourdi et entêté souvent malade, se dit de n'être pas soulagé au Parc - 1750 il est nommé sacristain - en 1751 sur ses instances déposé - il reste à Apponay jusqu'en 1763 où il est retourné à la maison de profession - mort le 5 avril 1779 -
4. Dom Dominique Parre. de Savoie né le 30 X^{bre} 1704 profès du 7 7^{bre} 1725, Coadjuteur d Apponay - Visite de 1748. on le laisse coadjuteur pour ménager sa tête, il se voit persécuté, au reste doux, pacifique et bon confesseur - envoyé au

- Parse en 1751 - mort sur la fin de décembre 1762 -
5. Dom René Sanguier de Bretagne né le 9 août 1704, profes-
sion du 8^e X^{te} 1727 - en août 1751 est nommé Coadjuteur
d'Apponay - en 1756 envoyé hôte à Orléans - en 1760 il
revient pour être coadjuteur à Apponay - mort le 9 8^{bre}
1767 -
 6. Dom Joseph Bruncamp. né à Soissons le 12 8^{bre} 1701 profes-
sion du 28 août 1737 - en X^{te} 1750 envoyé comme hôte à Appo-
nay - en août 1751 appelé à la maison de profession
pour y être vicar. -
 7. Dom Maurice Buhigné né à Château-Gonthier le 9 mars
1739 profes. du 29 ~~1760~~ 4^{bre} 1760 - de vicar. de Moulins
le 28 jan. de 1787 lui nommé Pieur d'Apponay, jusqu'au
4 X^{te} 1789 où il alla exercer la même charge à Bellay.
- en août 1790 renté dans le cloître sur la demande
d'où il fut chassé par la Revol. en mai 1791 -
 8. Dom Dennis Bonquetet né à St-Jean de Laune le 30 may
1748 profes. du 29 sept. 1770 - le 15 1783 envoyé à Appo-
nay comme hôte; il n'y est resté que jusqu'au 4 X^{te} où
il est allé à Bellay -
 9. Dom Joseph Griffon né à Paris le 27 août 1760 profes. du 17
janvier 1784 - en 9^{bre} 1788 hôte à Apponay - en 8^{bre} 1790
chassé de son cloître par la Revol.

Profes de la 12^{te} de Nantes.

1. Dom Louis Lanciaux de Cancale, diocèse de St-Malo.
né le 20 janvier 1696, profes. du 8 X^{te} 1716 - institué
Recteur d'Apponay en 1725, Pieur d'Apponay en
1727 - le 9 juillet 1743 il est nommé vicar. des

Abbatiales de Premol - Mort a Nantes en août 1765 où il était Prieur depuis 1758 -

2 Dom Jacques Gouvert de Nantes né le 3 Avril 1718, profes du 1^{er} Janvier 1739 - Visite de 1748 = a de l'education et de l'esprit fait assez bien son devoir, d'un caractère assez bon mais ridicule par ses idées de famille, ce qui lui donne qq hauteurs déplacées - Visite de 1752 = régulier, zélé exemplaire, bon caractère, infirme, prend beaucoup sur lui, conduit les jeunrs (il était vicar) - en Janvier 1768 coadjuteur à Apponay où il est mort le 23 7^{bre} 1762 -

3 Dom Pierre de Ferre ou de Ferrière. d'Anconis, docteur de Nantes, né le 4 X^{bre} 1723, profes du 12 mars 1745. - Visite de 1748 = bon caractère, doux, sociable quoique fort vif, s'occupe assez bien, aime un peu le séculier, a de la santé, peut devenir aussi que Dom de Roy un sujet de service si on les élève bien - visite de 1752 à Orléans où il était infirme = bon religieux, modeste, grave en tout, aimable et bon confesseur, bon infirmier, bonne voix, solitaire, artiste - en 7^{bre} 1784 il fut envoyé hôte à Apponay. - le 8 Juin 1790 il quitta le cloître chassé par la Revol.

Profes de la ch^{re} de Auray

1 Dom Hugues Pepin. de Rennes né vers 1696, profes du 17 9^{bre} 1718 institué Prieur d'Apponay le 30 août 1743 et Prieur de Nantes en 1749, mort le 2 fév 1750

2 Dom Claude Cathelin. de Lyon né vers 1699, profes du 17 9^{bre} nov 1719 - Visite de la ch^{re} d'Orléans en 1747 où il était hôte = content, s'occupe bien, voit peu de monde, bon rel^t qui s'acquitté bien de ses devoirs, mais chante peu.

dit la messe trop vite, bon caractère aimé de ses confrères —
le Chap. gen. de 1751 le nomme Coadjuteur d'Apponay, et peu
après il en devient Procureur jusqu'en 1756 où il est fait Coadju-
teur de Moulins — mort le 17 8^{me} 1762, Procureur de sa Mai-
son de profession —

3. Dom Anthelme Naël de Rhodon en Bretagne né vers 1709, pro-
fès du 6 avril 1730, Sacristain d'Apponay — en 1748 à la
Nicaïe d'Apponay, bon rel^t exemplaire, exact, ass^é
de, mélancolique, infirme, a de la piété et du bon sens
— 1752 Sacristain à Bellary — mort à Moulins le
3. 9^{me} 1762

4. Dom François de Coëtivy de Tréguier né le 17 fév. 1711, pro-
fès du 17 9^{me} 1732 — en 1750 institué Prieur d'Apponay
jusqu'au 15 X^{me} 1753 qu'il devient Prieur de Woray —
mort Prieur d'Auray le 22 janv. 1784 —

5. Dom Joseph Briot. né à Cleval diocèse de Besançon le
10 9^{me} 1726, profès du 2 juillet 1749 — visite de 1752, bon
religieux, fort et robuste a de la voix et de l'étude, exact
exemplaire, paraît prendre l'esprit de son état, fort solitaire
— de Prieur d'Auray il est nommé Prieur d'Apponay
le 17 février 1770.

6. Dom George Rodrigue né à Nantes le 6 X^{me} 1731, profès du 8 X^{me}
1754 — a habité Apponay de 1765 à 1775 —

7. Dom René Gaborit né à la Garnache diocèse de Luçon le
28 mai 1734, profès du 16 janvier 1757 — Sur sa deman-
de a été nommé Sacristain d'Apponay au Ch. Gen. de
1785, jusqu'à celui de 1788 qui le renvoya à Auray —
Celui de 1789 le nomma de nouveau Sacristain d'Apponay
chassé par la Revol. en juin 1789 —

8. Dom Alphonse de La Grange né à Nantes le 18 janvier 1737
profès du 16 janvier 1757 — après avoir passé par plusieurs

maisons il fut nommé par le Chap. Gen. Procureur de 1778
Procureur d'Apponay jusqu'au 3^e 9^{bre} 1780 qu'il alla rem-
plir la même charge à Nantes - en 1784 il fut institué
Prévôt d'Auray - expulsé en 1791 sept. 1791 il se retira
d'abord à Nantes, d'où il disparut en juin 1792 - Il
mourut le 1^{er} Décembre 1794, à Goni au village de la
Daultrie, où il se cachait dans la ferme exerçant le saint
ministère se cachant dans la ferme de la Daultrie.
Une tradition rapporte qu'il fut massacré.

9 Dom Michel Jutiau né à Saucyville diocèse de Chartres le
21 mars 1748, profès du 10 juin 1770 - en 1784 il fut en-
voyé à Apponay pour y être Vicaire et y resta jusqu'en
1^{er} 1788 qu'il alla remplir la même charge au Liget

10 Dom Bruno Maine né à Troyes le 30 9^{bre} 1749, profès du 29 7^{bre}
1772 - en janvier 1778 fut à Apponay jusqu'au 27 7^{bre}
qu'il passa à Bellary ^{diocèse du Mans}

11 Dom Benoit Houdayer né à Niully-sur-Aicoin le 12 mars 1745 profès
du 29 1^{er} 1772 - en 1782 a été envoyé à Apponay com-
me Vicaire jusqu'en 8^{bre} 1784 qu'il est retourné à La Maison
de profession pour y exercer la même charge - expulsé par la
Revol. en juillet 1791, s'est retiré à Tolosa en Espagne -

12 Dom Raphaël Mandel né à St Malo le 6 avril 1749 profès du
22 juillet 1773 - envoyé en 1785 à Apponay comme hôte,
jusqu'au Chap. Gen. de 1789, et y revint en 1^{er} de la même
année - expulsé par la Revol. en juin 1790 -

13 Dom Vincent de ^{degrévelles} L'Évêque né à Vannes le 11 mars 1743 profès du
6 8^{bre} 1774 - hôte à Apponay le 22 avril 1788 - expulsé
en 1790, mort en prison, à Paris le 28 mai 1791. (1)

Remarque: La Province de France sur Loire comprenait encore les ch^{es}
de Bellary, Orléans et Moulins, mais les maisons n'y sont

(1) Voir addenda -

de noviciat, Comme Apponay, recevait les religieux de autres
massons de la Province

Province de France Sur-Seine

Profes de la ch^{re} de Bourgfontaine

1 Dom Augustin Chabert. né a Grenoble le 17 juin 1696 profes du
dec 28 août 1717. — institué Preen de la maison de profes
au Chap. gen. de 1730. — déposé le 12 janv. 1746 et fait coadjuteur
— en 1748 envoyé Procureur a Apponay — en 1751 en devient
Coadjuteur. — mort le 3 juillet 1762 Coadjuteur de Bellary.

Profes de la ch^{re} de Gaillon.

- 1 Dom Xavier Hasler né a Kembs, Docteur de Bâle le 4 avril 1724
profes du 28 août 1745 — visite de 1749: digne, paisible
obligeant, exact en tout, très adroit, mais fort taciturne —
le 13 9^{bre} 1779 il a été envoyé hôte a Apponay — expulsé
par la Revol. en avril 1791.
- 2 Dom Bruno Petit-Cour. né a Bayeux le 13 avril 1727, profes
du 4 mars 1749 — visite de 1749: commence bien, a de l'es-
prit, est bien fait, on peut en espérer beaucoup — en 1759
envoyé hôte a Apponay.

Profes de la ch^{re} du Port. St^e Marie (Province d'Aquitaine)

Dom Jean Larjes né le 13 janv. 1727 a L'itin/aise prof du 6 août 1746:
visite 1748: sous-dicre fait bien tous ses devoirs, bon naturel, absent
d'étudier et étudie peu pour l'ordre — 1752 hôte au Puy pour infirmes
d'un bon caractere, pieux, docile, ne recherche pas la visite de ses parents
qui sont voisins. — 176... h. a Apponay — en 1760 a Moulins
mort le 19 janvier 1785

Addenda.

1. Dom Alexis Vincent profes de Liget expulsé de son cloître par la Révolution et ayant refusé de prêter le serment en 1793 il fut conduit à Bourdeaux et jetté dans les prisons de cette ville où il ne tarda pas à succomber le 28 décembre 1793, de misère et de mauvais traitement.
2. Dom Vincent de divellee profes de Va' Auray - Comme infirme n'étant pas tenu à la loi de déportation, il fut enfermé avec de nombreux autres prêtres dans une maison de Nevers et fut partie de ce convoi de prêtres qui fut dirigé sur Nantes et qui à supporter des souffrances inouïes. De Nantes on l'envoya à Brest. En débarquant à Brest il était si mal qu'il fut transporté à l'hôpital militaire Saint Louis où il mourut le 28 mai 1794 - Voir Guillon - Les Martyrs de la Foi pendant la Révolution française - Paris MDCXXXI - Tom I p. 275-296 - et Tom. III - 506 et 507

Noms des Religieux de la Ch^{re} de Paris
qui ont habité celle d'Apponay jusqu'en 1702 -

A la Bibliothèque cantonale de Fribourg (Suisse) se trouve 2 vol. intitulés : « Tombeaux de la Ch^{re} Chartreuse de Paris ». L'auteur est un profès de cette maison nommé Jean-Baptiste Maillet, mort le 16 janvier 1704, il avait fait profession le 25 novembre 1654. Le contenu est indiqué par le second titre : « Catalogue des Religieux de la Ch^{re} de Paris dite de Vaulterod, selon leurs obits et decez. » - Il se donne sur chaque Religieux une petite notice biographique au moins d'une demi page. Quand il n'a pas de détails sur eux, ce qui arrive assez souvent, il prend un point de la règle une *virtue* rel.^{re} qu'il développe et suppose que le rel.^x en question a dû l'observer à la perfection. C'est un ouvrage plutôt d'éducation que d'histoire - On ne donnera des notices que ce qui est historique - Ces deux volumes (qui sont sous la cote L) faisaient autrefois partie des archives de la Ch^{re} Chartreuse, ayant été prêtés à l'une de nos maisons de Suisse (la Part-Dieu, je crois, ou peut-être la Valsainte), le gouvernement cantonal de Fribourg s'en est emparé quand il a supprimé ses ch^{res} -

(11)
n. 87
Dom Regnault de Pontoise

L'an 1393, Dom Regnault de Pontoise (Reginaldus de Pontisara) Religieux de cette Maison (Paris) fut fait Prieur de la ch^{re} d'Apponay par le Chapitre. Cette

maison qui a peine a subsister avec sa pauvreté, pouvoit estre un sujet de mortification a un Religieux qui sortoit de Paris. Mais Dom Regnault toujours obessant, qui avoit fait paraître sa vertu dans le Cloistre de Paris, continua a bien vivre dans les deserts d'Apponay. Nous ne sçavons pas le temps de son decez, mais comme il estoit dja Religieux de Paris en 1380. on peut mettre son decez apres quelques années de son Priorat

Dom Francois Dubois

p 211

L'an 1522 Dom Francois de Bosco profest de cette Ch^{re}, y deceda, apres y avoir vecu religieusement et ailleus. En 1476 il fut emoyé a sa demande a la chartreuse de la Prie^{re} ^{de Troyes} " pro firmando divini cultus " Les mots de la Ch^{re} Carte font voir et sa pieté et l'estime qu'on en avoit, desirant aller a une petite maison pour soulager le feu de Religieux qui y estoient et les ayder a faire l'office. Une autre marque de sa pieté, cest que outre l'affection qu'il avoit a chanter et a assister a l'Eglise, il prenoit plaisir de contribuer a toutes les choses qui pouvoient servir au culte divin, et nous voyons encore des livres écrits de sa main qui servent a l'Eglise. Il ne demeura pas neantmoins a Troyes, car je trouve qu'en 1493 il fut rappellé de la Ch^{re} d'Apponay ou il estoit hoste pour retourner a Paris, la maison de profession. Homo natus ad laborem, avis ad volandum. Aut un petit fervorino sur le travail des moines. un chartreux doit travailler pour éviter l'oisiveté - L'écriture estoit assey ordinaire au commencement de l'ordre.

parce que l'Imprimerie n'estoit pas encore en Vogue, et quand un Religieux avoit fait profession on le garnissoit des instruments necessaires a ces ouvrages qui estoient de durée, estant sur^e velin dont on se sert encore a present. Dom de Bosco faisoit donc l'oisiveté par ce travail. . . .
(une phrase presque incompréhensible pour ^{du} qui l'attendait sa ré-
compense de Dieu seul).

Dom Jean Choiseau.

-3-

p. 294

L'an 1531, le 18^e Novembre, Dom Jean Choiseau, profest de cette Maison de Paris, mourut a celle de Basseville ou il estoit hoste. En 1518 il fut tiré d'icy pour aller gouverner la chart^{re} d'Apponay en qualité de Prieur et y demeura jusqu'à l'an 1522. Il avoit fait profession sous S. Gerand Patin en 1501, le jour de S^t Denis le 9^e d'Octobre. Cela nous fait penser que sa vie ne fut pas de longue durée. (En note, au bas de la page d'une certine plume fine man du meme auteur: Dom Jean Choiseau fut envoyé de Paris hoste a la ch^{re} de Basseville. Il faut croire qu'il n'y demeura pas longtems et qu'il revint a Paris dou il fut une autre fois pour aller Prieur a Apponay et, comme je crois, de la envoyé encore hoste a Basseville.) S^t Eucher etc. seroient pour dire que la vie presente doit servir a gagner l'éternelle. . . . Il avanta l'icez de ses appetits par des jeunes contin^uels. Il evita les mauvaises rencontres par une grande politude. Apponay et Basseville luy estoient une agréable demeure, parce qu'il y voyoit l'moins de monde. Les charges ne luy firent point mesurer la vie claustrale etc. . . .

-4-

Dom Nicolas L'Hulier -

p 317

L'an 1536 23 avril, Dom Nicolas L'Hulier, profest de la ch^{re} de Bourffontaine, y deceda apres avoir vesce en plusieurs Maisons de l'Ordre avec honneur. L'employ qu'il eut en alle de Paris m'a fait croire que je ne devois point passer sans faire son eloge, puisque ses vertus ont aus-
 sij bien eclate a Paris qu'a Bourffontaine. La nouvel-
 le edification de la ch^{re} de Mailland ayant trouve de la
 contradiction dans le couvent de Paris, les Religieux
 demanderent la visite, dans laquelle, le Prieur, qui estoit
 Dom Louys de Buis fut depose, et Dom Nicolas L'Hulier
 alors Prieur de Bourffontaine, cleu pour le mesme offic a Paris.

S^t. Bernard (cult fervorino sur la charite dont dat eite un
 Superieur La suite du gouvernement de Dom
 Nicolas L'Hulier fit ce bon connoistre qu'il avoit toutes
 les qualites necessaires a un Superieur. Ce luy fut une
 douleur sensible d'avoir este tire de Bourffontaine pour
 presider a Paris, son coeur se portoit bien mieux dans
 la solitude de ce lieu que dans le grand monde de cette
 Chartreuse royale aux murailles de la plus grande ville
 du monde. Il ne fit que gemir tous les jours qu'il y
 demeura. Il demandoit incessamment sa dposition.
 Cela ne l'impeschoit pas de faire son devoir, de faire
 le premier ce qu'il enseignoit aux autres. Sa vertu fut aus-
 si puissante qu'elle gagna^{ne} tous les coeurs, et l'amitie
 qu'on luy portoit alla sij loins avant, que lorsque'on
 luy fit misericorde, tous ceux de la Maison le vou-
 loient suivre; mais Apronay n'estant pas capable
 de renfermer tant de coeurs enflammes on en choisit
 trois (Dom Gabriel Belon - Dom Guillaume Husson -

b 318

Don Jean Ricart) pour l'accompagner en ce lieu, qui lui
rendent tous les devoirs de vrais enfants envers leur bon
Pere - S. Paul pas en le compte que les superieurs doivent
rendre a Dieu de leurs inferieurs Don Nicola
L'Hulier qui consideroit ses Religieux comme une mere
fait ses enfants, leur ouvre souvent son sein, il les
reçoit continuellement entre ses bras; il dormoit a tous
des consolations; mais le soin de son ame ne l'empescha
pas de continuer longtemps a travailler pour les autres
Il auroit souhaité de travailler pour lui-même, il
soupirait apres la solitude, mais il ne faut pas cacher
sous le voile le flambeau ardent. Il passa du gou-
vernement de Paris a celui d'Apponay ou il trouva
quelque repos; ne ce fut pour peu de temps, car il fut
obligé d'aller a Dijon faire la mesme charge. Enfin
il obtint la paix par une absolution generale de toutes
les charges. Et ainsi, ayant vecu quelques années
a Bourfontaine grand solitaire, encore plus observant
ses autres Regles, il alla recevoir la recompense dans la
gloire apres de ses confreres.

Don Gabriel Belon.

- 52

p. 310

L'an 1536 le 18 de May, Don Gabriel Belon, qui en
1505, le 6 Janvier, avoit profession en cette Chartreuse,
y deceda. Il fut envoyé de Paris a la ch^{re} d'Apponay en
1517, selon qu'il l'avoit demande. Plusieurs de cette Maison
firent la mesme demande au Chapitre gen; cest pourquoy
Don Gabriel Belon fut accompagné de 2 autres et du Prieur
qui fut Don Nicolas Luillier (sic) Il semble que la sortie

de ce dernier qui a son instance fut absous de la charge de
 Prieur de Paris donna envie a plusieurs autres de le suivre.
 L'écriture dit que l'amour Les bons Religieux
 qui sans doute avoient fait amitié avec leur Supérieur,
 le voyant quitter la première Maison de la Province pour
 aller à la plus petite, ne purent le laisser aller seul. Ils
 s'offrent tous à le suivre, ils en demandent la permission
 et trois d'entre eux l'obtiennent. *Inaudita est delectio*
 nos confrères qui sans doute avoient été nourris dans la
 vie spirituelle par Dom N. L'Huillier, leur bon Père Prieur,
 le voyant aller à Apponay n'auroient pas cru l'aimer s'ils
 ne s'étoient de lui. Ils rescurent donc avec lui dans cette
 petite Ch^{te}. Se consolant les uns les autres dans l'amitié
 qu'ils se portaient. Don Gabriel Belon y demeura plusieurs
 années et sans doute autant de temps que son bon Père y
 demeura, car il en fut tiré (le bon Père) pour gouverner
 la Maison de Dijon et D. G. Belon fut ré-employé à Paris
 où il aprit ce que peut l'amour. Sous
 Charité il est impossible de plaindre aucun, et celui qui possède
 cette vertu peut se glorifier de posséder toutes les autres, car
 elle qui les anime, les perfectionne. C'est ce bon Religieux
 mourant en ce feu, il sembla dans le ciel

Dom Guillaume Husson

p 325.

L'an 1539, Dom Guillaume Husson, profest de cet-
 te Chartreuse, y deceda. Il avoit été un de ceux qui
 suivirent Dom Nicolas L'Huillier à Apponay en 1517.
 Je ne sçay pas le temps qu'il en revint. Dame Jeanne
 Gilette, sa mere, est parmi les Bienfaiteurs de cette Maison

au 27 de Juin, jour de son deces, elle donna six-vingt livres.
Dom Guillaume qui avoit quitté ses parents et leurs biens pour suivre Jesus-Christ s'estudia fortement à se quitter soy même. Ce travail n'est pas un des moments de la vie spirituelle. On quitte facilement ses biens spirituels temporels, parce qu'on en trouve assez en Religion pour se nourrir; mais quand il faut se quitter soy même, c'est la peine... etc par le renoncement à soy-même.

Dom Guillaume Husson fut force par la nature; il dompta tous ses desirs, il mit fin en un moment à tous ses desirs. La Maison de Paris ne l'attachoit pas plus que celle d'Apponay. Il crut que c'estoit estre assez heureux que d'avoir Dieu qui se trouve partout; et des amis de bon conseil et de vertu. Il vivoit en paix et en repos dans la solitude ses consolations étoient de traiter avec soy souverain Maître etc.

-4-

Dom Jean Ricaut.

p. 340

L'an 1548, le 2 juillet, Dom Jean Ricaut deveda en cette ch^{te} de Vauverd ou il avoit fait profession en presence de Dom Nicolas L'Hulier. Il fut un des trois qui suivirent ce Prieur quand il fut abbé du Prieuré de Paris et envoyé à Apponay en la même qualité de Prieur. Il estoit revenu en 1552 comme il paroist par sa signature dans les Comptes.

S'il est tant recommandé aux enfants d'avoir soin de leurs peres selon la chair, combien davantage le doit-il estre aux enfants selon l'esprit...
Dom Jean Ricaut a bien voulu quitter sa maison de Vauverd son pays, ses petites commodités pour suivre son pere spirituel.

10

celuy qui luy avoit donné la naissance dans la Religion,
ne peut-on pas le louer d'un véritable amour?
(Moi je ne le ferai pas parce qu'un véritable chr^t doit être
détaché de tout même de son père spirituel et n'adhère
qu'à Dieu)

- 8 -

Dom Richard Requien

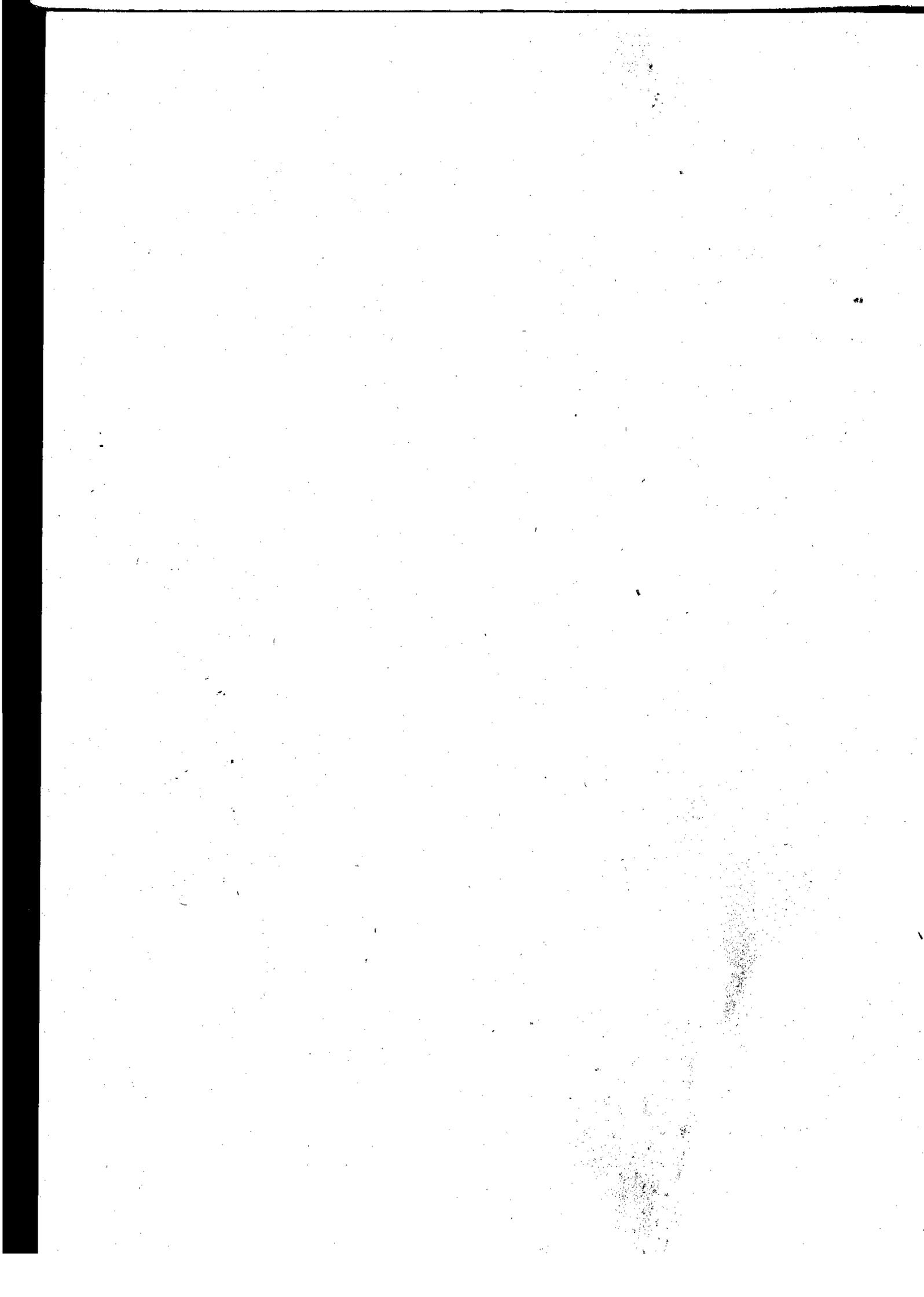
p. 344 L'an 1549 le 21^e de juin, Dom Richard Requien, profest
de cette Chartreuse, deceda en celle d'Appsonay ou il estoit
Vicaire. Nous avons la profession d'un Dom Richard sous
Dom Mathieu; je ne scay point sy c'est luy, ni y ayant
de surnom.

L'homme ne faisoit que naître, quand Dieu faisant du
Paradis terrestre un Palais de Justice, luy prononça la
sentence du travail. etc. ... sur les plaines qu'il y doit
fuir et embrasser la croix. ... Ah, Notre Dieu estoit prudent
dans sa conduite. Il renonça en un seul jour à toutes
les debauches, il méprisa la bonne chere, il dit adieu
pour jamais à tous les raygusts et aux festons
Dieu sceut bien aussi le récompenser que promet à ses fidie-
les de les servir à table dans sa gloire: Transiens minus
trabit illis.

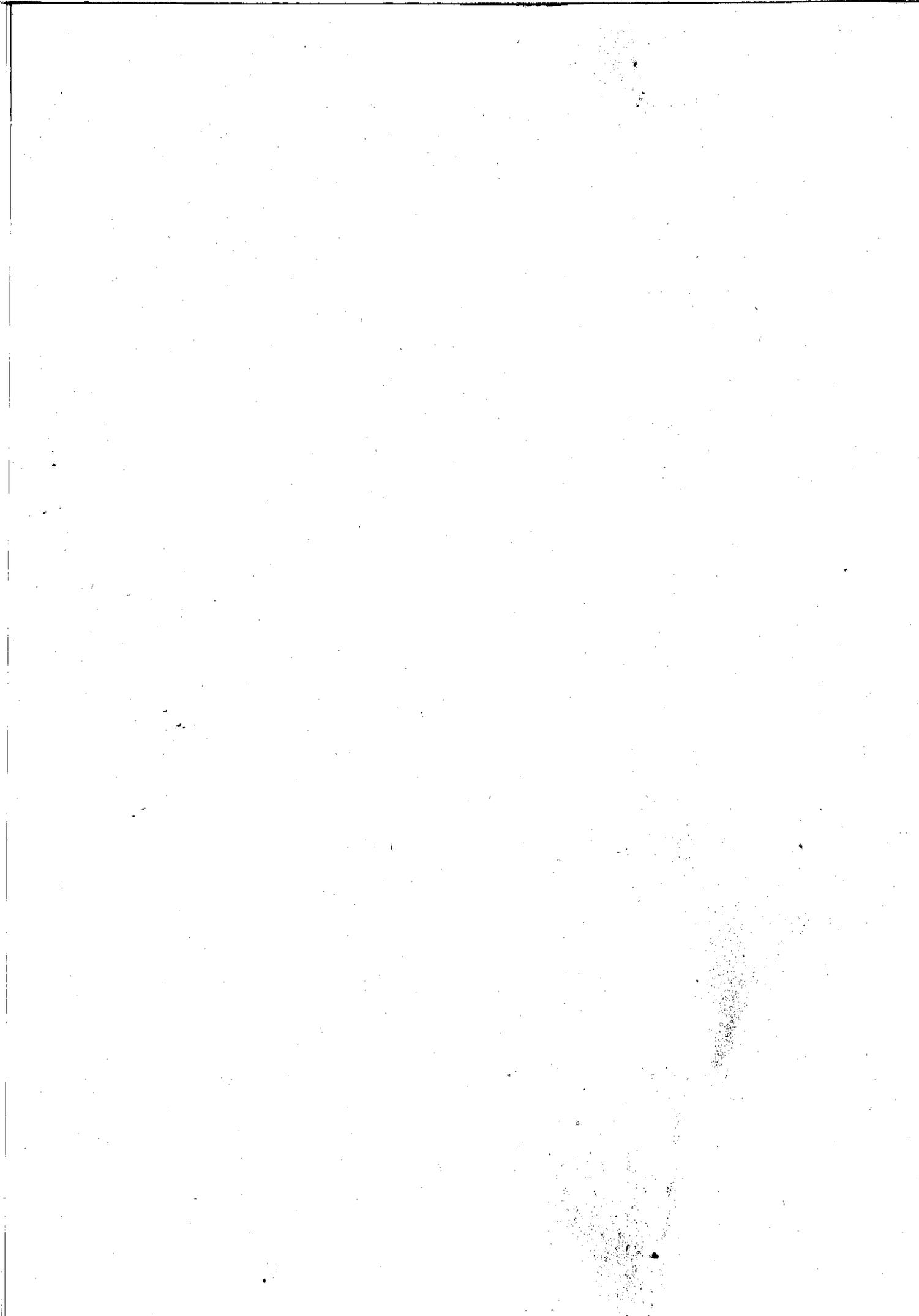
- 9 -

Dom Jacques Gerome

p. 357 L'an 1556 Dom Jacques Hierosme, profest de la Ch^{te}
de Paris, mourut en celle d'Appsonay ou il estoit hôte.
Nous ne savons pas le temps de sa profession, c'est pourquoy



D. Bernard Perray
D. Denis Nicolas
D. Hugues Luc Crochard.
D. Severin Manchon.
D. Jean Baptiste Boell.



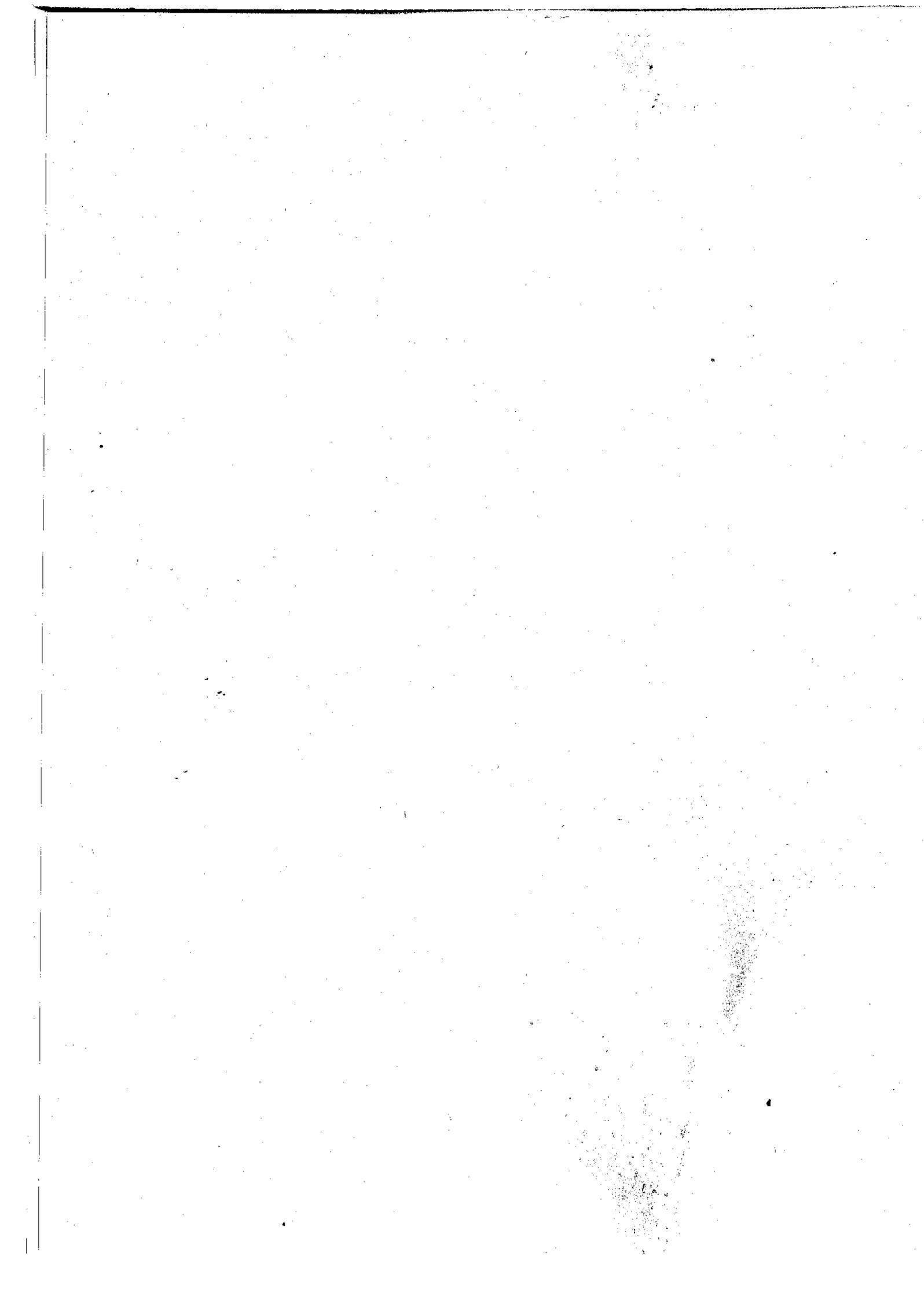
N'ayant ^{plus} le temps de finir
de copier les notices à cause
d'un travail pressant, je les
enverrai dans quelques jours
pour ne pas trop retarder l'en-
voi du ms. qui peut-être rap-
portera pas grand renseignements
nouveau -

Voici les noms des autres jésuites
de Paris qui ont habité Appony
d'après les "tombeaux" de J.B. Millot.

- Dom Augustin Jacques
- Dom Thomas L'Escuyer
- Dom Noël Vincent
- ♠ Claude Gynnot
- ♠ Pierre Carnus
- ♠ Sidiéi Viollier
- ♠ Simon Morel
- ♠ Jean Le Court
- ♠ Louis de Bazemont
- ♠ Anthelme Maugarnaf
- ♠ Pierre Boulton

on peut croire qu'il estoit age quand il est mort. Ses
escripts le rendent assez recommandable, et l'auteur de
la Bibliothéque cartusienne (Bibliotheca cartusiana sive
illustrum sacri Cartusienis ordinis Auctorum Catalogus.
auctore P^{re} theodoro Petreio ejundem apud Ubios familiae
professo. Coloniae apud Antonium Hieratum, anno
M DC IX.) n'a pas oublié de le citer dans son Catalogue
de ceux qui ont laissé des ouvrages à la postérité. Il dit
qu'il vivoit vers 1530. Il y a apparence qu'il avoit res-
té plusieurs années dans l'Ordre quand il fit mettre
au jour ses ouvrages, qui sont des Sermons sur toutes
les bonnes fêtes de l'année, et quelques pièces de poésie sur
des mesmes sujets de piété, qui ont esté imprimés en
1538 chez Charlotte Guillard, veuve de feu Claude
Chevallon en la rue S^{te} Jacques, au soleil d'or. Il y
a encore composé quelques ouvrages, comme l'Apologie
qu'il a écrit contre ceux qui parlent trop librement
de la conversion de nostre Père St Bruno, qui a esté im-
primé avec les qu'il appelle Hecatostichon qui se
trouve la fin des Œuvres de St Bruno dit Père St Bru-
no, qui a esté imprimé avec les Œuvres de nostre même
Père et Patriarche S^{te} Bruno en 1534. Pour les Sermons
qui sont en latin, furent examinés par les Conseillers de
la Faculté, et ainsi après leur permission imprimés avec
Privilege du Roy l'an 1538. L'auteur dedica son livre
à Messire Louis Lasserre, Chanoine de Tours et Proviseur
du College de Navarre à Paris, lequel en ayant fait faire
la lecture par Maître Nicolas Chappusot et recelé un
temoignage excellent, en fit luy-même beaucoup
d'estime. Le dit Nicolas Chappusot dont le temoignage
est au commencement du livre en dit de luy grands

1.
1
2
s.
ae
lit
ed.
en
en
e
se
Bru.
nem
nd
de
we
vie
u
ie
un
de
nd



N'ayant ^{plus} le temps de finir
de copier les notices à cause
d'un travail pressant, je les
enverrai dans quelques jours
pour ne pas trop retarder l'en-
voi de m. - qui peut-être rap-
portera pas grands renseignements
nouveaux -

Voici les noms des autres prêtres
de Paris qui ont habité Apponay
d'après les "Tombeaux" de J. B. Millot.

- Dom Augustin Jacques
- Dom Thomas L'Escuyer
- Dom Noël Vincent
- D. Claude Gynot
- D. Pierre Carnus
- D. Didier Viollier.
- D. Simon Morel
- D. Jean Le Court.
- D. Louis de Bazemont
- D. Anthelme Mangarny
- D. Pierre Boulher